



Rapport annuel 2000

VINCI 

# Sommaire

Chiffres clés 2000 pro forma	
Avant-propos	2
Métiers de Vinci	4
Évolution récente et stratégie	6
Gouvernement d'entreprise	8
Gestion des risques	11
Bourse et actionnariat	12
Ressources humaines	14
L'innovation au cœur de l'offre	16
Une préoccupation environnementale partagée	18

## **L'activité en 2000**

Concessions	20
Énergies-Information	28
Routes	36
Construction	44

## **Éléments financiers**

Rapport du conseil d'administration	54
Comptes consolidés	62
Résumé des comptes sociaux	86

<b>Rapports des commissaires aux comptes</b>	91
--	----

<b>Rapport complémentaire du conseil d'administration</b>	99
---	----

<b>Projets de résolutions</b>	100
-------------------------------	-----

<b>Renseignements généraux sur la Société</b>	106
---	-----

<b>Responsables du document de référence et du contrôle des comptes</b>	117
---	-----

## Tableau de concordance

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques exigées dans le cadre du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Nom et fonction du responsable du document	117
1.2	Attestation du responsable et des contrôleurs légaux	117-118
1.3	Nom et adresse des contrôleurs légaux	117
3.1	Renseignements de caractère général concernant la Société	106-108
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	109-111
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	112-113
3.4	Marché du titre de la Société	113
3.5	Dividendes	12-13
4.1	Présentation de la Société et du Groupe	4-5, 14-51, 106-107
4.3	Faits exceptionnels et litiges	81-82
4.4	Effectifs	14-15, 81
4.5	Politique d'investissement	6-7, 61, 66
5.1	Comptes consolidés du Groupe	62-85
	Comptes sociaux de la Société	86-90
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	9, 81, 109-110
7.1	Évolution récente	6-7, 54-61
7.2	Perspectives d'avenir	6-7, 59



En application de son règlement 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence sous forme de rapport annuel 2000 le 19 avril 2001 sous le numéro R.01-122.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'information visée par la COB.

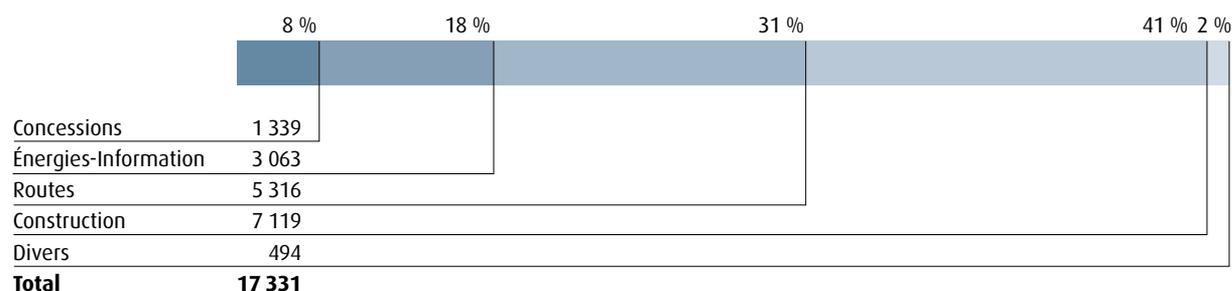
Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la Société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

# Chiffres clés 2000 pro forma\*

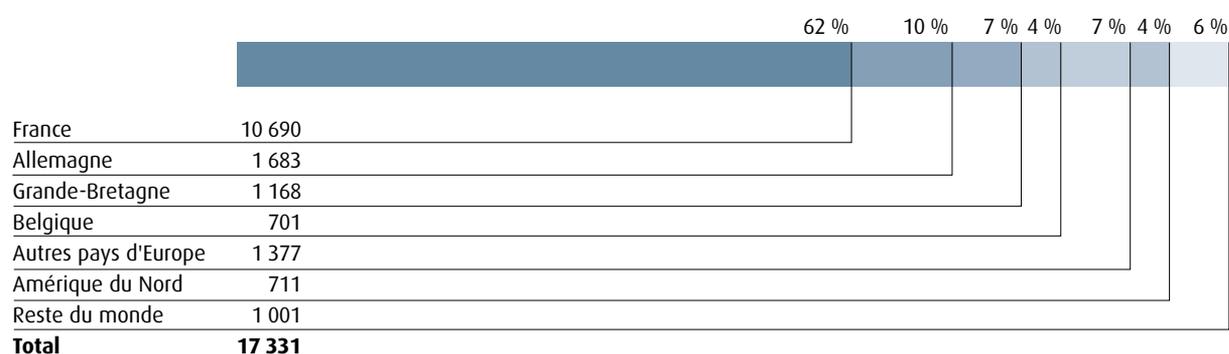
## Chiffre d'affaires par métier

en millions d'euros



## Chiffre d'affaires par zone géographique

en millions d'euros



## Chiffre d'affaires

en millions d'euros



## Excédent brut d'exploitation

en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires



## Résultat d'exploitation

en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires



## Résultat net part du groupe

en millions d'euros



## Capitaux propres au 31 décembre

en millions d'euros



## Endettement financier net au 31 décembre

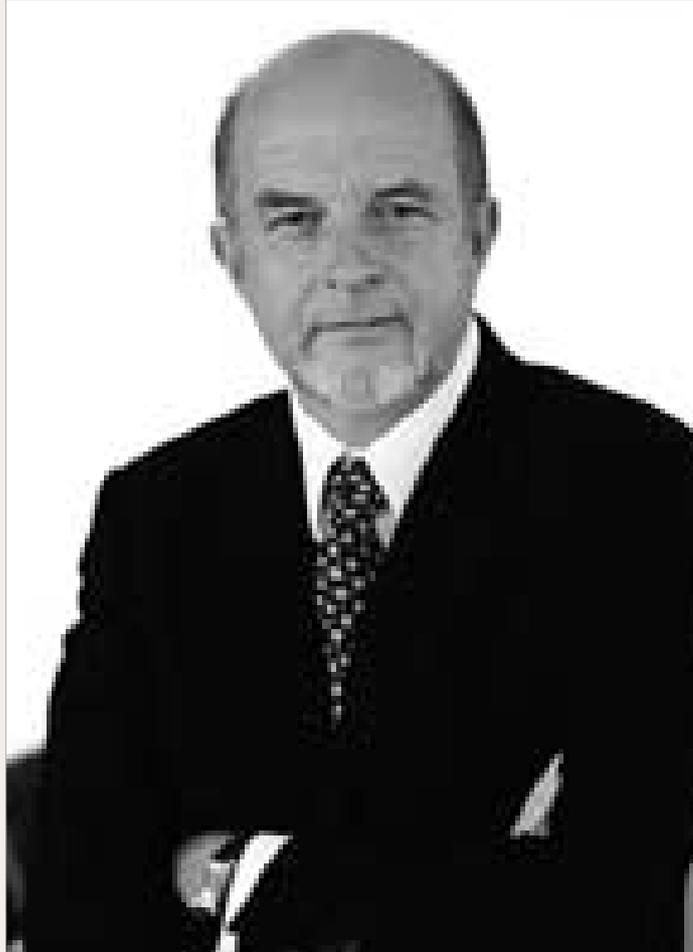
en millions d'euros



\* Les données pro forma 1999 et 2000 intègrent Groupe GTM, Cofiroute et le Stade de France en année pleine (voir Méthodologie p. 54).

## VINCI, numéro un mondial de la construction et des services associés

- **120 000** salariés.
- **3 000** implantations locales.
- **100 000** chantiers par an dans plus de 80 pays.
- **17 milliards d'euros** de chiffre d'affaires.
- **966 millions d'euros** de résultat d'exploitation.
- **423 millions d'euros** de résultat net.
- **5 milliards d'euros** de capitalisation boursière.
- L'action VINCI fait partie des indices **Euronext 100**, SBF 120 et DJ Euro Stoxx.



ANTOINE ZACHARIAS  
Président-directeur général

## L'année de la métamorphose

---

Un groupe ne peut se réaliser pleinement tant qu'il n'est pas lui-même. Aucune stratégie ne peut être mise en œuvre efficacement, sinon par ceux qui l'ont imaginée et voulue. Il n'est donc pas étonnant que 2000 soit pour VINCI l'année d'une métamorphose dont l'ampleur et les perspectives sont sans commune mesure avec l'ensemble des événements que notre groupe a vécu pendant les trente dernières années.

Préparé de longue date, le désengagement de notre actionnaire majoritaire a donné, au mois de février, le signal d'un nouveau départ.

L'adoption, peu de temps après, du nom Vinci a marqué la volonté de tout un groupe de construire un projet ambitieux, indépendant et pérenne.

Concrétisant cette ambition, le succès de l'offre publique d'échange amicale de VINCI sur Groupe GTM, suivi de la fusion des deux groupes, a fait de notre groupe le numéro un mondial de la construction et des services associés, avec un chiffre d'affaires de 17,3 milliards d'euros en 2000 et 120 000 collaborateurs dans le monde.

Mais plus que l'effet de taille, l'évidente complémentarité des deux groupes s'impose. Elle a permis de mettre en place très vite des structures opérationnelles à même d'accélérer le développement de VINCI, notamment en Europe, et de dégager les synergies attendues du rapprochement. VINCI représente aujourd'hui bien plus que la somme de ses composantes d'origine; et le marché ne s'y est d'ailleurs pas trompé puisque notre action a progressé en Bourse de plus de 40 % depuis l'annonce de notre rapprochement en juillet 2000.

VINCI Concessions est un portefeuille sans équivalent dans le monde d'infrastructures routières et autoroutières (notamment avec Cofiroute), de parcs de stationnement (avec VINCI Park) et d'aéroports.

VINCI Énergies-Information est le numéro un français et un leader européen des métiers de l'ingénierie électrique et des technologies de l'information.

VINCI Routes est le numéro un européen des métiers de la route et combine harmonieusement travaux routiers, production industrielle de matériaux et métiers de l'environnement.

VINCI Construction est un leader mondial et propose une offre complète dans les métiers du bâtiment, du génie civil, du génie civil spécialisé, des travaux hydrauliques et des services.

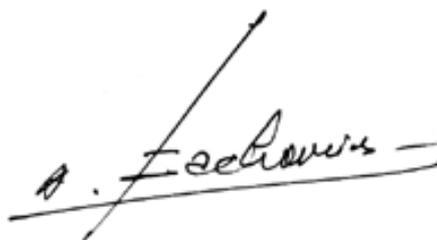
La croissance interne du Groupe, en dehors des mouvements de périmètre, de l'ordre de 8 % en 2000, traduit le dynamisme de l'ensemble de ses composantes. Son ampleur volontairement limitée illustre l'effort général de repositionnement de tous nos métiers vers des segments de marché rentables – car la métamorphose de VINCI, c'est aussi de réinventer les métiers de la construction pour les inscrire dans un schéma durable de rentabilité et de développement.

Atteignant 966 millions d'euros, le résultat d'exploitation de ce premier exercice de VINCI dans son nouveau périmètre traduit un potentiel de rentabilité qui bouscule les normes du secteur et que 2001 confirmera.

La bonne santé financière de VINCI renforcée par une capitalisation boursière passée de 1,9 milliard d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2000 à 5,2 milliards d'euros au 31 décembre 2000 lui permettra de poursuivre une croissance ciblée sur les métiers des concessions, de la construction et des services associés, principalement en Europe, mais aussi dans le reste du monde.

Nos actionnaires qui sont aujourd'hui plus de 70 000 (dont 20 000 sont salariés du Groupe) peuvent compter sur la mobilisation de chacun pour assurer le développement rentable et durable de leur groupe.

Nous agissons avec calme et détermination, en un mot, avec simplicité. La simplicité qui, selon Léonard de Vinci, est la sophistication suprême, est notre valeur préférée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Fournier', with a horizontal line underneath it.

# Métiers de VINCI

## CONCESSIONS

Contribution au résultat d'exploitation

57 %

Résultat d'exploitation : 568 M€

Chiffre d'affaires : 1339 M€

Chiffre d'affaires à l'international : 147 M€

Effectifs : 9 000 personnes

VINCI Concessions, l'un des leaders mondiaux de la gestion déléguée d'infrastructures, bénéficie d'un savoir-faire exceptionnel dans la conception d'ouvrages, la construction clés en main, le montage de financements et l'exploitation.

VINCI Concessions intervient dans quatre domaines : le stationnement, où il est leader européen (725 000 places gérées) ; les infrastructures routières ; les grands ouvrages et la gestion d'aéroports. VINCI Concessions réalise 95 % de son chiffre d'affaires en Europe. VINCI Concessions possède également des concessions au Mexique, au Chili, au Canada, en Thaïlande, au Cambodge et en Chine.



## ÉNERGIES-INFORMATION

Contribution au résultat d'exploitation

12 %

Résultat d'exploitation : 118 M€

Chiffre d'affaires : 3 063 M€

Chiffre d'affaires à l'international : 955 M€

Effectifs : 25 000 personnes

VINCI Énergies-Information intervient avec une démarche d'ensemblier associant ingénierie, réalisation, services et maintenance dans trois domaines : l'énergie électrique (réseaux de transport et de distribution, éclairage urbain, signalisation, gestion de trafic) ; les équipements thermiques (génie climatique, isolation, protection incendie) et les technologies de l'information et de la communication (infrastructures, réseaux et systèmes de communication, systèmes intégrés d'optimisation de process industriels, de contrôle, de sécurité et de réseaux d'énergie). VINCI Énergies-Information est un acteur de premier plan sur le marché européen, où il réalise 99 % de son chiffre d'affaires. Il prend appui sur le réseau d'implantations de VINCI pour accélérer son développement à l'international.



## ROUTES

Contribution au résultat d'exploitation

16 %

Résultat d'exploitation : 156 M€

Chiffre d'affaires : 5 316 M€

Chiffre d'affaires à l'international : 2 197 M€

Effectifs : 37 000 personnes

VINCI Routes est le leader européen des travaux routiers et l'un des premiers producteurs européens de matériaux routiers. VINCI Routes est aussi un acteur de premier plan dans les métiers de la démolition et du recyclage des déchets. VINCI Routes occupe des positions significatives en Europe, où il réalise 89 % de son chiffre d'affaires, notamment en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Europe centrale. VINCI Routes est également implanté aux États-Unis, au Canada, au Mexique et au Chili.



## CONSTRUCTION

Contribution au résultat d'exploitation

15 %

Résultat d'exploitation : 150 M€

Chiffre d'affaires : 7 119 M€

Chiffre d'affaires à l'international : 3 169 M€

Effectifs : 47 000 personnes

VINCI Construction possède une expertise sans équivalent dans les métiers du bâtiment, des travaux publics, de l'hydraulique, des services et de la maintenance ; il est numéro un mondial du génie civil spécialisé (haubanage, précontrainte, géotechnique). VINCI Construction s'appuie sur un réseau d'implantations exceptionnellement dense en France et en Europe, où il réalise 86 % de son chiffre d'affaires. VINCI Construction est présent dans plus de quatre-vingts pays dans le monde.



Les chiffres ci-dessus correspondent à des données pro forma 2000. Ils intègrent Groupe GTM, Cofiroute et le Stade de France en année pleine (voir Méthodologie p. 54).

# Évolution récente et stratégie

La stratégie du nouveau groupe s'inscrit dans la continuité de la politique menée depuis cinq ans : une démarche systématique de maîtrise des risques et une croissance ciblée sur des activités à résultats récurrents.

Au cours des années récentes, VINCI et Groupe GTM ont mené des politiques convergentes consistant à rééquilibrer leurs portefeuilles d'activités en développant des métiers moins sensibles aux fluctuations conjoncturelles que les métiers du bâtiment et des travaux publics. Restructurés et réorganisés par métiers – concessions, énergies-information, routes, construction –, les deux groupes ont poursuivi une politique rigoureuse d'amélioration de leur rentabilité et renoué avec le développement. Ils ont également concentré leurs investissements sur l'Europe, où VINCI réalise désormais 90 % de son activité.

Cette amélioration, obtenue au prix d'une sélectivité générale dans les prises de commandes, est le fruit d'une démarche systématique de maîtrise des risques et de réduction de l'exposition aux cycles. Dans cette optique, VINCI a accéléré son développement dans les activités à *cash-flows* récurrents, telles que les

concessions (développement du stationnement et acquisition de Sogeparc), l'ingénierie électrique (entrée de GTIE et de Santerne dans le périmètre du Groupe en 1997, puis de Emil Lundgren en 2000), enfin les travaux routiers (rachat de Teerbau en Allemagne et de plusieurs sociétés en Europe centrale et orientale). Au sein de chaque pôle d'activité du Groupe, la réduction de l'exposition aux cycles a également été obtenue par un recentrage systématique sur les clientèles privées, qui génèrent aujourd'hui plus de 60 % de l'activité totale de VINCI.

L'amélioration sensible de la rentabilité a aussi résulté de la suppression des foyers de pertes. Elle s'est traduite par un programme de restructurations de 600 millions d'euros en 6 ans et par la cession d'activités structurellement déficitaires ou n'offrant pas de perspectives satisfaisantes. VINCI a ainsi cédé, en 2000, OBAG et UBG en Allemagne, Denys en Belgique et Hagen



au Portugal. Dans le même temps, une démarche d'amélioration de la rentabilité commune à l'ensemble du Groupe a conduit chaque pôle de métier à accentuer ses efforts de différenciation, notamment technique, et à accélérer son repositionnement sur des activités génératrices de plus forte valeur ajoutée. En témoigne l'orientation de GTIE vers les technologies de l'information, mais aussi celle des travaux routiers vers la production de matériaux et celle des activités de construction vers le *facility management*.

Ces efforts sont allés de pair avec une politique d'intéressement des dirigeants aux résultats du Groupe, qui a joué un rôle moteur dans l'amélioration de la rentabilité.

Ces actions ont pleinement porté leurs fruits, car toutes les activités de VINCI sont désormais bénéficiaires.

Plus généralement, le parcours récent de VINCI a abouti à la construction d'un groupe « lisible » et clairement structuré, disposant d'une offre équilibrée, parmi les plus complètes du marché, et générant des résultats pérennes, inscrits dans une perspective de développement et de rentabilité durables. La cohérence de ce parcours – attestée par la progression permanente des résultats au cours des quatre derniers exercices – est reflétée par le parcours boursier de VINCI.

En février 2000, à la faveur du désengagement de Vivendi, VINCI est devenu un groupe indépendant. En juillet, VINCI a lancé une offre publique d'échange amicale sur Groupe GTM, une opération qui a connu un succès exceptionnel, puisque 97,4 % des titres de Groupe GTM ont été apportés à l'offre. Suez a apporté sa

participation majoritaire dans Groupe GTM à VINCI, qui lui a rétrocédé les entreprises du pôle industriel de GTM. Le 19 décembre 2000, les deux groupes ont fusionné, donnant naissance au numéro un mondial de la construction et des services associés. La complémentarité des deux groupes et la similarité de leur organisation par métiers ont rendu possible une intégration rapide des structures opérationnelles qui permettra de dégager rapidement les synergies attendues. D'après les objectifs fixés par le management et déclinés au sein de chaque pôle de métier, ces synergies devraient représenter au global une incidence positive sur le résultat du Groupe de 100 millions d'euros avant impôt à compter de 2003. 50 millions d'euros devraient être réalisés dès 2001 et au moins autant en 2002.

Les perspectives stratégiques du nouveau groupe s'inscrivent dans la pleine continuité de la politique menée depuis cinq ans. VINCI poursuivra le développement des activités à forte valeur ajoutée telles que les concessions, les technologies de l'information et de la communication, les routes et le *facility management*.

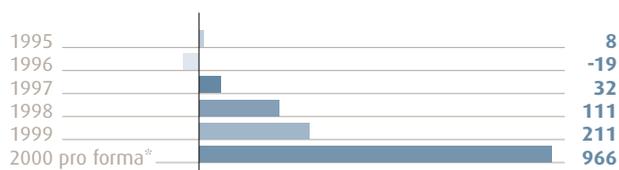
VINCI dispose dans sa nouvelle configuration d'un fort potentiel de croissance interne. Son développement par croissance externe sera facilité par sa faculté à générer des *cash-flows* et une importante capacité d'endettement.

Cette solidité financière permettra à VINCI d'intensifier sa dynamique de développement durable en Europe, marché naturel du Groupe, où il consolidera ses positions de leader en exploitant les synergies exceptionnelles offertes par le rapprochement avec Groupe GTM.

## Une stratégie centrée sur l'amélioration de la rentabilité

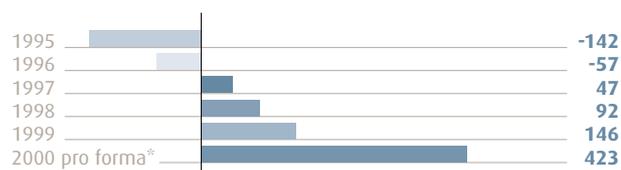
### Résultat d'exploitation

en millions d'euros



### Résultat net part du groupe

en millions d'euros



\* Les données pro forma 2000 intègrent Groupe GTM, Cofiroute et le Stade de France en année pleine (voir Méthodologie p. 54).

# Gouvernement d'entreprise

## Conseil d'administration

**Antoine Zacharias**, P-DG de VINCI.

**Dominique Bazy**, P-DG de UBS Holding France.

**Philippe Brongniart**, vice-président du directoire de Suez.

**Guy Dejouany**, président d'honneur de Vivendi Universal.

**Alain Dinin**, vice-président du directoire de Nexity.

**Patrick Faure**, président de Renault Sport et directeur général adjoint de Renault.

**Dominique Ferrero**, directeur général du Crédit Lyonnais.

**Bernard Huvelin**, directeur général de VINCI.

**François Jaclot**, vice-président du directoire de Suez.

**Jean-Marie Messier**, P-DG de Vivendi Universal.

**Serge Michel**, P-DG de Soficot.

**Alain Minc**, président de AM Conseil et de la Société des lecteurs du *Monde*.

**Henri Proglio**, président du directoire de Vivendi Environnement.

**Henri Saint Olive**, P-DG de Banque Saint Olive.

**Christian Schneebeli**, ancien P-DG de Mobil Oil France.

**Yves-Thibault de Silguy**, membre du directoire de Suez.

**Willy Stricker**, P-DG de CDC Participations.

**Jérôme Tolot**, directeur général de VINCI.

Le conseil d'administration de VINCI comprend dix-huit membres, dont le mandat est de six ans. Il s'est réuni à quatre reprises en 2000. Parmi les administrateurs, trois sont des dirigeants du Groupe (MM. Zacharias, Huvelin et Tolot), trois sont d'anciens dirigeants (MM. Dejouany, Michel et Minc), et cinq représentent les principaux actionnaires (MM. Brongniart, Jaclot et de Silguy pour Suez; MM. Messier et Proglia pour Vivendi Universal). Les sept autres administrateurs sont des personnalités extérieures au Groupe.

Le nombre minimal d'actions VINCI que doit détenir chaque administrateur est de 250 (ce qui constitue, sur la base du cours à la fin décembre 2000, un montant de 16 000 euros investis en actions VINCI). Au 31 décembre 2000, les dix-huit membres du conseil détenaient ensemble 30 676 actions (hors actions éventuellement détenues par les mandataires sociaux dans le cadre du plan d'épargne groupe).

L'enveloppe annuelle des jetons de présence au conseil a été fixée à 500 000 euros par l'assemblée générale des actionnaires du 19 décembre 2000.

## Les trois comités du conseil

### Le comité des comptes

Présidé par Dominique Bazy, il est composé de François Jaclot et de Henri Saint Olive, tous trois extérieurs à la Direction générale du Groupe. Il a pour mission d'examiner les comptes sociaux et consolidés avant leur soumission au conseil d'administration, de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, de vérifier la cohérence des procédures de contrôle interne, et de veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires. Il donne également un avis sur la désignation des commissaires aux comptes. Il s'est réuni deux fois en 2000.

### Le comité des investissements

Créé en octobre 2000 et présidé par Dominique Ferrero, il est composé de Willy Stricker et de Yves-Thibault de Silguy. Il est chargé d'examiner, avant leur soumission au conseil d'administration, les projets de croissance externe et de désinvestissement susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière de VINCI.

### Le comité des rémunérations

Présidé par Serge Michel et composé de Patrick Faure et d'Alain Minc, il propose au conseil d'administration les conditions de rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants du Groupe. Il s'est réuni deux fois en 2000.

## Rémunération des dirigeants

Le groupe VINCI est composé d'environ 3 000 centres de profit. Il est demandé à leurs dirigeants de les gérer comme s'ils en étaient les fondateurs et les principaux actionnaires. Leur rémunération, pour partie variable, tient compte de leurs résultats opérationnels.

Des options de souscription et d'achat d'actions VINCI ont été consenties périodiquement depuis 10 ans à environ 1 700 cadres du Groupe. Au 8 mars 2001, 12 millions d'options restaient à exercer, représentant 14 % du capital dilué de VINCI. 10 % de ces options sont actuellement exerçables ; 35 % le seront à partir de 2004 et 45 % à partir de 2005 (voir « Renseignements généraux sur la Société », paragraphe 3, et « Annexe aux comptes consolidés », note 25).

# Gouvernement d'entreprise

## Comité exécutif

Le comité exécutif assure la direction générale de VINCI. Il se réunit toutes les trois semaines.



**Antoine Zacharias**, président-directeur général de VINCI.



**Bernard Huvelin**, administrateur-directeur général de VINCI.



**Jérôme Tolot**, administrateur-directeur général de VINCI et président de VINCI Concessions.



**Xavier Huillard**, président de VINCI Construction.



**Roger Martin**, président de VINCI Routes.



**Christian Péguet**, président de VINCI Energies-Information.

## Comité d'orientation et de coordination

Le comité d'orientation et de coordination rassemble aux côtés des membres du comité exécutif les principaux dirigeants du Groupe et a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI.

**Antoine Zacharias**, P-DG de VINCI.

**Bernard Huvelin**, administrateur-directeur général de VINCI.

**Jérôme Tolot**, administrateur-directeur général de VINCI et président de VINCI Concessions.

**Xavier Huillard**, président de VINCI Construction.

**Roger Martin**, président de VINCI Routes.

**Christian Péguet**, président de VINCI Energies-Information.

**Jacques Allemand**, P-DG de GTM Construction.

**Daniel Berrebi**, P-DG d'Entreprise Jean Lefebvre.

**Pierre Coppey**, directeur de la communication de VINCI.

**Frédéric Gauchet**, directeur général de VINCI Concessions.

**Denis Grand**, président de VINCI Park.

**Christian Labeyrie**, directeur financier de VINCI.

**Jean-Yves Le Brouster**, directeur général adjoint de GTIE.

**Patrick Lebrun**, directeur général adjoint de GTIE.

**Philippe Lemaistre**, directeur général de GTIE.

**Jean-Louis Marchand**, directeur général d'Eurovia.

**Jean-Pierre Marchand-Arpoumé**, gérant-directeur général de Freyssinet.

**Philippe Ratynski**, président de VINCI Construction Filiales internationales.

**Philippe Renaud**, directeur des ressources humaines de VINCI.

**Daniel Roffet**, directeur général adjoint d'Entreprise Jean Lefebvre.

**John Stanion**, président de Norwest Holst.

**Henri Stoff**, président de VINCI Construction Grands Projets.

# Gestion des risques

## Risques opérationnels

### Grands projets

L'exposition globale de VINCI aux risques liés aux grands projets est faible au regard de la taille du Groupe. L'activité est en effet constituée d'un très grand nombre de petits contrats, traités au travers d'environ 3 000 centres de profit de taille modeste. Les risques sont ainsi diversifiés en termes de métiers, de pays et de clients. Les grands projets (supérieurs à 30 millions d'euros), généralement réalisés en consortium avec d'autres sociétés afin de limiter les risques, représentent environ 5 % du montant global des commandes enregistrées par le Groupe en 2000.

### Prises d'affaires

VINCI mène depuis plusieurs années une politique rigoureuse de contrôle des risques, qui va de pair avec sa politique de sélectivité. Des procédures strictes de contrôle des prises d'affaires sont appliquées. Toutes les soumissions doivent être approuvées, en fonction de seuils préalablement définis dans le cadre des délégations de pouvoirs, par les responsables régionaux, la direction générale du pôle concerné ou le comité des risques de VINCI, auquel participe la Direction générale du Groupe. Les procédures budgétaires et les systèmes de *reporting* et de contrôle interne en vigueur au sein de chaque pôle et au niveau de la Direction générale permettent un suivi mensuel des principaux indicateurs de gestion et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité.

### Concessions

Les investissements dans des concessions d'infrastructures sont systématiquement soumis à l'accord du comité des risques de VINCI. Compte tenu de leur poids financier et afin de mieux répartir les risques, ces projets sont généralement développés en association avec des partenaires locaux, des entreprises disposant de savoir-faire complémentaires de ceux de VINCI et des institutions financières.

### Immobilier

L'activité immobilière de VINCI est extrêmement réduite. Concentrée en région parisienne, elle représente moins de 2 % du chiffre d'affaires. En ciblant des opérations de montage et en prévenant systématiquement les projets qu'il développe auprès d'investisseurs spécialisés, VINCI vise à éliminer le risque traditionnellement attaché à l'activité de promotion.

### Acquisitions

Concernant les opérations de croissance externe, VINCI considère que la rapidité d'application des principes de management du Groupe dans l'entreprise cible est un facteur essentiel de réussite et de réduction des risques. Pour y parvenir, VINCI vise une participation majoritaire dans le capital de la cible et le contrôle opérationnel de celle-ci. Tout nouveau projet d'acquisition ou de cession est soumis à la Direction générale du Groupe et, pour les plus significatifs, au comité des investissements du conseil d'administration.

## Risques financiers

### Endettement

La dette nette consolidée de VINCI (1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2000) est imputable pour l'essentiel aux concessions (Cofiroute, autres concessions d'infrastructures, stationnement). Les dettes des concessions d'infrastructures sont portées par les sociétés concessionnaires *ad hoc* et sont sans recours sur VINCI. Hors concessions, VINCI disposait d'un excédent de trésorerie de plus de 600 millions d'euros au 31 décembre 2000.

La dette financière à long terme de VINCI est à environ 90 % libellée en euros et n'entraîne donc pas de risque de change. Par ailleurs, près de 80 % de cette dette sont à taux fixe.

La gestion de la trésorerie est assurée de manière centralisée par les équipes spécialisées de la Direction financière de VINCI, sur la base des règles définies par la Direction générale. Cette centralisation permet à la fois d'optimiser les ressources financières au meilleur coût et de suivre au plus près les résultats des différentes entités du Groupe. Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque sur le capital. Ces opérations sont réalisées exclusivement avec des contreparties autorisées par la Direction générale. Compte tenu de la diversité de ces contreparties, sélectionnées en fonction des notes attribuées par les agences de notation, le Groupe considère qu'il n'est pas soumis à une concentration du risque de crédit.

### Risques de change

Par la nature de ses activités, essentiellement locales, VINCI est globalement peu exposé aux risques de change. Pour un projet donné, les recettes et les dépenses sont généralement libellées dans la même devise.

# Bourse et actionnariat

VINCI a acquis un nouveau statut boursier en 2000 grâce à la fusion avec Groupe GTM. L'action VINCI a progressé de plus de 40 % depuis l'annonce du rapprochement des deux groupes\*, ce qui témoigne de la confiance des actionnaires dans les orientations stratégiques et les perspectives de développement du nouvel ensemble.

## Un excellent parcours boursier

L'action VINCI a réalisé une très bonne performance en 2000. Sur les premiers mois de l'année, le titre a souffert de l'attentisme des investisseurs occasionné par la perspective du désengagement annoncé du principal actionnaire de VINCI, Vivendi Universal, puis d'une certaine désaffection pour les valeurs considérées comme traditionnelles. L'offre publique d'échange amicale sur Groupe GTM, lancée le 13 juillet 2000, a marqué le point de départ d'une nouvelle dynamique. Favorablement accueillie par le marché, cette opération a fait de VINCI le numéro un mondial de son secteur et a suscité un nouvel intérêt des investisseurs pour la valeur. L'action VINCI a progressé de 41 % en 2000, contre un recul de 1 % pour le SBF 120 et de 6 % pour l'indice DJ Stoxx Construction.

À la fin décembre 2000, la capitalisation boursière de VINCI s'élevait à 5,2 milliards d'euros, ce qui en faisait la 52<sup>e</sup> valeur de la place de Paris par la capitalisation et la 40<sup>e</sup> par la taille du flottant. L'action VINCI fait partie des indices SBF 120, Euronext 100 et DJ Stoxx.

## Un nouvel actionnariat

En février 2000, Vivendi Universal a réduit de 49 % à 17 % sa participation dans VINCI en cédant des titres à 115 investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé. Dilué à 9 % après l'offre publique d'échange sur Groupe GTM, Vivendi Universal a terminé son désengagement en lançant en février 2001 une émission d'obligations échangeables en actions VINCI couvrant la totalité de sa participation. Ces obligations, émises à 77,35 euros et cotées au Luxembourg, ont une durée de cinq ans. Le succès de cette opération, souscrite plus de quatre fois, témoigne de la confiance des investisseurs dans le potentiel de progression de l'action VINCI.

Suez, actionnaire majoritaire de Groupe GTM, est devenu le premier actionnaire de VINCI avec 24 % du capital après l'offre publique d'échange. Suez a ensuite ramené sa participation à 17 % en cédant 4 % du capital à une trentaine d'investisseurs institutionnels en octobre 2000 puis 3 % à VINCI dans le cadre de son programme de rachat d'actions en décembre 2000.

VINCI compte environ 54 000 actionnaires, dont 52 000 actionnaires individuels, auxquels s'ajoutent les 20 000 collaborateurs du Groupe actionnaires à travers le plan d'épargne Castor.

## Volume de transactions

41 millions d'actions VINCI ont été échangés en 2000 (hors cessions réalisées par Vivendi Universal et Suez), ce qui représente un volume quotidien moyen de transactions de 165 000 titres, soit deux fois et demie le niveau de 1999. Le changement de statut boursier de VINCI consécutif au rapprochement avec Groupe GTM s'est traduit par une forte croissance des volumes échangés : du 13 juillet 2000 au 30 mars 2001, la moyenne quotidienne des transactions s'établit ainsi à 230 000 titres.

## Rachats d'actions

En acquérant 2,7 millions de titres à un prix moyen de 56 euros par action, VINCI a poursuivi en 2000 son programme de rachat de ses propres actions initié en 1998. Au 8 mars 2001, le Groupe détenait 7,3 % de son capital, soit 5,8 millions d'actions, dont 4,7 millions couvrent des options d'achat d'actions attribuées à des salariés, et disposait d'une capacité d'achat de 2,1 millions de titres supplémentaires.

## Dividende

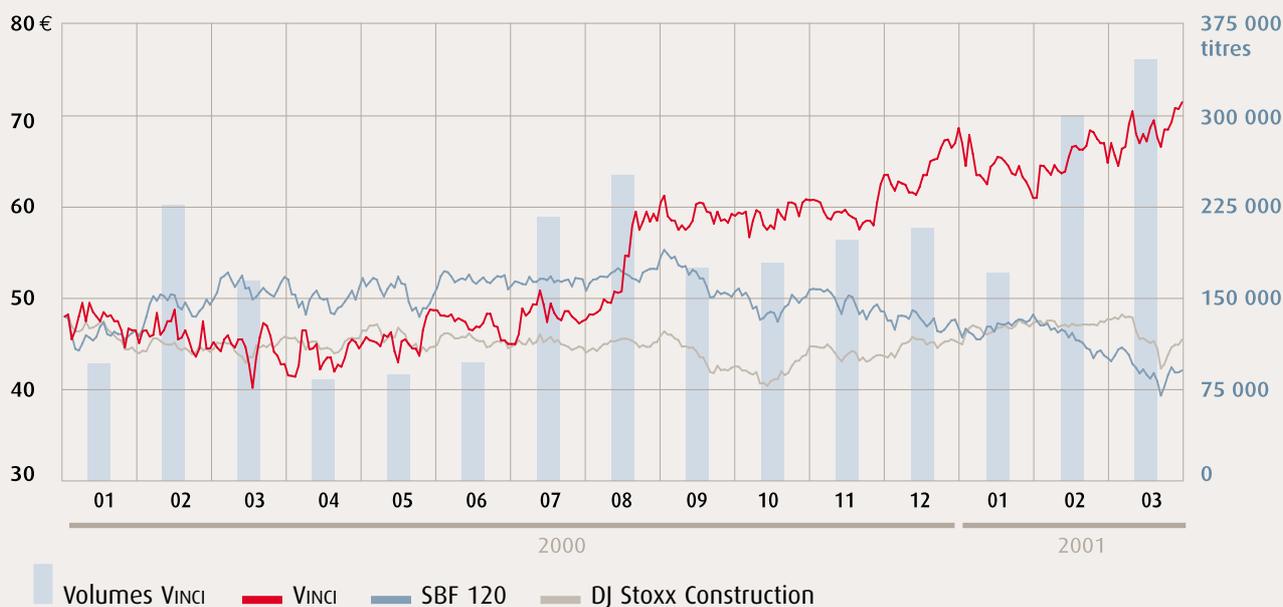
Le dividende proposé à l'assemblée générale est de 1,65 euro par action (2,475 euros avoir fiscal de 50 % inclus), ce qui correspond à une hausse de 28 % en base pro forma par rapport à la distribution de VINCI et de Groupe GTM au titre de l'exercice précédent.

## Rendement pour l'actionnaire

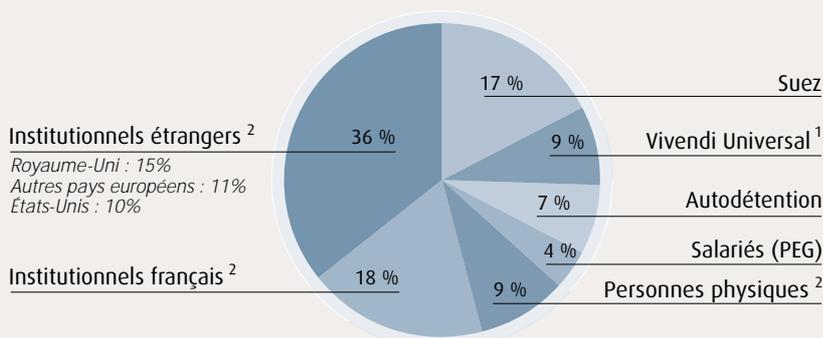
Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1<sup>er</sup> janvier 1997 se retrouverait à la tête d'un capital de 3 950 euros au 31 décembre 2000, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes. Son investissement de départ lui aurait donc rapporté 41 % par an en moyenne.

\* Du 13 juillet 2000 au 30 mars 2001.

## Évolution de l'action VINCI



### Actionnariat au 8 mars 2001 (en pourcentage du capital)



<sup>1</sup> Vivendi Universal a émis en février 2001 un emprunt obligataire à cinq ans remboursable en actions VINCI couvrant l'intégralité de sa participation.

<sup>2</sup> Estimations (source : enquête Sicovam sur les titres au porteur).

### L'action VINCI

Sicovam	12548
ISIN	FR0000125486
Reuters	SGEF.PA
Bloomberg	DG FP
Indices	SBF 120
	Euronext 100
	DJ Stoxx

### Relations actionnaires VINCI

1, cours Ferdinand-de-Lesseps  
 92851 Rueil-Malmaison Cedex  
 Tél. : + 33 1 47 16 35 00  
 Fax : + 33 1 47 16 33 88  
[actionnaires@groupe-vinci.com](mailto:actionnaires@groupe-vinci.com)  
[www.groupe-vinci.com](http://www.groupe-vinci.com)

### Données boursières

	2000	1999	1998
Cours au 31/12 (en euros)	<b>65,50</b>	46,50	39,94
Cours le plus haut (en euros)	<b>66,00</b>	51,00	46,95
Cours le plus bas (en euros)	<b>38,40</b>	38,50	23,63
Volume quotidien moyen de transactions (en titres) <sup>(1)</sup>	<b>165 283</b>	65 375	70 179
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	<b>5 185</b>	1 872	1 657
Nombre d'actions au 31/12	<b>79 154 601</b>	40 261 023	41 487 757
Dividende net (en euros)	<b>1,65<sup>(2)</sup></b>	1,60	1,40
Dividende global (en euros)	<b>2,475<sup>(2)</sup></b>	2,40	2,10
Rendement global (par rapport au cours au 31/12)	<b>3,8 %</b>	5,2 %	5,3 %

<sup>1</sup> Hors cessions de Vivendi Universal (13 millions de titres en fév. 2000) et de Suez (2,9 millions de titres en oct. 2000 et 2 millions en déc. 2000).

<sup>2</sup> Proposé à l'assemblée générale des actionnaires.

# Ressources humaines

Avec le rapprochement VINCI-GTM, les effectifs du Groupe sont passés de 70 000 personnes en 1999 à 120 000 en 2000. VINCI figure désormais parmi les vingt premiers employeurs français.

## **RECRUTEMENT ET FORMATION**

La politique de développement prospectif des ressources humaines que conduit VINCI répond à un triple objectif : faire face aux importants besoins de recrutement générés par la croissance du Groupe ; assurer le nécessaire renouvellement de la pyramide des âges ; renforcer la proportion des cadres et valoriser leurs compétences. Au cours de l'année, le Groupe a ainsi recruté plus de 5 000 jeunes, notamment par l'intermédiaire d'un site Web permettant aux étudiants de postuler directement auprès des entreprises. Des plans de recrutement spécifiques ont été lancés par plusieurs filiales, et chez GTM Construction un programme pour l'embauche de 2 000 jeunes en quatre ans a été mis sur pied. VINCI a également intensifié ses efforts de formation. Sogeform, l'institut spécialisé de Sogea, a dispensé 62 000 heures de formation dans l'année et préparé l'ouverture d'un nouveau centre dédié aux personnels de chantiers qui a été inauguré en janvier 2001. De son côté, l'Académie GTIE a développé des programmes de formation anticipant sur les nouvelles demandes qui vont se faire jour sur les marchés. Enfin, depuis la rentrée 2000, VINCI parraine la nouvelle promotion de l'École supérieure des travaux publics (ESTP), qui compte près de 500 élèves ingénieurs.

## **PARTAGE DES CONNAISSANCES**

Le fonctionnement en réseau et la mise en synergie des compétences sont des principes fondateurs du management de VINCI. Le Groupe a achevé en 2000 l'interconnexion des réseaux intranet de ses filiales, tout en développant les services accessibles en ligne : bases de données partagées, informations sur la mobilité, etc. VINCI a également intensifié le déploiement des « clubs pivots », qui rassemblent par régions ou bassins d'activité les responsables des différents pôles de métiers du Groupe.

VINCI Énergies-Information a généralisé la mise en place de groupes de réflexion et de proposition consacrés à des segments de marchés ou à des problématiques transversales telles que l'optimisation des achats ou de la sous-traitance (à la fin 2000, ceux-ci ont atteint le nombre de 65). Dans le domaine de la gestion commerciale, VINCI Construction a déployé pour sa part un nouvel outil de partage des connaissances, qui répertorie plus de 6 000 opérations et ouvre la voie à des coopérations multiples entre les équipes.

## **SÉCURITÉ**

Les efforts permanents d'amélioration de la sécurité dans toutes les filiales du Groupe se traduisent par un mouvement tendanciel de réduction de la fréquence et de la gravité des accidents du travail. Distinguée à plusieurs reprises, la politique de prévention de VINCI s'est particulièrement illustrée sur le chantier de la tour Hines, à Paris-la Défense, dont le gros œuvre a été réalisé dans des conditions exemplaires de sécurité. Par ailleurs, les entreprises du Groupe – notamment celles de travaux souterrains de VINCI Construction – ont intensifié leur démarche de certification sécurité. Enfin, première dans le secteur de la construction, GTM Construction a obtenu la certification simultanée de ses systèmes de management de la qualité, de l'environnement et de la sécurité.

## **RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Les négociations sur la mise en place des 35 heures ont donné un nouvel élan au dialogue social. Conduites au plus près du terrain par les entités opérationnelles, elles ont stimulé l'évolution des organisations du travail, dans le but de mieux répondre aux besoins des clients comme aux attentes des salariés.

## **ÉPARGNE SALARIALE**

Les efforts de promotion engagés par le Groupe et l'attractivité du titre VINCI ont stimulé en 2000 le développement du plan d'épargne Castor. En fin d'exercice, près de 20 000 salariés étaient actionnaires de VINCI et détenaient collectivement plus de 4 % du capital du Groupe, contre seulement 0,6 % en 1995. Les versements dans le plan d'épargne ont été multipliés par 8 en cinq ans (plus de 40 millions d'euros en 2000). Le plan d'épargne, qui est un élément important de la politique sociale, aborde sa sixième année d'existence en s'ouvrant aux salariés des filiales anglaises et allemandes mais aussi en proposant de nouvelles fonctionnalités de gestion sur l'intranet du Groupe et un nouveau barème d'abondement qui favorise les petits versements (abondement de 100 % pour les versements compris entre 0 et 1000 F, plafonné à 10 500 F par an). Toutes ces nouveautés concourent au développement de l'actionariat salarié, en particulier dans les catégories de salaires les moins élevées.

Au cours de l'année 2000, plus de 5 000 jeunes ont été recrutés, notamment par l'intermédiaire d'un site Web.



#### Effectifs pro forma\* par métier

	2000	1999
Concessions	9 433	5 933
Énergies-Information	25 384	24 231
Routes	37 508	36 064
Construction	46 851	45 306
Holding et divers	2 894	2 726
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>122 070</b>	<b>114 260</b>

#### Effectifs pro forma\* par zone géographique

	2000	1999
France	70 726	65 321
Allemagne	11 351	11 735
Grande-Bretagne	7 065	5 489
Autres pays d'Europe	14 958	16 111
Reste du monde	17 970	15 604
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>122 070</b>	<b>114 260</b>

#### Effectifs pro forma\* par catégorie

	2000	1999
Ingénieurs et cadres	14 057	13 139
Ouvriers et employés	108 013	101 121
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>122 070</b>	<b>114 260</b>

\* Les effectifs pro forma 1999 et 2000 intègrent Groupe GTM, Cofiroute et Le Stade de France en année pleine (voir Méthodologie p. 54).

# L'innovation au cœur de l'offre

Tournée vers la création de valeur pour les clients, la politique d'innovation de VINCI répond à leurs préoccupations de qualité, de réduction des coûts et des délais, de sécurité et de respect de l'environnement.

### **MATÉRIAUX ROUTIERS**

Les laboratoires de VINCI Routes ont mis au point des techniques d'élaboration d'enrobés à froid à partir de bitumes classiques, alors qu'ils nécessitaient jusque-là des bitumes spéciaux. Ce nouveau savoir-faire renforce l'indépendance du Groupe vis-à-vis de ses approvisionnements extérieurs, tout en permettant d'importantes économies d'énergie. Par ailleurs, deux chantiers expérimentaux ont été conduits dans le cadre des projets innovants soutenus par le ministère français de l'Équipement : l'un concerne la nouvelle structure de chaussée tri-couche, plus durable et moins consommatrice de matériaux ; l'autre consiste à utiliser, pour les rives de chaussée, des matériaux issus de l'incinération d'ordures ménagères : Scormousse, Scorcan et Scorcim.

### **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

En collaboration avec des laboratoires de recherche et d'autres entreprises européennes de construction, VINCI a participé à l'élaboration d'une méthode d'essai spécifique – et brevetée – des bétons autoplaçants. Ces travaux placent VINCI Construction à la pointe de l'utilisation de ces matériaux dont la facilité de mise en œuvre génère d'importants gains de productivité.

### **PROCÉDÉS**

En partenariat avec le CNES, VINCI Construction travaille à l'incorporation des techniques spatiales dans les méthodes de construction. Le système Centaur de pilotage automatique d'engin de terrassement, qui combine l'utilisation de balises GPS et de plans routiers numérisés, a été largement diffusé en 2000. Par ailleurs, VINCI Construction a déployé plus largement et en les perfectionnant deux procédés qui représentent d'importants enjeux de productivité : les planchers mixtes acier-béton, qui dégagent de très grandes portées et permettent d'augmenter de 20 % la surface utile des bureaux ; le changement de suspension de ponts sans interruption du trafic, mis en œuvre sur le pont d'Aquitaine, à Bordeaux, après une première utilisation sur celui de Tancarville.

### **PRODUITS ET SERVICES**

Dans le domaine de la maintenance préventive des ouvrages, VINCI développe, à travers la société Advitam, un ensemble d'outils permettant l'auscultation par ultrasons, la mesure des efforts et la surveillance permanente des ouvrages, afin d'assurer un

suivi fin de leur comportement dans la durée et d'optimiser l'organisation des opérations de maintenance. VINCI Park a mis au point un système breveté de barrières antifraude pour parcs de stationnement, dont l'emploi se généralise dans le Groupe – et qui sont commercialisées à l'extérieur. Dans le domaine des nouvelles technologies appliquées à l'industrie, VINCI Énergies-Information a développé de nouvelles offres logicielles intégrées, rapprochant dans des solutions globales les systèmes d'information de production et de gestion – tels le logiciel Gestock pour la logistique, déployé sur une centaine de sites en 2000, ou Maori, outil de maintenance multitechnique utilisable dans un environnement Internet.

### **COOPÉRATION PROFESSIONNELLE**

VINCI a joué un rôle de premier plan dans le lancement et le financement de Constructeo.com, plate-forme européenne sur Internet dédiée à la filière construction. Opérationnelle depuis le début 2001, Constructeo.com offre un ensemble de services – place de marché, achats en ligne, gestion partagée de projets, informations professionnelles – destinés à faciliter la collaboration entre les différents acteurs de la profession.

### **INCITATION À L'INNOVATION**

Pour encourager l'ensemble de ses cadres et collaborateurs à innover et à développer le potentiel créatif du Groupe, VINCI a lancé, début 2001, un grand prix de l'innovation. Concours ouvert à l'ensemble des salariés de VINCI, le Prix de l'innovation VINCI 2001 récompensera les initiatives originales en matière de nouveaux produits, services, façons de faire, d'accompagnement du changement mais aussi de meilleures pratiques. En décembre, une cinquantaine de prix seront décernés pour une dotation globale de 150 000 euros. VINCI a également créé en 2000 VINCI Innovation, fonds d'investissement doté de 15 millions d'euros, destiné à financer des entreprises novatrices dans les secteurs à forte croissance où intervient le Groupe. VINCI Innovation a pour objet de constituer un portefeuille diversifié de participations dans des sociétés non cotées, de préférence dans l'espace économique européen, en ciblant ses choix sur des innovations qui offrent de réelles opportunités de développement industriel dans un délai de trois à cinq ans. Plus de 200 dossiers ont été instruits par VINCI Innovation en 2000 – le premier d'entre eux à avoir débouché sur un investissement étant celui d'Advitam.



(En haut, à gauche.) Le Groupe dispose de ses propres moyens de recherche et de développement pour la mise au point de revêtements routiers plus performants en termes de confort et de sécurité.

(En bas, à gauche.) Centaur, le système exclusif de pilotage automatique d'engins de terrassement, qui combine l'utilisation de balises GPS et de plans routiers numérisés, est une innovation du Groupe.

(En haut, à droite.) Mise en œuvre des mâchefers d'incinération d'ordures ménagères traités au ciment (Scorcim).

(En bas, à droite.) Advitam, la nouvelle société de Vinci spécialisée dans la surveillance, le diagnostic et le suivi d'ouvrages, a développé un éventail d'outils exclusifs qui ont déjà fait leurs preuves sur une soixantaine d'ouvrages dans le monde, dont le pont Vasco de Gama à Lisbonne, au Portugal.

# Une préoccupation environnementale partagée

À sa politique de développement, VINCI intègre une démarche de progrès continu pour exercer ses métiers dans le respect de l'environnement, de la santé de ses collaborateurs et de la qualité de vie des populations concernées par ses activités.

### DES OFFRES POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

L'engagement de l'ensemble des filiales du Groupe pour la préservation et l'amélioration du cadre de vie se traduit notamment par des offres proposées aux maîtres d'ouvrage. En matière de circulation routière, par exemple, la réduction du bruit est une priorité ; elle est rendue possible par l'installation de murs antibruit et par l'utilisation d'enrobés silencieux. Dans le domaine des services, les dispositifs d'information sur le trafic proposés par VINCI Park et GTIE permettent aux automobilistes de choisir leurs itinéraires et d'optimiser leurs déplacements. Enfin, à une échelle différente, les préoccupations environnementales influent sur la conception même des ouvrages, tel le projet de Cofiroute pour le bouclage entièrement souterrain de l'A86 Ouest, dans la région parisienne. Sur ce projet hors du commun, les techniques de creusement au tunnelier les plus modernes ont en outre été retenues pour limiter au maximum les nuisances et la gêne occasionnée aux riverains, y compris pendant les travaux.

### TRI ET RECYCLAGE DES MATÉRIAUX

Le recyclage des déchets des chantiers de bâtiment et de travaux publics est un enjeu prioritaire pour le Groupe puisque, à partir de juillet 2002 (date de mise en application des nouvelles directives européennes), les entreprises seront tenues d'effectuer une collecte sélective et ne pourront déposer en décharge que les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux dont le recyclage n'est ni techniquement ni économiquement viable.

Afin de préparer cette échéance, des expérimentations ont déjà été menées par les sociétés du Groupe à l'occasion de nombreux chantiers pilotes, certains bénéficiant du savoir-faire des filiales allemandes, précurseurs dans ce domaine. De nouvelles méthodes de travail ont été imaginées et testées, et les surcoûts comme les économies induits ont été évalués au cas par cas. Fort de cette préparation menée depuis plusieurs années, le Groupe est désormais en mesure de généraliser ces méthodes sur ses chantiers de BTP.

Par ailleurs, VINCI Routes a perfectionné ses procédés de réutilisation des mâchefers d'incinération en technique routière, afin de s'assurer en particulier de leur stabilité dans le temps ; cinq nouvelles unités de recyclage de ces matériaux ont été ouvertes au

cours de l'année. En partenariat avec plusieurs groupes industriels européens, VINCI Routes développe également de nouveaux savoir-faire associés au recyclage de produits et résidus industriels tels que les pneumatiques, les boues d'incinération ou les phosphogypses.

### MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Soucieux de maîtriser l'impact de ses activités sur l'environnement, VINCI a intensifié en 2000 la mise en œuvre de systèmes de management conformes aux normes ISO 14001. Deux carrières, une centrale de production d'enrobés et une unité de recyclage de VINCI Routes ont obtenu cette certification. Des entreprises de VINCI Construction – dont la totalité de celles intervenant dans le terrassement – sont également certifiées.



### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

VINCI Construction soutient activement l'association Dynacités, qui se consacre à la revitalisation des quartiers urbains où le Groupe conduit des opérations de réhabilitation. Concentrée à l'origine sur l'Île-de-France, l'activité de cette association – animée par des cadres du Groupe – s'est étendue en 2000 à la région Rhône-Alpes. Dynacités soutient les projets locaux de création d'activité, en liaison avec les structures d'insertion pilotées par le Groupe dans le cadre de son activité de gestion déléguée d'établissements pénitentiaires.

### INSERTION D'UN PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

L'important chantier réalisé pour Esso au Cameroun – 3 millions de mètres cubes de terrassements, 400 km de routes, 100 ha de plates-formes – illustre la capacité de VINCI Construction à prendre en compte l'ensemble des aspects environnementaux d'un projet. Le Groupe y a mis en place un système de management intégrant non seulement des dispositifs destinés à diminuer l'érosion des sols et à minimiser les nuisances pour l'environnement (contrôle de l'écoulement des eaux de surface, mise en décharge contrôlée des déchets de chantier, incinération des déchets ménagers, traitement des eaux usées...) mais également l'accompagnement socio-économique des régions traversées.



(En haut.) L'ensemble des aspects socio-économiques et environnementaux est pris en compte sur les grands projets afin de les insérer au mieux dans leur contexte.

(En bas, à gauche.) Échantillon de Scormousse, matériau issu de l'incinération d'ordures ménagères, réutilisé en technique routière.

(En bas, à droite.) Stockage et recyclage de matériaux (béton, enrobés, déblais) sur la plate-forme de Tours.



# CONCESSIONS



VINCI gère 725 000 places de stationnement, essentiellement en Europe, en Amérique et en Asie. L'activité du Groupe dans ce domaine a connu une croissance sans précédent ces dernières années grâce à des succès commerciaux et à des opérations de croissance externe.

## Concessions • Profil



Les compétences globales de VINCI en conception, construction, financement et exploitation en font l'un des leaders mondiaux de la gestion déléguée d'infrastructures et des services associés. Avec un portefeuille diversifié de contrats de concession de longue durée, VINCI dispose d'une visibilité exceptionnelle sur l'évolution de ses résultats à long terme.

VINCI Concessions intervient principalement dans quatre domaines :

- le stationnement, avec VINCI Park, né du rapprochement de Parcs GTM et de Sogeparc, leader européen avec 725 000 places gérées en France et dans le monde ;
- les infrastructures routières, avec Cofiroute, qui gère 842 km d'autoroutes dans l'ouest de la France, et des participations dans trois autres sociétés d'autoroutes, au Chili, au Canada et en Thaïlande (l'ensemble représentant 1 200 km de voies à péage) ;
- les grands ouvrages, avec le Stade de France, cinq ponts en exploitation (deux au Portugal, deux au Royaume-Uni, un au Canada), un tunnel à Marseille et deux ouvrages en construction (les tunnels de l'A86 Ouest, en région parisienne, et le pont de Rion-Antirion, en Grèce) ;
- enfin, la gestion d'aéroport et les services aéroportuaires, avec 25 sites en exploitation, pour un trafic annuel de 40 millions de passagers.

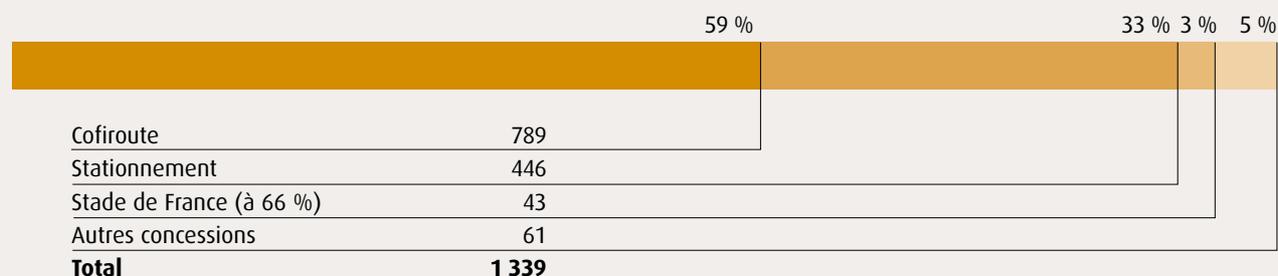
### Principales concessions de VINCI

		Pays	% détention	Durée résiduelle (ans)
<b>STATIONNEMENT</b>	VINCI Park	France et étranger	99 %	27 <sup>(1)</sup>
<b>AUTOROUTES</b>	Cofiroute (842 km)	France	65 %	29
	Cofiroute tunnels A86	France	65 %	77
	Chillan-Collipulli (160 km)	Chili	81 %	20
	Fredericton-Moncton (200 km)	Canada	12 %	32
	Don Muang (20 km)	Thaïlande	5 %	20
<b>OUVRAGES</b>	Stade de France	France	66 %	24
	Pont de Rion-Antirion	Grèce	53 %	38
	Pont de la Confédération	Canada	50 %	31
	Ponts sur la Severn	Grande-Bretagne	35 %	13
	Ponts sur le Tage	Portugal	25 %	29
	Tunnel du Prado-Carénage	France	29 %	24
<b>AÉROPORTS</b>	ITA <sup>(2)</sup>	Mexique	25 %	48
	OMA <sup>(3)</sup>	Mexique	37 %	49
	Cambodge (2 aéroports)	Cambodge	70 %	19
	ADP Management <sup>(4)</sup>	Chine	34 %	49

1 Moyenne. 2 « Partenaire stratégique » de 9 aéroports mexicains (avec 15 % du capital). 3 « Partenaire stratégique » de 13 aéroports mexicains (avec 15 % du capital). 4 « Partenaire stratégique » de l'aéroport de Pékin (avec 10 % du capital).

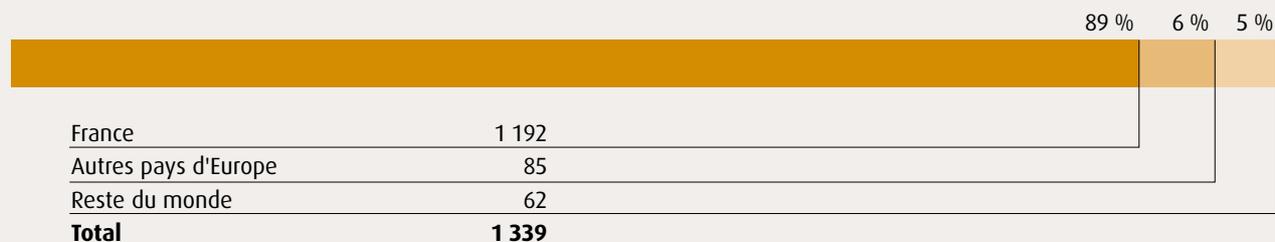
## Chiffre d'affaires par type de concession<sup>(\*)</sup>

en millions d'euros



## Chiffre d'affaires par zone géographique<sup>(\*)</sup>

en millions d'euros



## Données consolidées pro forma<sup>(\*)</sup>

### Chiffre d'affaires

en millions d'euros



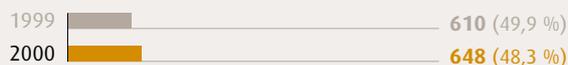
### Investissements industriels

en millions d'euros



### Excédent brut d'exploitation

en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

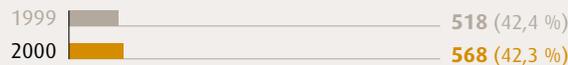


### Effectif moyen



### Résultat d'exploitation

en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires



\* Les données consolidées pro forma intègrent VINCI Park, Cofiroute, le Stade de France et quatre concessions d'infrastructures (aéroports cambodgiens; autoroute chilienne; pont de Rion-Antirion, en Grèce; pont de la Confédération, au Canada). Les autres concessions de VINCI (mises en équivalence ou non consolidées) ne sont pas incluses dans les données consolidées ci-dessus.

## Concessions • Activité



95 millions d'automobilistes empruntent chaque année les 842 km du réseau d'auto-roues de Cofiroute, dont VINCI est actionnaire à 65 %.

**NAISSANCE DE VINCI PARK.** Concrétisation du rapprochement de Sogeparc et de Parcs GTM, VINCI Park, leader européen du stationnement, fédère l'ensemble des voiries et des ouvrages gérés par le Groupe, représentant 725 000 places en France et dans le monde.

Sous cette marque, qui véhiculera l'image du Groupe auprès du grand public, VINCI entend poursuivre une stratégie de qualité et intensifier le développement de services associés au stationnement : maintenance et lavage des véhicules, location de voitures et de vélos, bornes de chargement électrique, commerces-relais, informations sur le trafic, assistance aux personnes à mobilité réduite... Autant de services qui contribuent à fidéliser la clientèle tout en constituant un vecteur de croissance du chiffre d'affaires.

**S**tationnement. Cette activité a représenté en 2000 un chiffre d'affaires de 446 millions d'euros, pour un résultat d'exploitation de 110 millions. Sogeparc et Parcs GTM, réunis désormais sous la bannière commune VINCI Park (voir ci-contre), ont poursuivi leur politique de développement en France, où le Groupe gère au total 425 000 places réparties dans 160 villes, tout en confortant significativement leurs positions en Europe, avec l'acquisition de nouveaux parcs au Royaume-Uni, en Espagne, en Belgique et au Portugal. Le Groupe a par ailleurs intensifié son développement dans les services associés au stationnement, tels que l'information en temps réel sur les conditions de trafic, les barrières antifraude, la location de voitures (Proxirent) ou encore la verbalisation et le suivi informatisé du recouvrement des amendes pour stationnement illicite en Grande-Bretagne.

**Infrastructures routières.** Cofiroute a enregistré en 2000 une hausse de 4% de ses recettes de péage. Le résultat d'exploitation et le résultat net ont progressé de 8 %, atteignant respectivement 449 et 189 millions d'euros. Après l'alignement de la France sur le régime communautaire de fiscalité autoroutière, des discussions ont été engagées avec l'État afin de compenser l'impact de l'introduction de la TVA sur les comptes de Cofiroute, comme le prévoit le contrat de concession. L'année a vu l'entrée en vigueur du contrat de concession de l'A86, entraînant la mobilisation du groupement chargé des travaux de percement du tunnel Est. Par ailleurs, un premier tronçon de l'A28, de part et d'autre du Mans (45 km), a été ouvert. Deux autres sections seront mises en service en 2001 : 24 km entre Maresché et Arçonnay (A28) et 22 km entre Villefranche et Theillay (A85). Au Chili, VINCI a poursuivi la construction d'une autoroute de 160 km entre Chillan et Collipulli, que le Groupe exploitera pendant vingt ans. Un premier tronçon, représentant environ la moitié du tracé, a été ouvert en fin d'exercice.

**Ouvrages.** Le Stade de France a confirmé son succès en accueillant de nombreux événements sportifs et culturels à guichets fermés. Confortée par le développement d'activités annexes comme les congrès et les conventions d'entreprise,



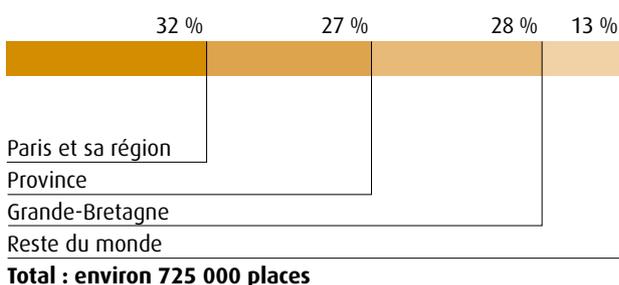
Le Stade de France, d'une capacité de 80 000 places, accueille le plus souvent à guichets fermés de nombreuses manifestations sportives et culturelles.

l'exploitation a dégagé un chiffre d'affaires de 64 millions d'euros pour un résultat d'exploitation de 14 millions. Dépassant les prévisions, les niveaux de trafic ont continué à progresser sur les grands ouvrages de franchissement exploités par le Groupe : deux ponts sur le Tage, à Lisbonne, deux autres reliant l'Angleterre et le pays de Galles, au-dessus de la Severn, et le pont de la Confédération, au Canada. L'évolution du trafic sur les deux ouvrages portugais (+ 8% en un an, soit 15 000 véhicules supplémentaires par jour) a conduit les autorités

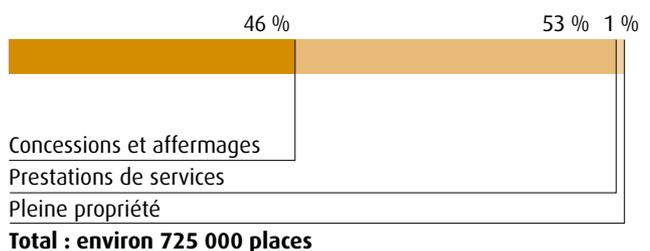
à demander à la société concessionnaire, Lusoponte, d'engager les études préliminaires à la réalisation d'un troisième pont franchissant l'estuaire du Tage.

**Aéroports.** L'activité a été marquée, au Mexique, par l'entrée de VINCI au capital de GCN, chargé de gérer treize aéroports dans le centre et le nord du pays, dont ceux de Monterrey et d'Acapulco. Dans le cadre de la privatisation des infrastructures aéroportuaires mexicaines, le consortium dans lequel VINCI est présent à hauteur de 37 % a

### Répartition des places de stationnement gérées par zone géographique



### Répartition des places de stationnement gérées par type de contrat





VINCI exploite 25 aéroports dans le monde, ce qui représente un trafic annuel de 40 millions de passagers.

obtenu le contrôle de GCN en acquérant 15 % de son capital. Cet investissement vient compléter la participation acquise par Groupe GTM en 1999 dans neuf aéroports dans le sud-est du pays, dont celui de Cancun. Au Mexique, VINCI est désormais associé à la gestion d'un trafic global de plus de 20 millions de passagers par an.

Par ailleurs, le Groupe est présent à hauteur de 34 % dans le capital d'ADP Management, en association avec Aéroports de Paris. Au début de l'année 2000, ADP Management est devenu le partenaire stratégique de l'aéroport de Pékin (en acquérant 10 % de son capital) et a signé un contrat d'assistance technique pour cinq ans renouvelables. ADP Management a également obtenu le contrat d'exploitation de l'aéroport d'Angkor, au Cambodge, où VINCI gère déjà en concession l'aéroport de Pochentong.

Dans le prolongement de ces opérations, VINCI a renforcé ses positions dans les services aéroportuaires en prenant le contrôle, en juillet, de la société SEN. Le chiffre d'affaires de la SEN dans les services aéroportuaires – nettoyage, gestion des bagages, assistance piste et sûreté des passagers – a augmenté de près de 50 % au cours de l'exercice, dépassant les 100 millions d'euros. Enfin, dans le secteur pénitentiaire, VINCI a poursuivi son activité de gestion déléguée dans dix établissements en France. Les bons résultats obtenus depuis 10 ans permettent au Groupe d'envisager avec confiance le renouvellement, prévu en 2001, de ses contrats de gestion, qui concernent l'ensemble des fonctions logistiques (maintenance, transport, nettoyage, restauration) et des missions de réinsertion des détenus (travail, formation).

## Perspectives

Son rapprochement avec Groupe GTM a permis à VINCI de constituer un portefeuille sans équivalent de concessions, essentiellement dans le domaine autoroutier, le stationnement, les aéroports et les grands ouvrages. Ces concessions, qui sont toutes de longue, voire de très longue durée, offrent à VINCI une source de *cash-flow* récurrent, qui améliore la visibilité à long terme des résultats du Groupe.

Pour cette raison, VINCI entend poursuivre le développement de son portefeuille de concessions en mobilisant les savoir-faire du Groupe dans le domaine de la conception, de la construction, du financement et de l'exploitation, où sa longue tradition de service lui permet de revendiquer un rôle de gestionnaire délégué. Cette politique de développement sera centrée sur les infrastructures accompagnant la croissance des transports dans les pays solvables, c'est-à-dire principalement les aéroports, les parkings et les grands ouvrages.

**VINCI poursuivra une politique de développement centrée sur les infrastructures accompagnant la croissance des transports dans les pays solvables.**

**Dans le secteur aéroportuaire,** VINCI intensifiera son développement dans les deux métiers complémentaires où il a conquis des positions significatives sur fond de croissance soutenue des transports aériens : la gestion déléguée d'aéroports, qui bénéficie d'un contexte de désengagement accéléré des opérateurs publics, et les services aéroportuaires, qui offrent un potentiel de croissance particulièrement élevé, l'enjeu pour le Groupe étant de constituer un véritable réseau à l'échelle européenne à partir de la SEN.

**Dans le stationnement,** la création de VINCI Park permettra d'accélérer les synergies commerciales, opérationnelles et financières. VINCI Park dispose d'un fort potentiel de croissance interne



Dans la région parisienne, les travaux de creusement au tunnelier de l'autoroute A86 Ouest ont démarré. La première section à péage sera mise en service en novembre 2004.

et externe, que le Groupe entend exploiter en particulier à l'international et dans le domaine des services associés au stationnement. Le développement international, rendu possible par une forte croissance du marché du stationnement, sera facilité par la puissance du Groupe et son enracinement sur les marchés européens.

**Ouvrages et infrastructures.** Les résultats générés par ce portefeuille de concessions devraient croître dans les prochaines années avec la montée en puissance des concessions récentes, l'optimisation des conditions de financement, la progression générale du trafic et l'amélioration des conditions d'exploitation.

Les recettes de Cofiroute continueront à progresser et un relais de croissance est attendu du démarrage en 2004 de l'exploitation de la première section du tunnel de l'A86 Ouest, dans la région parisienne, dans le cadre d'une concession de soixante-dix ans.

Enfin, dans le domaine des infrastructures en concession soumises à appel d'offres, VINCI poursuivra sa politique de développement sélectif.



# ÉNERGIES-INFORMATION



Dans le domaine industriel, GTIE propose à ses clients des solutions globales pour optimiser leurs process et accroître leur productivité. GTIE prend également en charge la maintenance des installations.



À travers GTIE, VINCI est le leader en France et un acteur de premier plan en Europe des métiers des technologies de l'information et de l'énergie.

GTIE a développé un mode de management original, associant en réseau 700 entreprises fortement ancrées sur leurs marchés. Cette organisation, alliée à un fort esprit de service, permet de déployer des solutions à la fois locales et globales, et donne à VINCI Énergies-Information une réactivité exceptionnelle sur des marchés en mutation permanente.

GTIE intervient, avec une démarche d'ensemblier associant ingénierie, réalisation, services et maintenance, dans trois domaines :

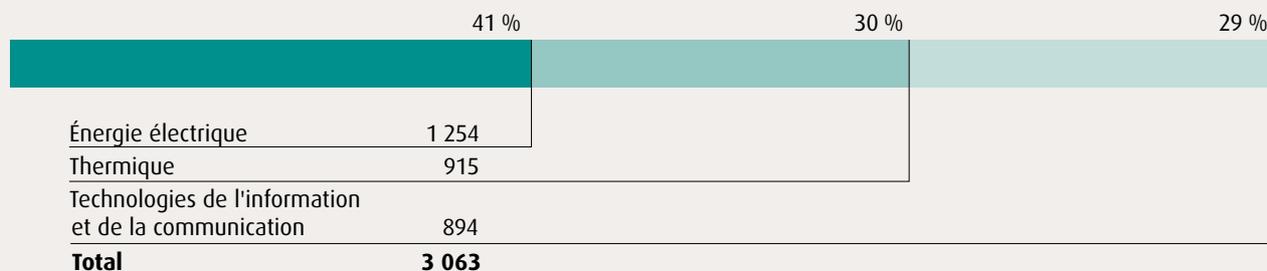
- l'énergie électrique (réseaux de transport et de distribution, éclairage urbain, signalisation, gestion de trafic) ;
- les équipements thermiques (génie climatique, isolation, protection incendie) ;
- les technologies de l'information et de la communication (infrastructures, réseaux et systèmes de communication, intégration de systèmes de supervision de process industriels, de contrôle, de sécurité et de réseaux d'énergie).

### PRINCIPALES ENSEIGNES

GTIE	Santerne
SDEL	G+H
Garczynski Traploir	Fournié-Grospaud

## Chiffre d'affaires par métier

en millions d'euros



## Chiffre d'affaires par zone géographique

en millions d'euros



## Données consolidées

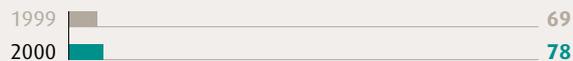
### Chiffre d'affaires

en millions d'euros



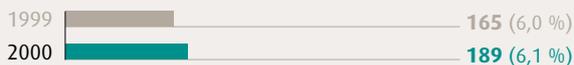
### Investissements industriels

en millions d'euros



### Excédent brut d'exploitation

en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires



### Effectif moyen



### Résultat d'exploitation

en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires





Illuminatión des sites architecturaux (ici Nancy), signalisation dans les villes, gestion du trafic, etc., GTIE intègre toutes les dimensions de la mise en valeur du patrimoine urbain, notamment la qualité de vie et la sécurité.

Le fait marquant de l'année 2000 a été l'intégration des activités thermiques de Vinci au sein de GTIE, qui a ainsi élargi son offre industrielle et tertiaire avec des savoir-faire (génie climatique, isolation, protection incendie) complémentaires de son expertise en ingénierie électrique et en technologies de l'information.

L'intégration de la Division thermique, fortement implantée en Allemagne, a renforcé l'ouverture internationale de GTIE, qui réalise aujourd'hui près d'un tiers de son chiffre d'affaires hors de France. GTIE a confirmé sa trajectoire de développement accéléré en Europe, avec les excellents exercices réalisés par Controlmatic, en Allemagne, et par Starren, aux Pays-Bas, et plusieurs opérations de croissance externe : acquisition de la société HMS en Allemagne (qui renforce les positions du groupe dans l'industrie automobile), de Cheshire Systems en Grande-Bretagne, et du groupe Emil Lundgren en Suède (75 millions d'euros de chiffre d'affaires), plate-forme pour l'expansion

de GTIE en Scandinavie et en Europe centrale. L'exceptionnel ancrage de GTIE sur ses marchés et la vitalité de ses entreprises lui ont permis d'enregistrer une croissance de 12 % de son chiffre d'affaires en 2000 (3 milliards d'euros). Le résultat d'exploitation a quant à lui progressé de 25 % (3,8 % du chiffre d'affaires).

### Énergie électrique (41 % du chiffre d'affaires)

#### Transport-distribution d'énergie électrique.

Sur ce marché où GTIE est leader en France, les tempêtes de la fin 1999 ont relancé l'activité de pose et de maintenance de lignes électriques à haute et très haute tension, les dégâts provoqués ayant souligné la nécessité de réaliser d'importants efforts de modernisation des réseaux, au-delà des réparations immédiates. L'activité de transformation électrique a connu également une année de croissance, soutenue par la demande des clients industriels et par de nouvelles réalisations hors de France (Belgique, Luxembourg, Gabon).

**Éclairage urbain et signalisation.** GTIE a enregistré une demande soutenue de la part des collectivités locales, dont les investissements ont globalement progressé. Le renforcement des contraintes réglementaires, d'une part, le souci de mieux satisfaire les exigences de confort et de qualité du public, d'autre part, ont contribué à stimuler ces marchés – GTIE tirant parti de son réseau pour renforcer ses positions, notamment dans le domaine de la maintenance.

### **Thermique (30 % du chiffre d'affaires)**

La climatisation tertiaire a enregistré une forte progression (15 % en moyenne) sous l'effet de l'embellie du bâtiment. Dans les métiers de la protection incendie (+20 %), où GTIE occupe une position de premier plan en France et en Allemagne, le groupe a connu une activité importante sur le marché en croissance des plates-formes logistiques. Dans le secteur industriel, l'année a été dominée par deux grands chantiers : le nouveau site de Toyota à Valenciennes et l'usine de composants de ST Microelectronics à Aix-en-Provence. GTIE s'est développé par ailleurs sur le marché du conditionnement d'air et de la protection incendie des sites de radio-télécommunications.

Dans les métiers de l'isolation, G+H Montage a recueilli les fruits de ses efforts de repositionnement et bénéficié d'une bonne conjoncture en Allemagne.

Le résultat d'exploitation de la Division thermique s'est élevé à 20 millions d'euros en 2000 (2,1 % du chiffre d'affaires).

### **Technologies de l'information et de la communication (29 % du chiffre d'affaires)**

**Systèmes d'information de production.** Ce marché a connu en 2000 une progression de l'ordre de 15 %, dans un environnement industriel caractérisé par une conjoncture très favorable et par une évolution en profondeur des besoins des entreprises. Tirée par les technologies de l'information, leur demande évolue vers des systèmes intégrés où convergent informatique technique et informatique de gestion, afin de renforcer notamment la traçabilité des produits et le respect des normes de production. GTIE a mis à profit sa connaissance des process industriels de ses clients pour déployer des offres répondant à ces nouvelles attentes – comme l'illustrent les solutions de maîtrise statistique de procédés (MS Pro) mises en œuvre pour le suivi de la qualité de fabrication du Nylon chez Rhodia. L'acquisition de Polytech,

#### **DES MARQUES QUI STRUCTURENT L'OFFRE DE GTIE**

Afin d'accompagner le développement d'offres globales et de renforcer leur visibilité, tout en stimulant la mise en réseau des compétences de ses filiales, GTIE a intensifié la création de marques fédérant ses offres sur ses différents marchés. Sept marques ont ainsi été lancées ou développées : Omexom (transport et transformation d'énergie électrique haute tension) ; Citéos (éclairage public, signalisation lumineuse) ; Actemium (systèmes d'information de production) ; Opteor (maintenance) ; Graniou (infrastructures de communication) ; Axians (communication d'entreprise) ; Tunzini (génie climatique en France).

L'équipement en chauffage et climatisation du futur siège d'EDF à Paris conjugue maîtrise et économie d'énergie : une des innovations qui feront du site une vitrine des technologies du futur.



*start-up* spécialisée dans les systèmes d'information dédiés aux process industriels (Manufacturing Execution System), renforce son offre en la matière.

**Infrastructures de communication.** L'activité de GTIE sur ce marché a dépassé en 2000 les 150 millions d'euros, soit une progression de 50% pour les infrastructures radio et de 100% pour les réseaux filaires. Dans les radiocommunications, GTIE a participé au déploiement des réseaux de tous les opérateurs français de téléphonie mobile. GTIE a ainsi réalisé, en collaboration avec Nortel et pour le compte de Bouygues Telecom, la couverture du tracé TGV Paris-Lyon, avec l'implantation en huit mois de 105 sites de radiocommunications. Au total, 2 000 sites de ce type ont été installés dans l'année. Dans les infrastructures filaires, l'activité a été particulièrement soutenue dans les réseaux longue distance à haut débit (*backbone*), dont le développement accompagne la montée en puissance des nouveaux services de communication; l'année a ainsi vu le lancement,

en partenariat avec Vinci Construction, du projet Telia (voir p. 48), le plus important *backbone* en cours de réalisation en France.

**Communication d'entreprise.** La mise en place d'une offre complète en intégration de réseaux a permis à GTIE de conforter ses positions sur ce marché en croissance, comme en témoignent les importants contrats obtenus de l'Unedic (conception, mise en œuvre et maintenance du réseau d'information des Assedic) et de Carrefour (interconnexion de l'ensemble des hypermarchés et supermarchés du groupe). Plusieurs opérations de croissance externe ont permis également de développer l'offre voix, données, images de GTIE, confirmant son avance sur le segment porteur de la convergence voix-données.

Au total, le chiffre d'affaires réalisé en 2000 dans les technologies de l'information et de la communication a atteint près de 1 milliard d'euros, en progression de 12% par rapport à 1999.

Le groupe GTIE participe au déploiement des infrastructures de télécommunication pour les principaux opérateurs en Europe. Ses offres globales intègrent l'ingénierie, la recherche et la négociation des sites, l'installation et la maintenance des équipements.



## Perspectives

À partir de son métier historique, l'énergie électrique, GTIE a réussi son repositionnement vers les technologies de l'information et de la communication. GTIE a pour ambition de poursuivre son développement dans ces métiers en évolution très rapide et d'élargir sa couverture géographique à l'ensemble du marché européen.

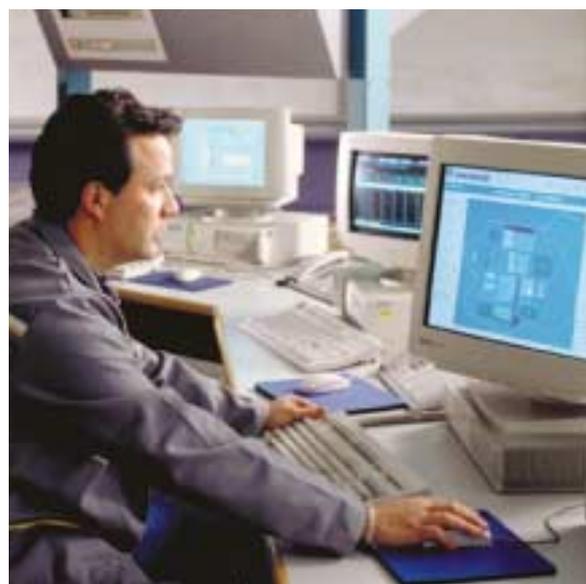
Sur des marchés où les clients attendent des solutions à la fois globales et locales, GTIE accélérera la mise en place d'offres fédérant à l'échelle européenne les savoir-faire et les entreprises du Groupe. Cet effort de structuration s'appliquera en particulier à l'offre de maintenance, avec le développement de solutions intégrées énergies/information, en réponse aux besoins des entreprises industrielles et tertiaires.

**Le marché des technologies de l'information et de la communication est amené à connaître dans les prochaines années une forte croissance.**

Les activités liées à l'énergie électrique devraient bénéficier à la fois des investissements liés à la modernisation du réseau de transport d'électricité français et d'une demande soutenue des clients industriels. Le génie climatique devrait profiter également d'une conjoncture bien orientée dans le bâtiment et l'industrie. L'activité d'éclairage et de signalisation urbaine répondra aux exigences croissantes des collectivités locales en matière de sécurité par des offres mettant l'accent sur la maintenance et les savoir-faire du Groupe en gestion déléguée.

Le marché des technologies de l'information et de la communication est amené à connaître dans les prochaines années une forte croissance. Dans les systèmes d'information de production, le déploiement de nouvelles offres liées aux services en ligne, comme la gestion partagée de projets *via* Internet, devrait consolider la forte progression du Groupe sur un marché durablement soutenu par les besoins des entreprises en solutions intégrées.

Le marché des infrastructures de communication sera porté par de nombreux projets de maillages régionaux et locaux (dégrouper, boucles locales radio), par les réseaux longue



Pour rester compétitives, les entreprises doivent aujourd'hui adapter leurs réseaux aux évolutions accélérées des technologies de l'information.

distance à haut débit et par le déploiement des nouveaux réseaux de radiocommunication à la norme UMTS. La montée en puissance de l'Internet rapide devrait également contribuer à stimuler durablement l'activité.

Enfin, la généralisation des infrastructures à haut débit devrait générer dans les années à venir une forte croissance du marché de la communication d'entreprise. Dans l'intégration de réseaux, GTIE, déjà leader en France, élargira sa couverture technique et son offre à l'échelle européenne, notamment dans la « réseaugérance », autrement dit la gestion déléguée pour le compte d'entreprises, l'administration, la supervision et la maintenance des réseaux.



# ROUTES



VINCI Routes réalise près de 90 % de son chiffre d'affaires en Europe mais dispose d'implantations fortes outre-Atlantique, aux États-Unis, au Canada, au Mexique et au Chili.

## Routes • Profil



Le rapprochement d'Eurovia et d'Entreprise Jean Lefebvre au sein de VINCI Routes fait du Groupe le leader européen des travaux routiers, l'un des premiers producteurs européens de matériaux routiers et le premier producteur européen de matériaux recyclés.

VINCI Routes réalise près de 90 % de son chiffre d'affaires en Europe. Outre des positions fortes dans l'Union européenne, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni, et dans une moindre mesure en Espagne et en Belgique, VINCI Routes dispose d'un important réseau d'implantations en Europe centrale, aux États-Unis (Floride, Caroline du Nord et Caroline du Sud), au Canada, au Mexique et au Chili.

L'activité de VINCI Routes s'organise autour de trois métiers :

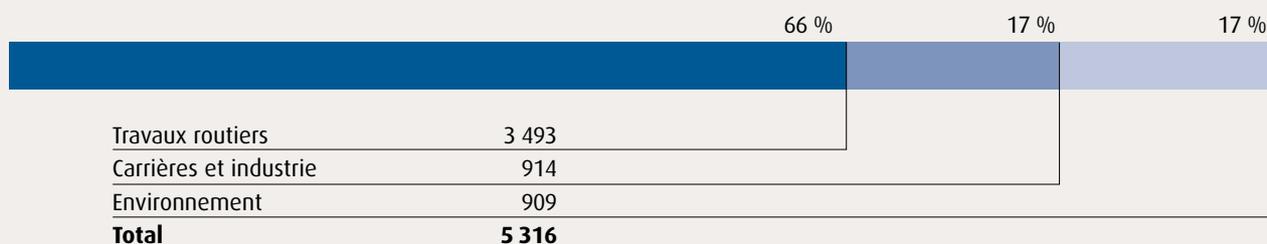
- les travaux routiers. Avec 330 agences ou filiales travaillant pour une clientèle publique (60 %), mais également pour une clientèle privée majoritairement industrielle, l'essentiel de l'activité est représenté par un très grand nombre de petits contrats qui réduisent la prise de risque et assurent la stabilité des résultats ;
- la production industrielle de matériaux, assurée par 400 postes d'enrobage, 95 usines de liants, 200 carrières et 90 unités de recyclage ;
- l'environnement, qui regroupe les activités de valorisation de déchets inertes en technique routière, de démolition/déconstruction, et de construction de sites de stockage de déchets.

### PRINCIPALES ENSEIGNES

Eurovia	Cardem
Entreprise Jean Lefebvre	Hubbard
Teerbau	Ringway
VBU	SSZ

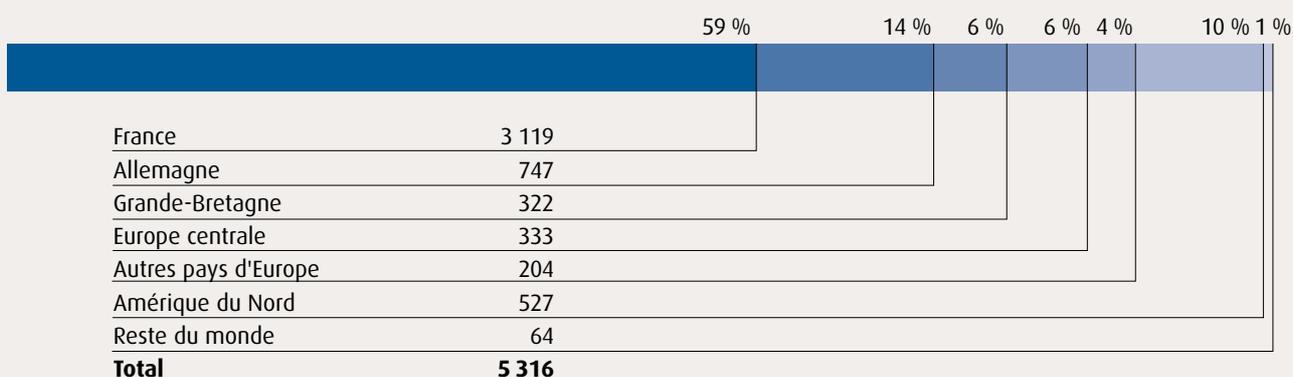
## Chiffre d'affaires par métier

en millions d'euros



## Chiffre d'affaires par zone géographique

en millions d'euros



## Données consolidées pro forma

### Chiffre d'affaires

en millions d'euros



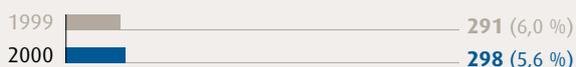
### Investissements industriels

en millions d'euros



### Excédent brut d'exploitation

en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

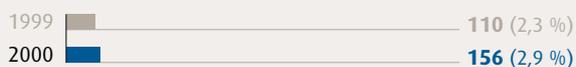


### Effectif moyen



### Résultat d'exploitation

en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires



Eurovia met en œuvre son savoir-faire en matière de protection de l'environnement, notamment pour l'aménagement des centres d'enfouissement technique (CET), soumis à une réglementation de plus en plus exigeante.



L'activité de VINCI Routes, dont plus de 40 % est réalisé à l'international, a connu en 2000 une forte croissance (+ 11 %) grâce à la bonne tenue du marché en France (+ 16 %) – conjuguée à d'excellentes conditions climatiques –, à la croissance externe et à l'appréciation du dollar à l'international (+ 28 % hors Allemagne). Le chiffre d'affaires a dépassé 5,3 milliards d'euros, et le résultat d'exploitation s'est élevé à 156 millions.

La fusion de VINCI et de Groupe GTM a permis la création d'un ensemble de tout premier plan dans les métiers de la route, bénéficiant

des fortes complémentarités d'Eurovia et d'Entreprise Jean Lefebvre. Ce rapprochement offre une couverture géographique sans équivalent en Europe et accroît le volume de production de matériaux de VINCI Routes en renforçant ses positions sur la filière industrielle. 45 millions de tonnes d'agrégats, 22 millions de tonnes d'enrobés et 450 000 tonnes de liants ont été produites en 2000 par les usines du Groupe dans le monde (part du groupe).

**France (59 % du chiffre d'affaires).** VINCI Routes a bénéficié en 2000 d'une forte croissance du marché français. Parmi les chantiers significatifs de l'exercice, on retiendra :

– dans la construction et l'entretien d'infrastructures routières, le contournement Ouest et Nord d'Haguenau (Bas-Rhin), la section Cahors Nord - La Bastide-Murat (Lot) de l'autoroute A20, la construction des chaussées et le balisage transposable sur la déviation de Jouars-Pontchartrain (RN12), l'élargissement de l'autoroute A9 entre Leucate et Perpignan Nord ;

– dans l'aménagement de sites urbains, industriels et commerciaux, la réalisation des voiries et réseaux divers et le génie civil associé de l'usine Toyota de Valenciennes (Nord), la réfection des quais de la Seine à Paris, la construction de la plate-forme du métro Val de Rennes (Ille-et-Vilaine) et l'aménagement du parvis de la cathédrale de Sens ;

– dans le domaine aéroportuaire, l'extension de la piste Est de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et la réfection de la piste de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim ;

– dans les métiers de l'environnement, où l'acquisition en début d'exercice de Cardem, l'un des leaders français de la démolition, est venue conforter les positions du Groupe, la démolition des tours de Rhumont, à Remiremont (Vosges) et les travaux du centre d'enfouissement technique du vallon de la Glacière. Avec l'ouverture de cinq nouvelles unités (dont une mobile), le Groupe renforce sa position de numéro un dans le domaine de la valorisation des mâchefers d'incinération d'ordures ménagères.

**Allemagne (14 % du chiffre d'affaires).** Dans une conjoncture encore peu favorable, le Groupe a concentré ses efforts sur l'intégration



Le réaménagement d'une partie des quais hauts de la Seine, à Paris, redonne droit de cité aux promeneurs et aux cyclistes.

de Teerbau et son rapprochement avec VBU. Le programme de cessions prévu pour recentrer Teerbau sur son activité routière a été mené à bien, notamment avec la vente de la filiale de génie civil Beton und Monierbau, celle des activités d'assainissements spéciaux et l'arrêt des activités de promotion et de bâtiment. Le chiffre d'affaires en Allemagne a ainsi été réduit de 23% en 2000. Parallèlement et afin de renforcer ses capacités de production industrielle de matériaux routiers, VINCI Routes a acquis la plus importante usine allemande de fabrication de liants à Hambourg. En 2000, les principales réalisations ont été l'achèvement de l'échangeur de Spreeau (Berlin), la rénovation de l'autoroute A5 entre Pfungstadt et Zwingenberg (Hesse) et l'extension de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Dortmund (Rhénanie-du-Nord-Westphalie).

**Grande-Bretagne (6 % du chiffre d'affaires).** Ringway, l'un des leaders anglais des travaux routiers, a enregistré une croissance de plus de 30% de son chiffre d'affaires (322 millions d'euros). Il a, par ailleurs, renforcé ses positions avec l'acquisition de White Mountains Quarries (production de matériaux et travaux routiers).

**Europe centrale (6 % du chiffre d'affaires).**

VINCI Routes a intensifié son développement en Europe centrale, où Eurovia et Entreprise Jean Lefebvre sont parfaitement complémentaires. Le Groupe y poursuit depuis plusieurs années une politique de développement conjuguant opérations de croissance externe, création de

**SOLS DÉCORATIFS HAUTE PERFORMANCE.** Illustration de sa politique d'innovation dans le domaine des matériaux, VINCI Routes conçoit et réalise des sols en résine qui allient avantages esthétiques et performances techniques – comme le revêtement du magasin de sport Citadium, à Paris, dont le design s'inspire des pistes d'athlétisme. Se pliant à toutes les exigences créatives des décorateurs grâce aux innombrables possibilités de couleurs, de dessins et d'inclusion de matériaux, les sols en résine se caractérisent également par leur longévité et leur facilité de pose et d'entretien. Outre les usages commerciaux, ces qualités les destinent aux sites industriels, telles les usines Astra, à Dunkerque, et Shiseido, à Orléans.



Le chantier de réhabilitation de la route Brasov - Bogata-Hill (Roumanie) a consisté à élargir la nationale 13 sur 36 km.

filiales et implantation d'agences à l'occasion de chantiers sur appels d'offres internationaux.

En République tchèque, SSZ poursuit son développement avec un chiffre d'affaires de 300 millions d'euros en 2000. Parmi ses dernières réalisations, la construction de la section Nova Ves-Doksany sur l'autoroute D8, et la réhabilitation de plus de 18 km du deuxième couloir ferroviaire tchèque en Moravie du Sud.

En Slovaquie, après l'expérience réussie de la création de Slov-via, l'acquisition de la société CSK consolide la présence du Groupe dans un pays où il a, entre autres, effectué les voiries du centre commercial Carrefour de Bratislava et la rénovation de celles du centre-ville de Poprad.

En Pologne, à travers ses filiales PBK et SPRD, le Groupe réalise désormais un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros.

En Roumanie, Eurovia a terminé le grand projet de réhabilitation de la RN13 entre Brasov et Bogata-Hill. En Albanie, le partenariat noué avec une entreprise locale a permis à Albavia d'obtenir ses premiers contrats. En Lituanie, Sauskelis a assuré l'entretien de nombreuses rues de la capitale, Vilnius, et de routes avoisinantes.

**Autres pays.** Les filiales du Groupe en Amérique du Nord, Construction DJL au Canada et Hubbard Group aux États-Unis, ont enregistré une activité soutenue en 2000 (+ 24 % à 527 millions d'euros de chiffre d'affaires).

Enfin, le rachat de Bitunova au Mexique et la présence de Bitumix au Chili (leader sur son marché) confortent la position du Groupe en Amérique latine.

## Perspectives

Leader en Europe, disposant de positions fortes en Amérique du Nord et s'appuyant sur un outil industriel de production de matériaux complet et optimisé, le nouvel ensemble issu du rapprochement d'Eurovia et d'Entreprise Jean Lefebvre détient un fort potentiel de croissance interne dans tous ses métiers.

Bénéficiant ainsi de réels atouts, VINCI Routes poursuivra son développement selon les orientations qui fondent la stratégie du Groupe depuis plusieurs années : diminution du poids des grands chantiers, qui représentent désormais moins de 4 % du chiffre d'affaires ; réduction de l'exposition aux cycles par le développement d'activités récurrentes telles que la production de matériaux, mais aussi les services de maintenance dans le cadre de contrats pluriannuels.

VINCI Routes entend mettre à profit la densification de ses réseaux en Europe centrale, zone à fort potentiel où toutes les filiales du Groupe disposent d'unités de production de matériaux, pour y accélérer sa croissance. En Allemagne, la rentabilité de Teerbau devrait se redresser significativement sous l'effet de la restructuration en profondeur et des cessions réalisées. VINCI Routes poursuivra par ailleurs son développement sur le continent américain.

**Dans les métiers de la démolition, du recyclage des matériaux et du stockage des déchets inertes, où il détient une expertise poussée, VINCI Routes devrait conforter ses positions de leader européen.**

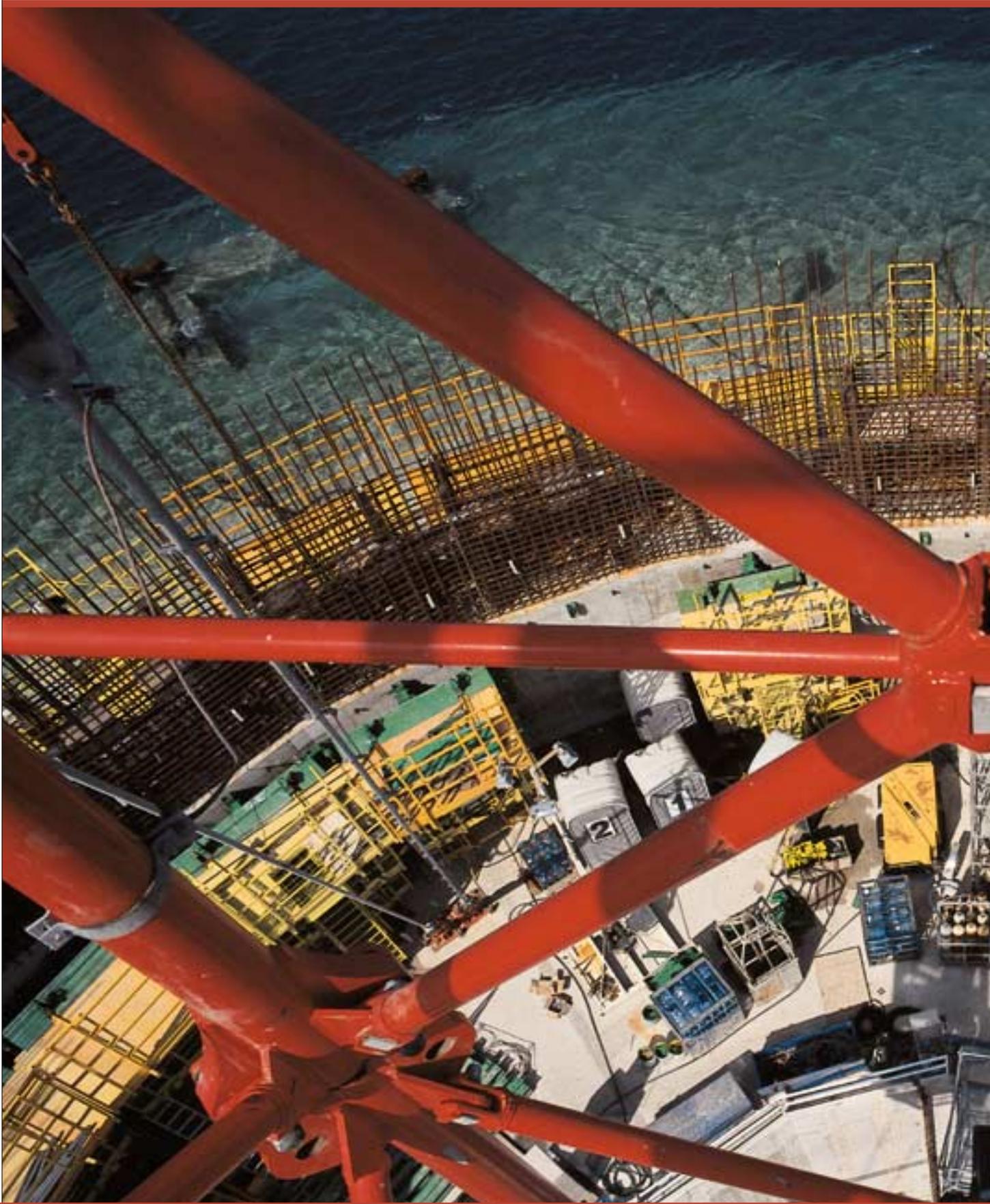
Les synergies attendues dans la production de matériaux permettront à VINCI Routes de consolider ses positions sur la filière industrielle. Le Groupe entend accélérer également son développement dans le domaine de l'environnement, en valorisant les compétences complémentaires d'Eurovia et d'Entreprise Jean Lefebvre, notamment dans le domaine de la valorisation des mâchefers d'incinération d'ordures ménagères et des déchets de construction. Détenteur d'une expertise poussée dans les matériaux et les procédés respectueux de l'environnement grâce à une politique d'innovation permanente, VINCI Routes devrait conforter son leadership européen dans les

métiers de la démolition, du recyclage des matériaux et du stockage des déchets inertes.

Opérationnelle dès le début de l'exercice 2001, la nouvelle organisation de VINCI Routes permettra de dégager rapidement les synergies attendues du rapprochement d'Eurovia et d'Entreprise Jean Lefebvre.



400 postes d'enrobage, 95 usines de liants, 200 carrières et 90 unités de recyclage confèrent à VINCI Routes une position de leader sur le marché de la production de matériaux pour la route.



# CONSTRUCTION



Le pont à haubans de Rion-Antirion, construit sur le golfe de Corinthe, en Grèce, sera livré en 2004 et exploité par le Groupe dans le cadre d'une concession de 35 ans.



Activité historique du Groupe, la construction est le creuset dans lequel se sont développés au fil du temps de nouveaux métiers complémentaires, créateurs de valeur, tels que le stationnement, les concessions et la maintenance (*facility management*).

La fusion de VINCI et de Groupe GTM a rapproché sous la bannière de VINCI Construction un ensemble sans équivalent de compétences dans les métiers du bâtiment, du génie civil, de l'hydraulique, du génie civil spécialisé, mais aussi de la maintenance et des services.

VINCI Construction est organisé en six entités : GTM Construction et Sogea Construction, en France ; VINCI Construction Grands Projets ; Freyssinet (haubanage, précontrainte, géotechnique); un ensemble fédérant les filiales allemandes et britanniques; un autre ensemble regroupant les filiales d'Europe centrale, d'Afrique et d'outre-mer.

Le réseau d'implantations locales de VINCI Construction, d'une exceptionnelle densité en Europe, constitue, avec les implantations de Freyssinet dans plus de quatre-vingts pays, un dispositif commercial de premier ordre pour l'ensemble du Groupe.

La restructuration en profondeur des activités de bâtiment et de travaux publics, conjuguée à une politique systématique de repositionnement vers des segments de marché moins exposés aux cycles et à plus forte valeur ajoutée, a permis d'élever la marge opérationnelle de VINCI Construction à un niveau supérieur à 2 %.

### PRINCIPALES ENSEIGNES

Sogea Construction

Freyssinet

GTM Construction

Satom

Campenon Bernard

VINCI Environnement

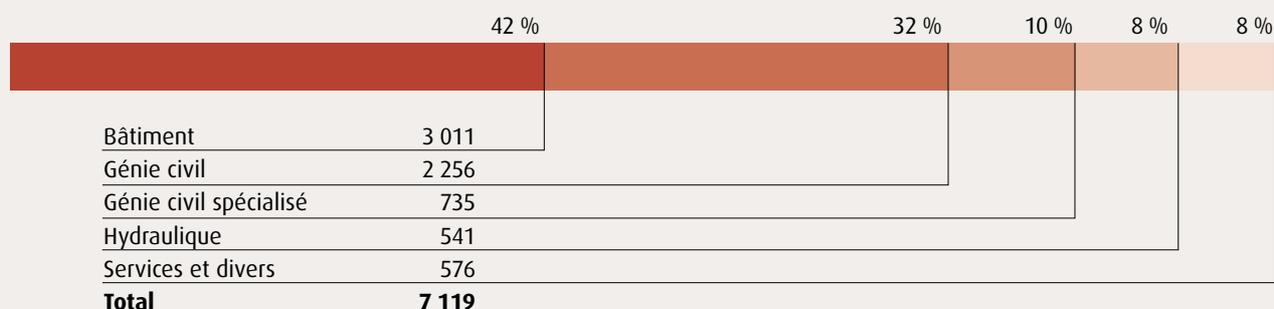
Dumez-GTM

VINCI Construction

Norwest Holst

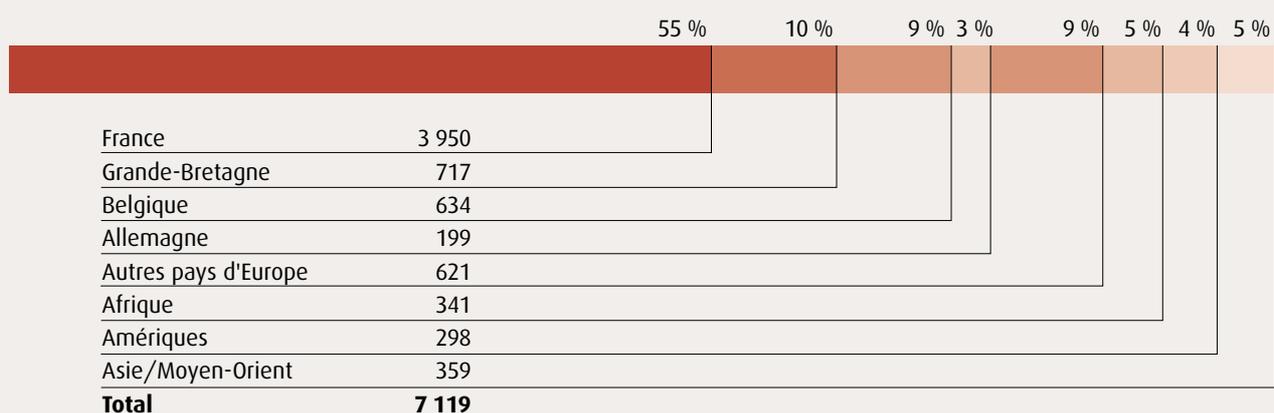
## Chiffre d'affaires par métier

en millions d'euros



## Chiffre d'affaires par zone géographique

en millions d'euros



## Données consolidées pro forma

### Chiffre d'affaires

en millions d'euros



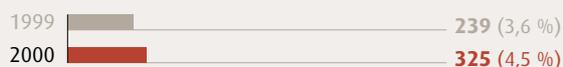
### Investissements industriels

en millions d'euros



### Excédent brut d'exploitation

en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

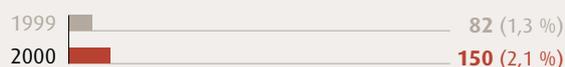


### Effectif moyen



### Résultat d'exploitation

en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires



**A**vec un chiffre d'affaires de 7,1 milliards d'euros et un résultat d'exploitation de 150 millions en 2000, l'activité et les résultats de Vinci Construction traduisent les efforts engagés depuis plusieurs années par le Groupe pour « gérer le BTP autrement », en appliquant une démarche systématique de sélectivité et de maîtrise des risques, en ciblant les segments de marché à forte valeur ajoutée, en développant les activités récurrentes inscrites dans des cadres pluriannuels, enfin en privilégiant les clientèles privées et les marchés de gré à gré.

**Bâtiment (42 % du chiffre d'affaires).** Cette politique de sélectivité a permis de tirer le meilleur parti d'une conjoncture globalement favorable – en particulier en France, où l'embellie amorcée en 1999 s'est confirmée en 2000.

Vinci Construction a notamment profité de la forte croissance du marché de la réhabilitation lourde de bureaux, avec plusieurs opérations d'envergure à Paris (AGF, Crédit Lyonnais, Unibail).

Dans le bâtiment neuf, le Groupe a privilégié les opérations à fort contenu de service, conduites en partenariat avec des opérateurs privés.

À noter, parmi de nombreux projets exemplaires de cette démarche : la tour PB6, à la Défense, réalisée pour le compte du promoteur américain Hines, dont les 40 étages ont été édifiés en moins de 29 mois ; en Slovaquie, la construction du centre commercial régional de Kosice, deuxième ville du pays, après l'achèvement de celui de Bratislava en partenariat avec Carrefour ; à Kuala Lumpur (Malaisie), la réalisation pour un promoteur privé du Berjaya Times Square, deux tours de 46 étages reliées par un podium de 16 étages, soit 700 000 m<sup>2</sup> de logements, de bureaux et de commerces ; au Royaume-Uni, la réalisation en *private finance initiative* (financement privé d'infrastructures publiques) de bâtiments administratifs (Weymouth) et de plusieurs écoles (Stafford). L'activité a également été soutenue dans le bâtiment industriel. Bénéficiant d'une forte croissance des investissements, le Groupe a mené à bien en conception-construction plusieurs réalisations majeures, dont la complexité tient autant à l'intégration des process (industrie pharmaceutique, semi-conducteurs...) qu'au respect de délais très serrés.

Avec le retour de la croissance, le marché de la réhabilitation de bureaux connaît un véritable regain, en particulier dans les quartiers du centre de Paris (ci-dessous, le siège d'Unibail).



**SERVICE COMPRIS.** Sogea, associé à GTIE, a réalisé pour le compte de l'opérateur de télécommunications suédois Telia l'étude de tracé, l'avant-projet sommaire, l'avant-projet détaillé, la négociation avec les collectivités territoriales et les propriétaires fonciers ainsi que les travaux d'un *backbone*\* de 1 400 km reliant Paris à Hendaye via Rouen, Caen, Rennes, Nantes et Bordeaux. D'un montant supérieur à 150 millions d'euros, ce contrat négocié de gré à gré comprend la réalisation d'infrastructures (fourreaux et chambres de tirage), d'équipements (pose et raccordement des câbles) et la construction de sites de régénération. Mobilisant plus de 1 000 salariés dans l'ensemble du réseau d'implantations locales de Sogea, ce projet a conjugué à la fois l'expertise de service de l'entreprise, ses compétences en génie civil et en déploiement de réseau, mais aussi ses capacités à manager des projets complexes tout en respectant un délai exceptionnellement court.

\* Réseau longue distance de télécommunications à haut débit.



Le pont de la Charles River, à Boston, a été haubané par Freyssinet. Avec ses 56 m de large, un record mondial pour ce type d'ouvrage, il accueillera 10 voies pour permettre de fluidifier la circulation.

### Travaux publics (50 % du chiffre d'affaires).

VINCI Construction a anticipé la décline du marché des grands travaux en accélérant son repositionnement sur des activités plus porteuses. Privilégiant les projets à fort contenu technologique et les partenariats avec les opérateurs privés, le Groupe a obtenu auprès de l'opérateur de télécommunications scandinave Telia le plus important marché de déploiement de fibres

optiques jamais signé en France (voir ci-contre). Dans la même logique de partenariat avec un maître d'ouvrage, le Groupe a redémarré, après une interruption provoquée par la dégradation de la conjoncture pétrolière, la construction – pour un groupement mené par Esso – d'un important chantier de routes et de plateformes de stockage en Afrique, entre le Tchad et le Cameroun. Autre projet majeur de l'exercice, au Royaume-Uni : la Bute Avenue, reliant le centre-ville et la baie de Cardiff, dont le Groupe assure à la fois la construction, l'ingénierie financière et la maintenance pour une durée de vingt-cinq ans, dans le cadre d'un montage en PFI.

Dans le domaine des grands projets, l'activité est essentiellement soutenue par des projets en conception-construction tels que le stade d'Istanbul, dont la construction s'est poursuivie conformément au planning, ou par des projets en concession. En Île-de-France, sur le chantier de l'A86 Ouest, dont Cofiroute est concessionnaire, le Groupe a démarré le creusement du tunnel Est (11,60 m de diamètre), qui accueillera deux voies superposées de trafic de véhicules légers. En Grèce, le Groupe a achevé les études et poursuivi les travaux de construction du pont de Rion-Antirion, sur le golfe de Corinthe, l'un des plus importants ponts en construction au monde. L'ouvrage, qui met en œuvre des dispositifs antisismiques particulièrement innovants, sera exploité en concession par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a tiré parti de la densité de son réseau de proximité pour développer son activité de petits travaux de génie civil : canalisations, voiries, travaux liés au déploiement des boucles locales radio, etc.

Dans le domaine du génie civil spécialisé – où Freyssinet est le numéro un mondial de la précontrainte, du haubannage et du renforcement des sols –, le Groupe a bénéficié de la croissance du marché de la réparation d'ouvrages. Freyssinet a notamment démarré la réhabilitation de six viaducs dans les Alpes italiennes, tout en maintenant un volume important de projets nouveaux, tels la précontrainte d'ouvrages sur le parcours du TGV espagnol ou le haubannage du pont de la Charles River, à Boston (États-Unis).



Vinci gère plusieurs bases militaires en Allemagne et aux États-Unis, dans le cadre de contrats de *facility management*. Ici la base de l'armée de l'air de Macon, en Géorgie (États-Unis).

**Services (8 % du chiffre d'affaires).** Le Groupe a confirmé son savoir-faire dans le montage amont de projets (recherche de foncier, ingénierie juridico-financière), avec des opérations telles qu'Immochan à Toulouse, tout en renforçant ses positions, en aval, sur le marché de la maintenance multitechnique. Le Groupe a acquis dans ce domaine la société francilienne Énergilec, début 2001 (35 millions d'euros de chiffre d'affaires), et, en 2000, la société américaine BSSI, qui réalise environ 80 millions d'euros de chiffre d'affaires dans le *facility management* et compte près de 40 implantations aux États-Unis – où l'*outsourcing* connaît un fort développement. En Allemagne, l'activité de Vinci Construction s'est concentrée sur le marché

des services, le Groupe assurant la maintenance globale d'un ensemble de bases de l'armée américaine. Au Royaume-Uni, Vinci Construction a remporté un contrat d'une durée de sept ans avec la ville de Liverpool pour la réparation et la maintenance de 3 000 bâtiments publics. Au total, les activités de maintenance multitechnique de Vinci Construction représentent un chiffre d'affaires de l'ordre de 300 millions d'euros.

Parallèlement aux acquisitions récentes dans le secteur des services et afin d'accélérer son recentrage sur des activités à valeur ajoutée, Vinci a cédé au cours de l'exercice sa filiale portugaise Hagen, sa filiale belge Denys ainsi que ses filiales allemandes UBG et OBAG.

## Perspectives

Le vaste champ d'expertises maîtrisées par VINCI Construction dans les métiers du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques et des services, son organisation qui privilégie les réseaux, l'enracinement local et la proximité, sa taille sans équivalent dans le monde, ses capacités d'innovation exceptionnelles constituent autant d'atouts pour les métiers du BTP, qui s'inscrivent aujourd'hui sur des marchés durablement porteurs en Europe.

VINCI Construction entend poursuivre la politique engagée pour inscrire ses résultats dans la durée en réduisant sa dépendance aux activités cycliques, en poursuivant son désengagement des activités à faible marge, en pratiquant une politique très sélective et en maintenant un contrôle des risques très strict.

**Sur l'ensemble de ses marchés, VINCI Construction recherche des modes contractuels innovants pour permettre le développement de partenariats avec les maîtres d'ouvrage dans un cadre transparent.**

Dans le même temps, le développement d'activités à forte valeur ajoutée sera privilégié, tout comme le repositionnement sur des activités récurrentes comme le *facility management* et plus largement les services, dont la croissance est soutenue par la tendance générale des entreprises à externaliser leurs activités non stratégiques.

Dans le domaine des grands projets, VINCI Construction continuera à se concentrer sur les opérations en conception-construction et plus largement sur des opérations globales comme les concessions, qui lui permettent de faire valoir l'étendue de son expertise.

Sur l'ensemble de ses segments de marché, VINCI Construction recherchera des modes contractuels innovants pour permettre le développement de partenariats avec les maîtres d'ouvrage dans un cadre transparent.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires global de VINCI Construction devrait progresser de façon mesurée dans les prochaines années, tandis que sa rentabilité continuera à progresser.



La tour PB6 (architecte : Pei Cobb Freed & Partners), construite pour le promoteur texan Hines, sera occupée par EDF et Accenture en 2001. Avec sa forme elliptique et ses découpes de façade, cet immeuble de 40 étages rompt avec l'architecture des tours de première génération du quartier de la Défense.



## Sommaire

<b>Rapport du conseil d'administration</b>	54
Compte de résultat consolidé pro forma	59
Bilan consolidé pro forma	60
Tableau des flux de trésorerie consolidés pro forma	61
<b>Comptes consolidés</b>	62
Les trois derniers exercices	63
Compte de résultat consolidé	64
Bilan consolidé	65
Tableau des flux de trésorerie consolidés	66
Annexe aux comptes consolidés	67
Liste des principales sociétés consolidées	83
<b>Résumé des comptes sociaux</b>	86
Compte de résultat résumé	86
Bilan résumé	87
Résultats financiers des cinq derniers exercices	89
Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2000	90
<b>Rapports des commissaires aux comptes</b>	91
Rapport sur les comptes pro forma	91
Rapport relatif aux comptes consolidés	92
Rapport général sur les comptes annuels	93
Rapport spécial sur les conventions réglementées	94
Rapport spécial relatif à l'autorisation d'émettre des valeurs mobilières	96
Rapport spécial relatif à l'autorisation de réduire le capital par voie d'annulation d'actions	97
Rapport complémentaire sur l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe	98
<b>Rapport complémentaire du conseil d'administration</b>	99
<b>Projets de résolutions</b>	100
<b>Renseignements généraux sur la Société</b>	106
<b>Responsables du document de référence et du contrôle des comptes</b>	117

## Rapport du conseil d'administration

**L'année 2000 a été marquée par la fusion de VINCI avec Groupe GTM. Afin de donner une vue d'ensemble du nouveau groupe et d'assurer une meilleure comparabilité des comptes entre les deux exercices, le rapport de gestion du conseil d'administration présente des comptes consolidés pro forma pour 1999 et 2000.**

**Le nouveau groupe, numéro un mondial de la construction et des services associés, a réalisé un chiffre d'affaires pro forma de 17,3 milliards d'euros. Son résultat d'exploitation pro forma a progressé de 23 %, grâce à l'amélioration de la rentabilité opérationnelle dans tous les métiers. Le résultat net pro forma s'est élevé à 423 millions d'euros, en hausse de 55 % par rapport à 1999.**

**Un commentaire sur les comptes consolidés « historiques » et les comptes sociaux de VINCI est fourni en fin du présent rapport du conseil d'administration.**

## Méthodologie d'établissement des comptes pro forma

Les comptes consolidés pro forma prennent en compte pour 1999 et 2000 les données de Groupe GTM (hors pôle industriel rétrocédé à Suez) en année pleine ainsi que celles de Cofiroute, consolidé par intégration globale, et du Stade de France, consolidé par intégration proportionnelle à 66,66 %.

Sogeparc et Teerbau, qui n'avaient été consolidés que sur 6 mois en 1999 dans les comptes de l'ex-SGE, ont été pris en compte sur 12 mois dans cette présentation. Par ailleurs, quatre concessions d'infrastructures, antérieurement consolidées par équivalence dans les

comptes de Groupe GTM, ont été intégrées au périmètre du nouveau groupe (aéroports cambodgiens, autoroute chilienne, ponts de Rion-Antirion, en Grèce, et de la Confédération, au Canada).

Les comptes pro forma ont été établis conformément aux principes comptables de VINCI (voir note B de l'Annexe aux comptes consolidés) dans le cadre de la méthode dérogatoire prévue au paragraphe 215 du règlement 99.02 du Comité de la réglementation comptable. L'examen des principes comptables de VINCI et de Groupe GTM n'a pas révélé de différences significatives.

## Chiffre d'affaires pro forma

VINCI a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 17,3 milliards d'euros, en hausse de 10 % par rapport à 1999.

Après les acquisitions, en 1999, de Teerbau, premier groupe de travaux routiers en Allemagne, et de Sogeparc, leader français du stationnement, VINCI a poursuivi en 2000 son développement dans les activités présentant un bon potentiel de croissance durable : stationnement (140 000 places supplémentaires en Grande-Bretagne, en Espagne et au Portugal pour l'essentiel), aéroports (13 aéroports au Mexique, prise de participation de 10 % dans l'aéroport de Pékin) et services aéroportuaires (prise de participation dans la société SEN), ingénierie électrique (acquisition de la société suédoise Emil Lundgren), industrie routière (acquisitions en Grande-Bretagne, en Slovaquie et en République tchèque) et maintenance multi-technique (acquisition de BSSI aux États-Unis). Parallèlement, des activités de bâtiment et de génie civil non stratégiques ont été cédées en Allemagne (OBAG, UBG et BuM), en

Belgique (Denys) et au Portugal (Hagen). À structure comparable, le chiffre d'affaires a progressé de 7,5 %.

La croissance du chiffre d'affaires a été particulièrement marquée en France (+ 14 %), grâce à une bonne orientation générale des marchés de VINCI, notamment dans les travaux routiers, l'ingénierie électrique et le bâtiment. VINCI a également bénéficié du positionnement de ses entreprises sur des créneaux porteurs comme les infrastructures de télécommunication, les nouvelles technologies de l'information et les métiers de l'environnement.

À l'international, où VINCI réalise 38 % de son chiffre d'affaires, l'activité a progressé de 5 %. Hors Allemagne, le chiffre d'affaires s'est accru de 13 % sous l'effet de la croissance externe (à noter également un effet de change favorable de 148 millions d'euros lié à l'appréciation du dollar et de la livre sterling). En Allemagne, l'activité a été réduite de 13 %, le Groupe ayant poursuivi son repli dans les activités de bâtiment.

### Concessions (+ 10 %)

Les concessions ont enregistré une croissance de 10 %. Les recettes de péage de Cofiroute ont progressé de 4 %, atteignant 789 millions d'euros, malgré un environnement défavorable lié à la hausse du prix des carburants et à la marée noire provoquée par le naufrage du pétrolier *Erika*, qui a pénalisé la fréquentation touristique en Bretagne. Le stationnement (+ 13 %, à 446 millions d'euros) a été marqué par les opérations de croissance externe et la montée en régime des contrats récents.

### Énergies-Information (+ 12 %)

GTIE a bénéficié de la forte croissance des métiers de l'information et de la communication (infrastructures de télécommunication et réseaux d'entreprises), d'une demande soutenue dans l'industrie et d'un surcroît d'activité dans les infrastructures électriques, consécutif aux tempêtes survenues en France en décembre 1999.

### Routes (+ 11 %)

L'activité en Allemagne a été réduite de 23 % en raison de la cession ou de la fermeture des activités périphériques de Teerbau (filiales de bâtiment et d'immobilier, travaux souterrains, export) et de la mise en place d'une politique de prises de commande très sélective. Hors Allemagne, le pôle Routes a enregistré une forte croissance : + 16 % en France et + 28 % à l'international (Grande-Bretagne, Europe centrale et Amérique du Nord notamment).

### Construction (+ 9 %)

Tout en poursuivant la politique de sélectivité et de strict contrôle des risques mise en place depuis plusieurs années, le pôle Construction a bénéficié de la croissance du bâtiment en France et de son repositionnement vers les segments de marché porteurs et à forte valeur ajoutée : maintenance multitechnique, infrastructures de communication (projet Telia), offres globales de conception-construction-maintenance, partenariats public-privé (PFI).

## Chiffre d'affaires pro forma par métier <sup>(1)</sup>

(en millions d'euros)	2000	1999	Variation 2000/1999	
			à structure réelle	à structure constante <sup>(2)</sup>
Concessions	1 338,7	1 220,7	9,7 %	4,3 %
Énergies-Information	3 062,7	2 729,3	12,2 %	9,3 %
Routes	5 316,5	4 802,2	10,7 %	8,3 %
Construction	7 118,6	6 517,7	9,2 %	6,7 %
Divers	494,8	453,9	—	—
	<b>17 331,3</b>	<b>15 723,8</b>	<b>10,2 %</b>	<b>7,5 %</b>

(1) Après élimination du chiffre d'affaires intra-groupe.

(2) Hors impact des cessions et acquisitions de l'année 2000.

## Chiffre d'affaires pro forma par zone géographique

(en millions d'euros)	2000	1999	% CA	Variation 2000/1999
<b>France</b>	<b>10 690,3</b>	<b>9 410,9</b>	<b>61,7 %</b>	<b>13,6 %</b>
Allemagne	1 683,2	1 923,3	9,7 %	(12,5 %)
Grande-Bretagne	1 167,9	951,7	6,7 %	22,7 %
Benelux	848,2	732,2	4,9 %	15,8 %
Espagne	164,6	192,6	0,9 %	(14,5 %)
Autres pays d'Europe	1 065,1	897,1	6,1 %	18,7 %
<b>Europe hors France</b>	<b>4 929,0</b>	<b>4 696,9</b>	<b>28,4 %</b>	<b>4,9 %</b>
<b>Europe</b>	<b>15 619,3</b>	<b>14 107,8</b>	<b>90,1 %</b>	<b>10,7 %</b>
Afrique	376,4	413,3	2,2 %	(8,9 %)
Asie et Moyen-Orient	388,3	437,3	2,2 %	(11,2 %)
Amériques	905,1	706,8	5,2 %	28,1 %
Océanie	42,2	58,7	0,2 %	(28,1 %)
<b>International</b>	<b>1 712,0</b>	<b>1 616,1</b>	<b>9,9 %</b>	<b>5,9 %</b>
	<b>17 331,3</b>	<b>15 723,8</b>	<b>100,0 %</b>	<b>10,2 %</b>

## Résultat d'exploitation pro forma

Le résultat d'exploitation a progressé de 23 % à 966 millions d'euros, contre 787 millions d'euros en 1999. Il représente 5,6 % du chiffre d'affaires, contre 5 % en 1999. Cette nouvelle amélioration de la rentabilité opérationnelle traduit les effets bénéfiques de la politique d'assainissement menée depuis quatre ans par VINCI et de la stratégie de redéploiement du portefeuille d'activités vers les métiers à profits récurrents et à plus forte valeur ajoutée.

Tous les métiers ont fortement augmenté leur résultat d'exploitation.

### Concessions (+ 10 %)

Les concessions représentent près de 60 % du résultat d'exploitation de VINCI. Source de *cash-flows* récurrents sur une longue durée, elles donnent aux résultats du Groupe une bonne visibilité à long terme. Cofiroute a dégagé un résultat d'exploitation de 449 millions d'euros, en hausse de 8 % par rapport à 1999. Le résultat d'exploitation des activités de stationnement a atteint 110 millions d'euros (24 % du chiffre d'affaires).

### Énergies-Information (+ 25 %)

GTIE a enregistré une croissance de 25 % de son résultat d'exploitation et une nouvelle progression de sa marge opérationnelle (3,8 % du chiffre d'affaires contre 3,4 % en 1999), essentiellement grâce au développement des métiers à plus forte valeur ajoutée de l'information et de la communication.

### Routes (+ 41 %)

Le résultat d'exploitation a progressé de 110 millions d'euros (2,3 % du chiffre d'affaires) à 156 millions d'euros (2,9 % du chiffre d'affaires).

### Construction (+ 83 %)

Les métiers de la construction ont continué à recueillir les fruits de la politique de sélectivité et de contrôle des risques, et de partenariats avec les maîtres d'ouvrage. Ils enregistrent une forte amélioration de la marge opérationnelle, de 1,3 % à 2,1 % du chiffre d'affaires, dans un environnement économique favorable.

### Autres activités

Sorif et Elige, filiales spécialisées dans le montage d'opérations immobilières précommercialisées auprès d'investisseurs, ont dégagé un résultat d'exploitation de 13 millions d'euros, contre 5 millions d'euros en 1999. Ingerop, la filiale d'ingénierie de GTM, a été cédée début 2001 (résultat d'exploitation de - 10 millions d'euros). Une réflexion stratégique est en cours sur les activités allemandes de génie climatique (Nickel), qui ont enregistré une perte.

## Excédent brut d'exploitation pro forma par métier

(en millions d'euros)	2000	% CA	1999	% CA
Concessions	647,9	48,3 %	609,7	49,9 %
Énergies-Information	188,7	6,1 %	165,1	6,0 %
Routes	297,9	5,6 %	291,3	6,0 %
Construction	324,8	4,5 %	239,2	3,6 %
Holding et divers	0,4	—	6,5	—
	<b>1 459,7</b>	<b>8,4 %</b>	<b>1 311,8</b>	<b>8,3 %</b>

## Résultat d'exploitation pro forma par métier

(en millions d'euros)	2000	% CA	1999	% CA
Concessions	567,6	42,3 %	518,0	42,4 %
Énergies-Information	117,7	3,8 %	94,1	3,4 %
Routes	155,7	2,9 %	110,3	2,3 %
Construction	150,2	2,1 %	82,0	1,3 %
Holding et divers	(25,2)	—	(17,7)	—
	<b>966,0</b>	<b>5,6 %</b>	<b>786,7</b>	<b>5,0 %</b>

## Résultat net pro forma

Le résultat net part du groupe a atteint 423 millions d'euros, contre 273 millions d'euros en 1999, soit une hausse de 55 %. Le résultat par action quant à lui a progressé de 53 %.

Ce résultat inclut plusieurs éléments non récurrents à caractère exceptionnel (plus-values de cessions d'ETPM et du pôle industriel de Groupe GTM, coûts de restructuration et frais liés à la fusion de VINCI avec Groupe GTM, provisions pour risques divers). Correction faite de ces éléments, qui représentent un solde positif de 47 millions d'euros, le résultat net « économique » ressort à 376 millions d'euros, en augmentation de 41 % sur celui de l'année précédente. Cette progression est entièrement due à l'amélioration du résultat d'exploitation.

Le résultat financier ressort à - 177 millions d'euros, dont - 146 millions d'euros pour Cofiroute. Les frais financiers sont restés stables, l'impact positif des cessions d'actifs et l'amélioration de la trésorerie d'exploitation ayant permis de compenser le coût de financement des acquisitions récentes (notamment dans le stationnement).

### Résultat financier pro forma

(en millions d'euros)	2000	1999
Produits (frais) financiers nets	(137,8)	(133,5)
Amortissements de caducité	(65,3)	(61,5)
Autres éléments financiers	25,7	29,2
	<b>(177,4)</b>	<b>(165,8)</b>

Le résultat exceptionnel présente un solde de - 82 millions (contre - 21 millions d'euros en 1999). Il comprend le produit des cessions d'ETPM et du pôle industriel de Groupe GTM pour 131 millions d'euros, des coûts de restructuration pour 92 millions d'euros, dont 52 millions d'euros imputables à la réorganisation des métiers au sein du nouveau groupe, les frais relatifs à l'offre publique d'échange sur Groupe GTM et à la fusion (22 millions d'euros), les coûts du changement de dénomination sociale (10 millions d'euros) et des provisions pour risques divers.

### Résultat exceptionnel pro forma

(en millions d'euros)	2000	1999
Résultat net sur cessions d'actifs	156,9	44,3
Coûts nets de restructuration	(92,2)	(25,1)
Autres éléments exceptionnels	(146,8)	(40,0)
	<b>(82,1)</b>	<b>(20,8)</b>

La charge nette d'impôt a diminué de - 174 à - 109 millions d'euros, sous l'effet de la réduction de la charge d'impôt courant avec l'entrée de la plupart des filiales françaises de Groupe GTM dans le périmètre d'intégration fiscale de VINCI. Elle inclut un produit exceptionnel

d'impôt différé de 50 millions d'euros en 2000, conséquence de la bonne visibilité du Groupe sur ses résultats et de l'utilisation des derniers reports fiscaux déficitaires en France.

### Impôts sur les bénéfices pro forma

(en millions d'euros)	2000	1999
Impôts courants	(136,0)	(195,0)
Impôts différés	26,7	20,7
	<b>(109,3)</b>	<b>(174,3)</b>

Les amortissements d'écarts d'acquisition se sont élevés à 95 millions d'euros. Ils comprennent des dépréciations exceptionnelles de survaleurs à hauteur de 52 millions d'euros, portant pour l'essentiel sur les sociétés Teerbau (routes), TFM et Bells (stationnement).

### Amortissement des écarts d'acquisition pro forma

(en millions d'euros)	2000	1999
Amortissements courants	(42,9)	(47,5)
Amortissements exceptionnels	(52,0)	(30,8)
	<b>(94,9)</b>	<b>(78,3)</b>

La part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence (+ 5,4 millions d'euros en 2000 contre + 2,5 millions d'euros en 1999) représente principalement la contribution des concessions d'infrastructures non intégrées (aéroports mexicains, ponts sur le Tage et sur la Severn, tunnel du Prado-Carénage).

## Flux de trésorerie pro forma

L'exploitation a généré un *cash-flow* supérieur à 1 milliard d'euros en 2000. Le *cash-flow* disponible après prise en compte des investissements industriels de l'exercice (hors investissements des sociétés concessionnaires d'infrastructures) s'élève à 461 millions d'euros.

Les investissements des sociétés concessionnaires d'infrastructures s'établissent à 493 millions d'euros et concernent pour l'essentiel des nouveaux projets en construction : tunnel de l'A86 de Cofiroute, autoroute Chillan-Collipulli au Chili et pont de Rion-Antirion en Grèce. Les investissements financiers ont représenté 293 millions d'euros, auxquels il faut ajouter des rachats d'actions propres pour 145 millions d'euros.

Les principales acquisitions de l'exercice sont :

- dans le stationnement, Vallehermoso en Espagne, TFM et Bells en Grande-Bretagne, et Eparque (prise de participation de 19 %) au Portugal ;
- la prise de participation dans l'aéroport de Pékin, dans 13 aéroports mexicains du centre nord, et dans la société de services aéroportuaires SEN ;
- la société suédoise d'ingénierie électrique Emil Lundgren ;
- la société américaine de maintenance multitechnique BSSI.

Parallèlement, VINCI a procédé à des cessions d'actifs pour 462 millions d'euros, comprenant la vente du solde de la participation dans ETPM et le reclassement du pôle industriel de Groupe GTM auprès de Suez.

## Investissements pro forma de l'exercice par métier

(en millions d'euros)	Industriels	Financiers	Total
Concessions	571,2	81,5	<b>652,7</b>
dont concessions d'infrastructure	493,0		<b>493,0</b>
Énergies-Information	78,0	40,7	<b>118,7</b>
Routes	212,5	11,8	<b>224,3</b>
Construction	253,7	77,5	<b>331,2</b>
Holding et divers	8,5	226,2 <sup>(*)</sup>	<b>234,7</b>
	<b>1 123,9</b>	<b>437,7</b>	<b>1 561,6</b>

(\*) Dont rachats d'actions propres : 145,2 millions d'euros.

## Bilan pro forma

L'analyse du bilan consolidé à la fin 2000 fait ressortir l'importance des concessions, qui représentent plus de 60 % des immobilisations et la totalité de l'endettement financier net du Groupe (2,5 milliards d'euros sur un total de 1,9 milliard d'euros, les autres activités du Groupe présentant une situation de trésorerie excédentaire supérieure à 600 millions d'euros).

Malgré l'accroissement de la dette des sociétés concessionnaires dû à la montée en puissance des nouveaux projets, l'endettement financier net au bilan a été ramené de 2,1 milliards à 1,9 milliard d'euros grâce aux cessions d'actifs réalisées dans l'exercice et à l'amélioration de la trésorerie d'exploitation.

La structure financière du Groupe reste très solide, avec un total de capitaux propres (incluant les intérêts minoritaires) de 2,3 milliards d'euros.

## Excédent (endettement) financier net

(en millions d'euros)	2000	1999
Concessions	(2 475,4)	(2 128,3)
Autres métiers	620,0	57,8
	<b>(1 855,4)</b>	<b>(2 070,5)</b>

## Rentabilité des capitaux employés

La rentabilité des capitaux employés est mesurée par le résultat opérationnel net (NOPAT) de l'année 2000 rapporté aux capitaux employés moyens au 31 décembre 1999 et 2000. Le NOPAT et les capitaux employés moyens sont calculés de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2000
Résultat d'exploitation	966,0
Amortissements de caducité <sup>(1)</sup>	(65,3)
Impôt <sup>(2)</sup>	(177,5)
Autres <sup>(3)</sup>	27,0
<b>NOPAT</b>	<b>750,2</b>

(1) Voir Annexe B aux comptes consolidés (paragraphe 3), page 69.

(2) Sur la base du taux effectif d'impôt de la période (hors impôts différés).

(3) Part du groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence et éléments financiers (hors coût de financement).

(en millions d'euros)

Moyenne 1999-2000

Immobilisations incorporelles, corporelles et financières nettes	7 380,4
Amortissements de caducité	(951,8)
Écarts d'acquisition bruts	1 228,8
Besoin en fonds de roulement	(405,6)
Provisions pour risques d'exploitation	(1 337,9)
<b>Capitaux employés</b>	<b>5 913,9</b>

La rentabilité des capitaux employés (ROCE) se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	NOPAT	Capitaux employés	ROCE
Concessions	406,4	4 404,6	9,2 %
Autres métiers	343,8	1 509,3	22,8 %
<b>ROCE groupe</b>	<b>750,2</b>	<b>5 913,9</b>	<b>12,7 %</b>

Avec une rentabilité des capitaux employés de 12,7 % et un coût moyen du capital estimé à 7,5 % en 2000, VINCI est créateur de valeur.

## Comptes consolidés « historiques »

Les comptes « historiques » statutaires de VINCI n'intègrent les données de Groupe GTM ainsi que celles de Cofiroute et du Stade de France qu'à compter du second semestre 2000.

Le chiffre d'affaires s'établit à 14,1 milliards d'euros (contre 9,1 milliards d'euros en 1999). La contribution au chiffre d'affaires des sociétés entrantes (Groupe GTM et Cofiroute pour l'essentiel) s'élève à 4,1 milliards d'euros. Le résultat d'exploitation a été multiplié par 3,4 sous l'effet de l'amélioration de la rentabilité opérationnelle du Groupe et de la consolidation, à compter du second semestre 2000, de Groupe GTM, de Cofiroute et du Stade de France. Le résultat d'exploitation ressort à 722 millions d'euros (5,1 % du chiffre d'affaires) contre 211 millions d'euros en 1999 (2,3 % du chiffre d'affaires). Le résultat financier s'élève à -95 millions d'euros en 2000 (contre 6 millions d'euros en 1999), dont -76 millions au titre de Cofiroute. Le résultat exceptionnel (-173 millions d'euros) comprend le produit de la cession à Suez du pôle industriel de Groupe GTM (+37 millions d'euros), des coûts de restructuration (-92 millions d'euros), les frais relatifs à l'offre publique d'échange sur Groupe GTM et à la fusion (-22 millions d'euros), les coûts du changement de dénomination sociale (-10 millions d'euros) et des provisions pour risques divers. Après une charge d'impôts de 36 millions d'euros, des amortissements d'écarts d'acquisition de 90 millions d'euros et des intérêts minoritaires de 56 millions d'euros, le résultat net part du groupe ressort à 300 millions d'euros, contre 146 millions d'euros en 1999 et 92 millions d'euros en 1998.

## Comptes sociaux

Le résultat de la société mère s'est élevé à 181 millions d'euros en 2000, contre 77 millions d'euros en 1999. Il intègre les données de l'ex-Groupe GTM SA fusionné avec VINCI avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000 par décision des assemblées générales des deux groupes réunies le 19 décembre 2000.

Le dividende net proposé à l'assemblée générale des actionnaires

s'élève à 1,65 euro par action (2,475 euros par action avoir fiscal inclus), contre 1,60 euro par action pour l'exercice précédent. La proposition d'affectation du résultat est la suivante<sup>(\*)</sup> :

(en millions d'euros)

Affectation à la réserve légale	9,1
Affectation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	40,3
Distribution aux actionnaires	121,1
Affectation au poste « Report à nouveau »	10,9
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>181,4</b>

(\*) Sur la base des 73 399 020 actions donnant droit au dividende au 26 février 2001.

Le montant global distribué aux actionnaires au titre de l'exercice 2000 est estimé à 121 millions d'euros, soit une hausse de 28 % par rapport aux montants distribués par VINCI et Groupe GTM au titre de l'exercice 1999 (95 millions d'euros).

Les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 88 308 euros en 2000.

Les pages 6 à 19 (« Évolution récente et stratégie », « Gouvernement d'entreprise », « Bourse et actionariat », « Ressources humaines », « L'innovation au cœur de l'offre » et « Une préoccupation environnementale partagée ») font partie intégrante du rapport du conseil d'administration.

## Objectifs 2001

Avec un carnet de commandes en hausse de 10 % à la fin 2000, et une conjoncture globalement favorable sur le continent européen, où il réalise 90 % de son chiffre d'affaires, VINCI aborde l'année 2001 favorablement.

Une nouvelle progression du résultat d'exploitation est attendue en 2001 grâce à l'impact des synergies, estimées à 50 millions d'euros avant impôt en 2001 et à 100 millions d'euros en année pleine dès 2003, au redressement des activités déficitaires et à la montée en puissance des concessions récentes et des dernières acquisitions. L'amélioration du résultat d'exploitation devrait permettre d'atteindre en 2001 un résultat net au moins égal à celui de 2000, malgré une charge d'impôt plus lourde et hors plus-values exceptionnelles.

## Compte de résultat consolidé pro forma

(en millions d'euros)

	2000	1999
Chiffre d'affaires	17 331,3	15 723,8
Autres produits	774,3	535,3
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>18 105,6</b>	<b>16 259,1</b>
Charges d'exploitation	(16 645,9)	(14 947,2)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>1 459,7</b>	<b>1 311,8</b>
Amortissements et provisions	(493,7)	(525,2)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>966,0</b>	<b>786,7</b>
Charges et produits financiers	(116,2)	(119,4)
Amortissements et provisions	(61,3)	(46,4)
<b>Résultat financier</b>	<b>(177,4)</b>	<b>(165,8)</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>788,6</b>	<b>620,9</b>
Charges et produits exceptionnels	1,7	45,2
Amortissements et provisions	(83,8)	(66,0)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(82,1)</b>	<b>(20,8)</b>
Impôts sur les bénéfices	(109,3)	(174,3)
Amortissement des écarts d'acquisition	(94,9)	(78,3)
<b>Résultat net des sociétés intégrées<sup>(1)</sup></b>	<b>502,2</b>	<b>347,5</b>
Part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence	5,4	2,5
Intérêts minoritaires	(84,6)	(77,3)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>423,0</b>	<b>272,7</b>
Nombre moyen pondéré d'actions <sup>(2)</sup>	78 072 801	77 305 285
<b>Résultat par action (en euros)</b>	<b>5,42</b>	<b>3,53</b>

(1) Inclut l'incidence nette des cessions d'ETPM, réalisée en décembre 1999 (+ 26 millions d'euros) et en février 2000 (+ 93,5 millions d'euros), et du pôle industriel de Groupe GTM rétrocedé au groupe Suez en octobre 2000 (+ 37,4 millions d'euros).

(2) Le nombre moyen pondéré pro forma d'actions est calculé en considérant la fusion comme étant intervenue au 1<sup>er</sup> janvier de chacun des deux exercices.

## Bilan consolidé pro forma

<b>Actif</b> (en millions d'euros)	2000	1999
Immobilisations incorporelles	104,2	64,9
Écarts d'acquisition	800,3	822,4
Immobilisations du domaine concédé	5 056,3	4 688,1
Immobilisations corporelles	1 860,6	1 686,8
Immobilisations financières		
Titres de participation	163,4	139,9
Titres mis en équivalence	117,4	266,6
Autres immobilisations financières	324,7	287,8
	<b>605,5</b>	<b>694,3</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	37,7	54,9
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>8 464,6</b>	<b>8 011,4</b>
Stock et travaux en cours	459,8	1 052,3
Clients et autres créances d'exploitation	7 322,7	6 568,0
Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme	1 487,1	1 301,3
Disponibilités	777,7	775,9
<b>Total actif circulant</b>	<b>10 047,3</b>	<b>9 697,5</b>
Impôts différés actif	251,7	155,2
<b>Total de l'actif</b>	<b>18 763,5</b>	<b>17 864,0</b>

<b>Passif</b> (en millions d'euros)	2000	1999
Capitaux propres		
Capital	791,5	523,4
Réserves consolidées	619,6	603,9
Résultat de l'exercice	423,0	272,7
	<b>1 834,2</b>	<b>1 400,0</b>
Intérêts minoritaires	482,4	487,8
Subventions d'investissement	409,7	376,1
Provisions pour engagements de retraite	429,2	451,4
Amortissements de caducité	984,5	919,2
Provisions pour risques	1 950,3	1 860,9
Dettes financières à plus d'un an		
Emprunts participatifs et obligataires	1 857,9	1 926,0
Autres emprunts et dettes financières	1 173,7	1 236,4
	<b>3 031,6</b>	<b>3 162,4</b>
Autres dettes à plus d'un an	60,9	38,8
<b>Total capitaux permanents</b>	<b>9 182,8</b>	<b>8 696,6</b>
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	8 259,8	8 046,8
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	1 088,6	985,1
<b>Total passif circulant</b>	<b>9 348,4</b>	<b>9 031,9</b>
Impôts différés passif	232,3	135,6
<b>Total du passif</b>	<b>18 763,5</b>	<b>17 864,0</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidés pro forma

(en millions d'euros)	2000
<b>Opérations d'exploitation</b>	
Excédent brut d'exploitation	1 459,7
Opérations financières et exceptionnelles	(245,3)
Impôts courants	(135,9)
<b>Autofinancement</b>	<b>1 078,6</b>
Variation nette du besoin en fonds de roulement	(49,8)
	<b>1 028,8</b>
<b>Investissements industriels nets</b>	
Investissements industriels	(630,9)
Cessions d'immobilisations	62,8
	<b>(568,1)</b>
<i>Cash-flow disponible</i>	<b>(I)</b>
<i>avant investissements en projets d'infrastructures et investissements financiers</i>	460,7
<b>Investissements en projets d'infrastructures</b>	<b>(493,0)</b>
<i>nets de subventions reçues</i>	
<b>Investissements financiers nets</b>	
Investissements financiers	(292,5)
Actions VINCI	(145,2)
Cessions de titres	462,4
	<b>24,8</b>
Variation des immobilisations financières	(23,2)
	<b>(II)</b>
	<b>(491,4)</b>
<b>Opérations de financement</b>	
Augmentations de capital VINCI	47,0
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers	4,3
Dividendes distribués par VINCI	(59,1)
Dividendes versés aux actionnaires des filiales	(44,1)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	3,4
Autres dettes à long terme	4,8
	<b>(III)</b>
	<b>(43,7)</b>
<b>Total des flux de l'exercice</b>	<b>(I + II + III)</b>
	<b>(74,4)</b>
<b>Excédent (endettement) financier net au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(2 070,5)</b>
Effet de change, de périmètre et divers	144,5
Reclassement des actions VINCI en valeurs mobilières de placement	145,0
<b>Excédent (endettement) financier net au 31 décembre</b>	<b>(1 855,4)</b>
<i>dont actions VINCI</i>	274,2

## **Avertissement**

*Les comptes consolidés de VINCI présentés dans les pages suivantes prennent en compte, pour les exercices 1998 et 1999, les données « historiques » de VINCI (ex-SGE) et, pour l'exercice 2000, les données consolidées intégrant Groupe GTM, Cofiroute et le Stade de France (voir note A de l'Annexe aux comptes consolidés).*

## Les trois derniers exercices

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>14 126,8</b>	<b>9 056,8</b>	<b>8 011,5</b>
dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	5 460,2	3 547,7	2 795,9
Excédent brut d'exploitation	1 121,7	463,5	297,8
% du chiffre d'affaires	7,9 %	5,1 %	3,7 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>722,4</b>	<b>210,8</b>	<b>110,9</b>
% du chiffre d'affaires	5,1 %	2,3 %	1,4 %
Résultat courant	627,6	216,8	130,6
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>299,8</b>	<b>146,3</b>	<b>92,3</b>
Résultat net par action (en euros)	5,98	3,64	2,25
Dividende par action hors avoir fiscal (en euros)	1,65 <sup>(*)</sup>	1,60	1,40
Capitaux propres	1 834,2	567,3	526,4
Provisions pour risques	1 950,3	1 043,6	981,5
Excédent (endettement) financier net	(1 855,4)	53,4	684,9
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>874,8</b>	<b>377,5</b>	<b>238,8</b>
Investissements industriels nets	461,2	189,1	196,3
Investissements financiers nets	2 149,2	839,6	82,0
<b>Effectifs moyens</b>	<b>122 070</b>	<b>70 699</b>	<b>64 451</b>

(en millions de francs)	2000	1999	1998
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>92 666</b>	<b>59 409</b>	<b>52 552</b>
dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	35 817	23 271	18 340
Excédent brut d'exploitation	7 358	3 040	1 953
% du chiffre d'affaires	7,9 %	5,1 %	3,7 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 739</b>	<b>1 383</b>	<b>727</b>
% du chiffre d'affaires	5,1 %	2,3 %	1,4 %
Résultat courant	4 117	1 422	857
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>1 966</b>	<b>960</b>	<b>605</b>
Résultat net par action (en francs)	39,2	23,9	14,8
Dividende par action hors avoir fiscal (en francs)	10,8 <sup>(*)</sup>	10,5	9,2
Capitaux propres	12 031	3 721	3 453
Provisions pour risques	12 793	6 845	6 438
Excédent (endettement) financier net	(12 171)	351	4 493
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>5 738</b>	<b>2 476</b>	<b>1 567</b>
Investissements industriels nets	3 026	1 241	1 288
Investissements financiers nets	14 098	5 507	538
<b>Effectifs moyens</b>	<b>122 070</b>	<b>70 699</b>	<b>64 451</b>

(\*) Soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2000	1999	1998
Chiffre d'affaires	17	14 126,8	9 056,8	8 011,5
Autres produits		614,8	356,5	403,6
Produits d'exploitation		14 741,6	9 413,3	8 415,1
Charges d'exploitation <sup>(*)</sup>		(13 620,0)	(8 949,8)	(8 117,4)
Excédent brut d'exploitation		1 121,7	463,5	297,8
Amortissements et provisions		(399,3)	(252,6)	(186,9)
Résultat d'exploitation	18	722,4	210,8	110,9
Charges et produits financiers		(63,1)	(10,0)	24,9
Amortissements et provisions		(31,7)	15,9	(5,1)
Résultat financier	19	(94,8)	5,9	19,8
Résultat courant		627,6	216,8	130,6
Charges et produits exceptionnels		(85,0)	(46,8)	(115,3)
Amortissements et provisions		(87,8)	15,3	74,3
Résultat exceptionnel	20	(172,8)	(31,5)	(41,1)
Impôts sur les bénéfices	21	(35,7)	(35,4)	2,6
Amortissement des écarts d'acquisition	2	(90,4)	(54,9)	(36,3)
Résultat net des sociétés intégrées		328,7	95,0	55,9
Part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence	6	26,9	55,8	40,3
Intérêts minoritaires	12	(55,8)	(4,5)	(3,9)
Résultat net part du groupe		299,8	146,3	92,3
Nombre moyen pondéré d'actions		50 132 468	40 225 264	40 970 443
Résultat par action (en euros)		5,98	3,64	2,25

(\*) La participation des salariés au titre des exercices 1998 et 1999 a été reclassée en charges d'exploitation, conformément à la nouvelle méthodologie des comptes consolidés.

## Bilan consolidé

<b>Actif</b> (en millions d'euros)	Notes	2000	1999	1998
Immobilisations incorporelles	1	104,2	28,1	22,1
Écarts d'acquisition	2	800,3	671,4	201,8
Immobilisations du domaine concédé	3	5 056,3	386,5	102,4
Immobilisations corporelles	4	1 860,6	881,1	748,6
Immobilisations financières				
Titres de participation	5	163,4	70,9	82,9
Titres mis en équivalence	6	117,4	234,1	200,3
Autres immobilisations financières	7	324,7	73,2	67,9
		<b>605,5</b>	<b>378,2</b>	<b>351,2</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8	37,7	27,0	31,7
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>8 464,6</b>	<b>2 372,3</b>	<b>1 457,8</b>
Stock et travaux en cours	9	459,8	332,6	302,7
Clients et autres créances d'exploitation	9	7 322,7	4 008,6	3 411,3
Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme	10-16	1 487,1	896,8	1 105,7
Disponibilités	16	777,7	334,2	279,2
<b>Total actif circulant</b>		<b>10 047,3</b>	<b>5 572,2</b>	<b>5 098,9</b>
Impôts différés actif		251,7	34,1	32,4
<b>Total de l'actif</b>		<b>18 763,5</b>	<b>7 978,6</b>	<b>6 589,1</b>

<b>Passif</b> (en millions d'euros)	Notes	2000	1999	1998
Capitaux propres				
Capital		791,5	523,4	537,6
Réserves consolidées		742,9	(102,4)	(103,5)
Résultat de l'exercice		299,8	146,3	92,3
	11	<b>1 834,2</b>	<b>567,3</b>	<b>526,4</b>
Intérêts minoritaires	12	482,4	26,1	25,2
Subventions d'investissement	13	409,7	0,8	0,7
Provisions pour engagements de retraite	14	429,2	361,8	283,3
Amortissements de caducité		984,5	—	—
Provisions pour risques	15	1 950,3	1 043,6	981,5
Dettes financières à plus d'un an				
Emprunts participatifs et obligataires		1 752,3	50,6	51,0
Autres emprunts et dettes financières		1 145,2	450,0	171,7
	16	<b>2 897,5</b>	<b>500,7</b>	<b>222,7</b>
Autres dettes à plus d'un an <sup>(*)</sup>		60,9	12,8	11,9
<b>Total capitaux permanents</b>		<b>9 048,7</b>	<b>2 513,1</b>	<b>2 051,7</b>
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	9	8 259,8	4 769,5	4 047,6
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	16	1 222,7	676,9	477,2
<b>Total passif circulant</b>		<b>9 482,5</b>	<b>5 446,4</b>	<b>4 524,8</b>
Impôts différés passif		232,3	19,1	12,6
<b>Total du passif</b>		<b>18 763,5</b>	<b>7 978,6</b>	<b>6 589,1</b>

(\*) Antérieurement classées, en 1998 et 1999, en autres dettes d'exploitation.

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2000	1999	1998
<b>Opérations d'exploitation</b>				
Excédent brut d'exploitation		1 121,7	463,5	297,8
Opérations financières et exceptionnelles		(190,1)	(85,8)	(66,7)
Impôts et participation		(67,3)	(29,5)	(14,7)
<b>Autofinancement</b>	22	<b>864,2</b>	<b>348,2</b>	<b>216,4</b>
Variation nette du besoin en fonds de roulement	9	107,7	216,0	35,7
		<b>972,0</b>	<b>564,2</b>	<b>252,1</b>
<b>Investissements industriels nets</b>				
Investissements industriels		(511,8)	(252,2)	(231,7)
Cessions d'immobilisations		50,6	63,1	35,4
		<b>(461,2)</b>	<b>(189,1)</b>	<b>(196,3)</b>
<i>Cash-flow disponible</i>	(I)	510,7	375,1	55,8
<i>avant investissements en projets d'infrastructures et investissements financiers</i>				
<b>Investissements en projets d'infrastructures</b>		<b>(257,4)</b>	—	—
<i>nets de subventions reçues</i>				
<b>Investissements financiers nets</b>				
Investissements financiers		(2 349,2)	(718,2)	(71,6)
Actions VINCI		(145,2)	(156,4)	(39,6)
Cessions de titres		345,1	35,0	29,2
		<b>(2 149,2)</b>	<b>(839,6)</b>	<b>(82,0)</b>
Variation des immobilisations financières		7,6	6,5	(1,1)
	(II)	<b>(2 399,0)</b>	<b>(833,1)</b>	<b>(83,1)</b>
<b>Opérations de financement</b>				
Augmentations de capital VINCI		2 163,3	23,4	22,7
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers		4,3	3,8	1,2
Dividendes distribués par VINCI		(59,1)	(53,2)	(24,6)
Dividendes versés aux actionnaires des filiales		(28,0)	(4,0)	(3,1)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		10,6	29,3	22,4
Autres dettes à long terme		7,0	(4,3)	1,9
	(III)	<b>2 098,1</b>	<b>(5,0)</b>	<b>20,5</b>
<b>Total des flux de l'exercice</b>	<b>(I + II + III)</b>	<b>209,9</b>	<b>(463,1)</b>	<b>(6,8)</b>
<b>Excédent (endettement) financier net au 1<sup>er</sup> janvier</b>		<b>53,4</b>	<b>684,9</b>	<b>769,6</b>
Effet de change, de périmètre et divers		(2 263,8)	(250,3)	27,8
Changement de méthode relatif au crédit-bail		0,0	0,0	(133,5)
Reclassement des actions VINCI en valeurs mobilières de placement		145,0	81,9	27,8
<b>Excédent (endettement) financier net au 31 décembre</b>		<b>(1 855,4)</b>	<b>53,4</b>	<b>684,9</b>
<i>dont actions VINCI</i>		<i>274,2</i>	<i>109,8</i>	<i>27,8</i>

## Annexe aux comptes consolidés

### A. Faits marquants

#### Évolution de la structure du Groupe

L'exercice a été marqué par la prise de contrôle de Groupe GTM par VINCI à la suite de l'offre publique d'échange amicale annoncée le 13 juillet 2000. VINCI détenant 97,44 % du capital de Groupe GTM, celui-ci a été consolidé par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000. La fusion-absorption de Groupe GTM par VINCI a été approuvée par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés réunies le 19 décembre 2000.

Compte tenu du nouveau pourcentage de détention de Cofiroute et du Stade de France par VINCI, les comptes consolidés intègrent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000 les données de Cofiroute, consolidé par intégration globale et celles du Stade de France, consolidé par intégration proportionnelle à 66,66 %.

#### Traitement comptable de l'OPE de VINCI sur Groupe GTM

Conformément aux dispositions prévues à l'article 215 du règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable, VINCI a appliqué la méthode dérogatoire dite de la mise en commun d'intérêt. Cette méthode permet de substituer au coût d'acquisition des titres

de la société acquise la valeur des actifs et passifs constitutifs des capitaux propres consolidés telle qu'elle ressort, à la date de première consolidation, des comptes retraités de la société acquise aux normes comptables du Groupe.

#### Incidence au 31 décembre 2000 de l'opération sur les principaux indicateurs du bilan consolidé

(en millions d'euros)	VINCI (*)	Groupe GTM	Cofiroute	Stade de France	Retraitements	Bilan consolidé
Actif immobilisé	2 860	2 623	3 554	228	(800)	<b>8 465</b>
Besoin en fonds de roulement	(569)	65	108	(6)	(75)	<b>(477)</b>
Capitaux propres	1 266	602	847	21	(903)	<b>1 834</b>
Provisions pour risques	1 102	770	73	5	—	<b>1 950</b>
Excédent (endettement) financier net	359	(478)	(1 668)	(68)	—	<b>(1 855)</b>

(\*) Périmètre avant incidence de l'offre publique d'échange.

### B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

#### Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux règles de consolidation instaurées par le règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

VINCI et Groupe GTM ayant adopté dès 1998 ces méthodes préférentielles prévues par ce règlement, la mise en œuvre de ces nouvelles règles n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'exercice.

#### 1. Méthodes de consolidation

##### Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros ainsi que ceux des filiales de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Il en va de même pour les sociétés en participation qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe.

Le périmètre de consolidation de VINCI au 31 décembre 2000 comporte désormais, après intégration de Groupe GTM et de ses filiales, 1 289 sociétés (contre 756 au 31 décembre 1999).

Il se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

	2000		1999	
	France	Étranger	France	Étranger
Intégration globale	701	349	468	205
Intégration proportionnelle	57	146	29	34
Mise en équivalence	17	19	9	11
	<b>775</b>	<b>514</b>	<b>506</b>	<b>250</b>
<b>Total général</b>	<b>1 289</b>		<b>756</b>	

## Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Les états financiers des sociétés et des établissements étrangers consolidés sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les données du bilan et au cours moyen pour les données du compte de résultat.

Les écarts de conversion qui en découlent sont inclus dans les réserves consolidées.

Les écarts de conversion des sociétés situées dans les pays de la zone euro ont été maintenus dans les capitaux propres consolidés, conformément aux règles en vigueur.

## Éléments libellés en monnaie étrangère

Les éléments du bilan consolidé libellés en devises sont convertis au cours de change de la clôture de l'exercice ou au cours de la couverture qui leur est affectée. Les pertes et gains de change latents qui en résultent sont pris en compte dans les résultats de l'exercice.

## 2. Règles et méthodes d'évaluation

### Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont généralement évalués à leur coût d'acquisition ou de production. En ce qui concerne les immeubles du patrimoine immobilier, les frais financiers de la période de construction sont immobilisés.

Les amortissements pratiqués sont déterminés selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées de vie habituellement retenues dans la profession :

Immeubles d'exploitation	de 15 à 40 ans
Matériels de travaux publics	de 2 à 10 ans
Véhicules	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

### Écarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation, représentant la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part des capitaux propres correspondant à la date d'acquisition, sont affectés aux différents éléments actifs et passifs du bilan de la société acquise.

Le solde non affecté est porté à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts d'acquisition » et amorti sur une durée n'excédant pas 20 ans, à l'exception des cas suivants :

- les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés exploitant des carrières sont amortis sur la durée d'exploitation prévisible, et au maximum sur 40 ans ;
- les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés d'exploitation de parkings sont amortis sur la durée moyenne résiduelle des contrats. Le cas échéant, ils peuvent donner lieu à un amortissement exceptionnel lorsque l'évolution de la rentabilité prévisionnelle ou de la structure des sociétés concernées le justifie.

### Titres de participation

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, rectifiée le cas échéant pour tenir compte de leur valeur boursière, de leur intérêt pour le Groupe ou des perspectives de développement et de résultat des sociétés concernées.

### Engagements pour retraites

Les engagements pour retraites concernant les indemnités de fin de carrière et les régimes de retraites complémentaires sont provisionnés au bilan à la fois pour le personnel en activité et pour le personnel retraité.

Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle prospective en vigueur au plan international (méthode des unités de crédits projetés).

En revanche, les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, qui font l'objet d'une cotisation à un régime de prévoyance, ne sont pas provisionnés.

### **Résultat courant**

Le résultat courant prend en compte le résultat de l'activité des entreprises ainsi que les charges relatives à la participation et à l'intéressement des salariés, et le coût de financement de leurs activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent ou non directement rattachés à l'exploitation, tels que les charges de

restructuration, les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture d'entreprises ou de sites industriels, et les abandons de créances.

### **Impôts différés**

Les impôts différés sont constatés sur l'ensemble des différences temporaires et sont déterminés selon la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs résultant de ces différences temporaires ne sont pris en compte qu'à hauteur de leur probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions fiscales.

## **3. Dispositions spécifiques**

### **Concessions**

Les ouvrages détenus dans le cadre de concessions de service public ou de contrats équivalents sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan. Ils sont amortis à compter de leur mise en service jusqu'au terme des contrats. La base d'amortissement est constituée par le coût des ouvrages, après déduction des subventions d'investissement reçues et, le cas échéant, des indemnités à recevoir lors de la remise des ouvrages aux concédants. Les méthodes de calcul des amortissements sont fonction des caractéristiques spécifiques de chaque concession ; la méthode linéaire est utilisée dès lors que le taux d'utilisation des ouvrages est relativement stable ; des méthodes progressives d'amortissement peuvent, en revanche, être appliquées lors des périodes initiales d'exploitation des ouvrages.

Des amortissements de caducité sont constatés lorsque la durée de la concession est inférieure à la durée de vie des ouvrages. Les dotations aux amortissements de caducité sont constatées en résultat d'exploitation, à l'exception des concessions autoroutières, dans lesquelles elles sont enregistrées en charges financières et présentées au passif du bilan conformément aux pratiques des sociétés de ce secteur.

### **Contrats à long terme**

Le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement définie par l'avis 99-10 du Comité de la réglementation comptable. À l'exception des chantiers de BTP d'un montant unitaire de chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros en quote-part, il est considéré que le résultat pris en compte est représentatif du résultat à l'avancement.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est établie sur une base raisonnable en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamations.

## C. Notes relatives au bilan

### 1. Immobilisations incorporelles

Les variations de l'exercice s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>Valeur au 31/12/1999</b>	<b>87,9</b>	<b>(59,9)</b>	<b>28,1</b>
Incidence de l'intégration de Groupe GTM	81,1	(40,2)	<b>40,9</b>
Autres variations de périmètre	11,5	(6,8)	<b>4,7</b>
Augmentations de l'exercice	48,3	(14,6)	<b>33,7</b>
Diminutions de l'exercice	(9,8)	6,6	<b>(3,2)</b>
Écarts de conversion	0,5	(0,4)	<b>0,1</b>
<b>Valeur au 31/12/2000</b>	<b>219,6</b>	<b>(115,4)</b>	<b>104,2</b>

Les immobilisations incorporelles à la clôture de l'exercice comprennent principalement les valeurs relatives aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques.

### 2. Écarts d'acquisition

Les variations de l'exercice s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>Valeur au 31/12/1999</b>	<b>962,8</b>	<b>(291,4)</b>	<b>671,4</b>
Incidence de l'intégration de Groupe GTM	270,0	(84,9)	<b>185,0</b>
Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice	99,6	—	<b>99,6</b>
Dotations aux amortissements	—	(90,4)	<b>(90,4)</b>
Écarts de conversion	0,3	0,6	<b>0,9</b>
Sorties de périmètre	(75,4)	9,1	<b>(66,2)</b>
<b>Valeur au 31/12/2000</b>	<b>1 257,2</b>	<b>(456,9)</b>	<b>800,3</b>

L'incidence de l'intégration de Groupe GTM porte sur les écarts d'acquisition figurant à son bilan d'ouverture.

Les principaux écarts d'acquisition constatés dans l'exercice concernent l'acquisition de la société suédoise d'ingénierie électrique Emil Lundgren (26,5 millions d'euros), la prise de participation complémentaire dans la société néerlandaise de dragage DEME (23,5 millions d'euros), les acquisitions de la SEN (9,5 millions d'euros) et de la société américaine de maintenance multitechnique BSSI (5,4 millions d'euros).

La dotation aux amortissements de l'exercice comporte des dotations exceptionnelles à hauteur de 52 millions d'euros (dont Teerbau pour 24 millions d'euros et les sociétés britanniques de stationnement TFM et Bells of Richmond pour 15 millions d'euros).

Les sorties de périmètre concernent pour l'essentiel la cession du pôle industriel de Groupe GTM au groupe Suez (impact : 60 millions d'euros).

Au 31 décembre 2000, les principaux écarts d'acquisition nets portent sur Sogeparc (369 millions d'euros) et Norwest Holst (58 millions d'euros).

### 3. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé comprennent à la fois les mises de fonds, antérieurement classées en immobilisations incorporelles, et la valeur immobilisée des ouvrages concédés.

#### 3.1. Variation au cours de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>Valeur au 31/12/1999</b>	<b>551,1</b>	<b>(164,6)</b>	<b>386,5</b>
Incidence de l'intégration de Groupe GTM	4 764,3	(392,9)	4 371,4
Autres variations de périmètre	46,2	(7,3)	39,0
Acquisitions	317,0	—	317,0
Cessions	(12,9)	11,6	(1,3)
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(48,2)	(48,2)
Écarts de conversion	(8,3)	0,2	(8,1)
<b>Valeur au 31/12/2000</b>	<b>5 657,5</b>	<b>(601,2)</b>	<b>5 056,3</b>

#### 3.2. Répartition par métier

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute au 31/12/2000	Amortissements au 31/12/2000	Valeur nette au 31/12/2000	Valeur nette au 31/12/1999
Stationnement	1 157,8	(361,1)	796,8	372,9
Concessions d'infrastructures	4 499,7	(240,2)	4 259,5	13,6
	<b>5 657,5</b>	<b>(601,2)</b>	<b>5 056,3</b>	<b>386,5</b>

Les immobilisations des concessions d'infrastructures concernent Cofiroute pour un montant de 3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2000.

### 4. Immobilisations corporelles

#### 4.1. Variation au cours de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>Valeur au 31/12/1999</b>	<b>2 275,3</b>	<b>(1 394,3)</b>	<b>881,1</b>
Incidence de l'intégration de Groupe GTM	1 978,7	(1 131,8)	847,0
Autres variations de périmètre	(8,0)	52,7	44,8
Acquisitions	429,3	—	429,3
Cessions	(308,3)	259,5	(48,9)
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(296,1)	(296,1)
Écarts de conversion	8,2	(4,7)	3,5
<b>Valeur au 31/12/2000</b>	<b>4 375,3</b>	<b>(2 514,7)</b>	<b>1 860,6</b>

#### 4.2. Répartition par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute au 31/12/2000	Amortissements au 31/12/2000	Valeur nette au 31/12/2000	Valeur nette au 31/12/1999
Terrains	270,6	(38,9)	231,7	138,9
Constructions	860,4	(323,8)	536,6	300,9
Installations techniques, matériels	2 489,3	(1 660,6)	828,6	258,5
Agencements et autres	714,2	(490,1)	224,1	164,5
Immobilisations en cours	40,8	(1,3)	39,6	18,4
	<b>4 375,3</b>	<b>(2 514,7)</b>	<b>1 860,6</b>	<b>881,1</b>

**4.3. Répartition par métier**

(en millions d'euros)	Valeur brute	31/12/2000 Amortissements Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	31/12/1999 Amortissements Dépréciations	Valeur nette
Concessions	228,2	(73,5)	<b>154,6</b>	94,0	(27,3)	<b>66,7</b>
Énergies-Information	548,2	(344,0)	<b>204,1</b>	503,4	(326,0)	<b>177,5</b>
Routes	1 743,8	(1 059,1)	<b>684,7</b>	748,8	(496,3)	<b>252,5</b>
Construction	1 620,1	(958,5)	<b>661,7</b>	782,0	(507,4)	<b>274,6</b>
Holding et divers	235,0	(79,5)	<b>155,5</b>	147,1	(37,4)	<b>109,8</b>
	<b>4 375,3</b>	<b>(2 514,7)</b>	<b>1 860,6</b>	<b>2 275,3</b>	<b>(1 394,3)</b>	<b>881,1</b>

**5. Titres de participation**

Ce poste comprend les titres des sociétés dont l'importance n'est pas significative au regard des seuils de consolidation.

**6. Titres mis en équivalence****6.1. Variation au cours de l'exercice**

(en millions d'euros)	31/12/2000	31/12/1999	31/12/1998
<b>Valeur des titres en début d'exercice</b>	<b>234,1</b>	<b>200,3</b>	<b>166,0</b>
Incidence de l'intégration de Groupe GTM	491,7	—	—
Changement de mode de consolidation	(492,6)	—	—
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	43,1	—	—
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	26,9	55,8	40,3
<i>dont concessions d'infrastructures</i>	<i>26,2</i>	<i>53,6</i>	<i>39,2</i>
Dividendes distribués et divers	(10,6)	(29,3)	(22,4)
Autres variations de périmètre	(175,3)	7,3	16,4
<b>Valeur des titres en fin d'exercice</b>	<b>117,4</b>	<b>234,1</b>	<b>200,3</b>
<i>dont concessions d'infrastructures</i>	<i>78,1</i>	<i>217,0</i>	<i>195,1</i>

Le changement de mode de consolidation concerne essentiellement Cofiroute (475 millions d'euros), désormais intégré globalement.

La part de VINCI dans l'augmentation de capital d'ADP Management consolidé par équivalence s'est élevée à 43 millions d'euros.

La valeur des titres des sociétés du pôle industriel de Groupe GTM, mis en équivalence dans le bilan d'entrée et sortis du périmètre suite à leur cession en octobre 2000, s'élevait à 177,6 millions d'euros.

**6.2. Informations financières sur les sociétés mises en équivalence**

Les titres des sociétés mises en équivalence concernent pour l'essentiel les sociétés concessionnaires d'infrastructures dans lesquelles le Groupe détient une influence notable : ponts sur la Severn (Grande-Bretagne), aéroports mexicains du groupement

ASUR, ponts sur le Tage (Lusoponte), Société Marseillaise du Tunnel du Prado-Carénage (SMTPC).

Les principales données financières de l'exercice 2000 (à 100 %) relatives à ces sociétés sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Severn River Crossing	ITA ASUR	Lusoponte	SMTPC
% détention	35,00 %	24,50 %	24,80 %	28,98 %
Chiffre d'affaires	100,1	5,4	67,2	24,4
Quote-part du groupe	35,0	1,3	16,7	7,1
Résultat d'exploitation	61,6	3,4	18,3	18,7
Résultat courant	(4,7)	3,7	(22,1)	3,4
Résultat net	0,0	8,8	(7,3)	3,4
<b>Part du groupe dans le résultat net</b>	<b>0,0</b>	<b>2,2</b>	<b>(1,8)</b>	<b>1,0</b>
Capitaux propres au 31/12/2000	0,1	148,7	(1,8)	(2,4)
<b>Part du groupe dans les capitaux propres</b>	<b>0,0</b>	<b>36,4</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(0,7)</b>
Endettement financier net au 31/12/2000	767,1	(2,4)	459,0	148,1

## 7. Autres immobilisations financières et autres créances à long terme

(en millions d'euros)	31/12/2000	31/12/1999	31/12/1998
Créances à long terme	303,4	63,9	61,3
Autres titres immobilisés nets	21,3	9,3	6,6
	<b>324,7</b>	<b>73,2</b>	<b>67,9</b>

Ce poste comprend principalement :

- des prêts d'une durée de 15 ans consentis par Entreprise Jean Lefebvre à hauteur de 100 millions d'euros dans le cadre d'opérations de titrisation intervenues au cours des exercices antérieurs et dont le remboursement est garanti à l'échéance en 2006 ;
- des créances sur la vente de barges à Stolt Offshore SA dans le cadre de la cession d'ETPM pour un montant de 35 millions d'euros ;
- des prêts consentis à des filiales non consolidées ;
- des avances d'actionnaires aux sociétés concessionnaires (Lusoponte, OMA) pour 62 millions d'euros, ainsi que les titres subordonnés convertibles de la SMTPC (tunnel du Prado-Carénage à Marseille) détenus par le Groupe.

## 8. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sur plusieurs exercices comprennent notamment :

- des frais d'installation de chantiers dont l'amortissement est étalé sur la durée d'exécution des travaux ;
- des pré-loyers relatifs au financement par crédit-bail du siège social de Rueil 2000, qui sont amortis sur la durée des contrats.

## 9. Besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2000	31/12/1999	31/12/1998	Incidence de l'intégration de Groupe GTM	Variations de périmètre	Variation d'exploitation
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	459,8	332,6	302,7	484,1	(69,2)	(287,6)
Créances d'exploitation	7 724,4	4 238,0	3 579,4	3 076,7	(3,8)	413,4
Provisions sur créances d'exploitation	(401,7)	(229,4)	(168,1)	(196,7)	24,6	(0,2)
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>7 782,5</b>	<b>4 341,2</b>	<b>3 714,0</b>	<b>3 364,1</b>	<b>(48,4)</b>	<b>125,6</b>
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	8 259,8	4 769,5	4 047,6	3 326,8	(69,8)	233,3
<b>Dettes d'exploitation (II)</b>	<b>8 259,8</b>	<b>4 769,5</b>	<b>4 047,6</b>	<b>3 326,8</b>	<b>(69,8)</b>	<b>233,3</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (I-II)</b>	<b>(477,3)</b>	<b>(428,3)</b>	<b>(333,6)</b>	<b>37,3</b>	<b>21,4</b>	<b>(107,7)</b>

## 10. Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme

L'analyse des valeurs mobilières de placement et autres créances financières à court terme est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2000	31/12/1999	31/12/1998
Valeurs mobilières de placement	1 303,9	712,0	945,8
dont actions VINCI	274,2	109,8	27,8
Créances financières à court terme	183,2	184,8	159,8
	<b>1 487,1</b>	<b>896,8</b>	<b>1 105,6</b>

Les actions d'autocontrôle correspondent à 5 801 341 actions représentant 7,33 % du capital de référence. Elles ont été acquises à un prix moyen de 47,62 euros et sont principalement destinées à être attribuées au management du Groupe dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions.

Au total, 2 674 058 actions ont été acquises pour 150,2 millions d'euros durant l'exercice 2000 au prix moyen de 56,17 euros.

Figurent également en valeurs mobilières de placement 6 142 857 titres Stolt Offshore SA reçus en rémunération de l'apport en février 2000 à cette société des titres ETPM détenus par Groupe GTM en début d'année. Ces titres confèrent à VINCI un pourcentage d'intérêt de 7,05 % au sein de Stolt Offshore SA.

Leur coût d'entrée en portefeuille (116,2 millions d'euros) correspond

au prix d'exercice par VINCI de l'option de vente détenue sur la société Stolt Offshore SA elle-même pour toute levée d'option intervenant entre février et août 2002.

En raison de l'existence de cette couverture, la valeur d'inventaire des titres Stolt Offshore au 31 décembre 2000 a été maintenue au coût d'entrée.

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de titres de créances négociables et de parts de produits de trésorerie (fonds communs de placement ou sicav). Leur valeur de marché au 31 décembre 2000 ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à leur valeur nette comptable à cette date. Les créances financières à court terme comprennent les comptes courants financiers de sociétés non consolidées.

## 11. Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Réserves	Résultat	Total
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>537,6</b>	<b>(103,5)</b>	<b>92,3</b>	<b>526,4</b>
Augmentations de capital	12,8	10,6	—	23,4
Affectation de résultat et dividendes distribués	—	39,0	(92,3)	(53,2)
Réduction du capital par annulation d'actions	(27,0)	(47,6)	—	(74,5)
Incidence des changements de méthodes	—	(8,8)	—	(8,8)
Différences de conversion et divers	—	7,8	—	7,8
Résultat de l'exercice part du groupe	—	—	146,3	146,3
<b>Au 31 décembre 1999</b>	<b>523,4</b>	<b>(102,4)</b>	<b>146,3</b>	<b>567,3</b>
Augmentation de capital résultant de l'OPE sur Groupe GTM	476,4	1 639,9	—	2 116,3
Augmentation de capital résultant de la fusion de Groupe GTM	12,7	43,8	—	56,5
Écart d'acquisition de Groupe GTM (*)	—	(1 206,1)	—	(1 206,1)
Autres augmentations de capital	15,1	31,9	—	47,1
Réduction de la valeur nominale des actions	(236,1)	236,1	—	0,0
Affectation de résultat et dividendes distribués	—	87,2	(146,3)	(59,1)
Différences de conversion et divers	—	12,5	—	12,5
Résultat de l'exercice part du groupe	—	—	299,8	299,8
<b>Au 31 décembre 2000</b>	<b>791,5</b>	<b>742,9</b>	<b>299,8</b>	<b>1 834,2</b>

(\*) En application de l'article 215 du règlement 99-02, il est précisé que l'écart d'acquisition qui aurait été constaté suite à la prise de contrôle de Groupe GTM, résultant de l'OPE et de la fusion, correspond à la différence entre les augmentations de capital (2 172,8 millions d'euros) et les capitaux propres consolidés de Groupe GTM au 1<sup>er</sup> juillet 2000 (966,7 millions d'euros).

Les autres augmentations de capital de la période correspondent aux actions émises par VINCI dans le cadre du plan d'épargne groupe ou des levées d'options de souscription d'actions.

Les écarts de conversion figurent dans les réserves consolidées pour un montant de 38,0 millions d'euros à fin décembre 2000, dont

0,1 million d'euros concernant les filiales de la zone euro et 7,8 millions d'euros au titre des filiales britanniques.

Le capital social au 31 décembre 2000 est composé de 79 154 601 actions de 10 euros chacune. Il existe par ailleurs, à cette date, 7 245 673 options de souscription d'actions non exercées.

## 12. Intérêts minoritaires

Au cours de l'exercice, les intérêts minoritaires ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2000	31/12/1999	31/12/1998
<b>Valeur en début d'exercice</b>	<b>26,1</b>	<b>25,2</b>	<b>22,8</b>
Variations de périmètre	423,9	(4,3)	0,3
Augmentations de capital souscrites par des tiers	4,3	3,8	1,2
Part des minoritaires sur les résultats de l'exercice	55,8	4,5	3,9
Dividendes distribués	(27,8)	(3,2)	(2,9)
<b>Valeur en fin d'exercice</b>	<b>482,4</b>	<b>26,1</b>	<b>25,2</b>

Pour les filiales dont les capitaux propres incluant le résultat de l'exercice sont négatifs, le Groupe a pris en charge la quote-part des capitaux propres revenant aux actionnaires minoritaires.

Les variations de périmètre proviennent essentiellement de l'intégration de Groupe GTM (174 millions d'euros) et de Cofiroute (254 millions d'euros).

## 13. Subventions d'investissement

Ce poste comprend notamment les subventions d'investissement reçues dans le cadre de concessions d'infrastructures (dont le pont

de Rion-Antirion en Grèce pour 205 millions d'euros et le Stade de France pour 127 millions d'euros).

## 14. Provisions pour engagements de retraite

(en millions d'euros)	31/12/2000	31/12/1999	31/12/1998
<b>Engagements contractés en France</b>			
Indemnités de départ en retraite	107,0	69,8	68,7
Pensions et compléments de retraite	81,1	44,0	27,0
dont - actifs	47,0	27,0	11,8
- retraités	34,1	17,0	15,2
<b>Total</b>	<b>188,0</b>	<b>113,8</b>	<b>95,7</b>
dont - couvert par des provisions	152,5	98,5	92,7
- couvert par des assurances	35,6	15,3	3,0
<b>Engagements contractés à l'étranger</b>			
Pensions et compléments de retraite	462,4	436,3	336,8
dont - actifs	243,2	209,0	186,7
- retraités	219,1	227,3	150,1
<b>Total</b>	<b>462,4</b>	<b>436,3</b>	<b>336,8</b>
dont - couvert par des provisions	276,8	263,3	190,6
- couvert par des fonds de pension	185,6	173,0	146,2
<b>Engagements totaux</b>	<b>650,4</b>	<b>550,1</b>	<b>432,5</b>
dont - couvert par des provisions	429,2	361,8	283,3
- couvert par des assurances	35,6	15,2	3,0
- couvert par des fonds de pension	185,6	173,0	146,2

Les engagements couverts par des fonds de pension concernent la filiale britannique Norwest Holst. Les hypothèses actuarielles retenues dépendent des conditions en

vigueur dans chacun des pays concernés. Elles ont été ajustées en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des statistiques de mortalité.

## 15. Provisions pour risques

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/1999	Dotations	Reprises	Incidence de l'intégration de Groupe GTM	Autres variations de périmètre	31/12/2000
Service après-vente	160,0	82,9	(53,9)	69,7	(5,0)	253,5
Pertes à terminaison et risques chantiers	275,4	164,9	(196,0)	210,7	(12,7)	442,3
Litiges et autres risques d'exploitation	326,5	220,3	(171,5)	262,8	4,4	642,5
<b>Risques d'exploitation</b>	<b>761,9</b>	<b>468,1</b>	<b>(421,5)</b>	<b>543,2</b>	<b>(13,4)</b>	<b>1 338,3</b>
<b>Risques financiers</b>	<b>15,1</b>	<b>3,8</b>	<b>(10,5)</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>12,0</b>
<b>Risques exceptionnels</b>	<b>266,6</b>	<b>264,3</b>	<b>(171,1)</b>	<b>243,4</b>	<b>(3,2)</b>	<b>600,0</b>
	<b>1 043,6</b>	<b>736,2</b>	<b>(603,1)</b>	<b>788,5</b>	<b>(14,9)</b>	<b>1 950,3</b>

### Répartition par métier

(en millions d'euros)	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Concessions	102,2	0,0	13,6	115,8
Énergies-Information	158,4	2,5	68,4	229,4
Routes	234,3	0,9	72,6	307,8
Construction	755,0	7,9	142,1	905,0
Holding et divers	88,4	0,6	303,3	392,3
	<b>1 338,3</b>	<b>12,0</b>	<b>600,0</b>	<b>1 950,3</b>

Les provisions pour litiges et autres risques d'exploitation concernent, pour l'essentiel, les provisions pour litiges clients dont l'instruction excède généralement la durée de l'exercice.

Le poste « Provisions pour risques exceptionnels » concerne des provisions destinées à couvrir des risques à caractère non récurrent,

notamment des coûts de restructuration (127,7 millions d'euros à fin 2000, dont 45,6 millions d'euros pour la division Construction et 38 millions d'euros pour la division Énergies-Information), et des risques relatifs à des contentieux exceptionnels.

## 16. Excédent (endettement) financier net

VINCI présente à la fin de l'exercice un endettement financier net de 1 855,4 millions d'euros. Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2000	31/12/1999	31/12/1998
Prêts subordonnés à durée indéterminée	(23,7)	—	—
Emprunts participatifs (part à plus d'un an)	—	(45,7)	(45,7)
Emprunts obligataires (part à plus d'un an)	(1 752,3)	(4,9)	(5,3)
Autres emprunts et dettes financières divers (part à plus d'un an)	(1 121,5)	(450,0)	(171,7)
<b>Dettes financières à plus d'un an</b>	<b>(2 897,5)</b>	<b>(500,7)</b>	<b>(222,7)</b>
Part à moins d'un an des autres dettes financières à long terme	(152,0)	(48,7)	(20,2)
<b>I - Dettes financières à long terme</b>	<b>(3 049,5)</b>	<b>(549,4)</b>	<b>(242,9)</b>
Découverts bancaires et autres dettes financières à moins d'un an	(1 070,7)	(628,2)	(457,1)
Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme	1 487,1	896,8	1 105,6
Disponibilités	777,7	334,2	279,2
<b>II - Trésorerie nette</b>	<b>1 194,1</b>	<b>602,8</b>	<b>927,7</b>
<b>Excédent (endettement) net financier</b>	<b>(1 855,4)</b>	<b>53,4</b>	<b>684,8</b>

## Répartition des dettes financières à long terme entre taux fixe et taux variable

(en millions d'euros)	au 31/12/2000		au 31/12/1999	
	Quote-part	Taux	Quote-part	Taux
Taux fixe <sup>(*)</sup>	2 376,1	6,31 %	116,3	6,61 %
Taux variable	673,4	5,33 %	433,1	4,32 %
<b>Total</b>	<b>3 049,5</b>	<b>6,10 %</b>	<b>549,4</b>	<b>4,80 %</b>

(\*) Y compris taux variables couverts.

Les emprunts à taux fixe proviennent soit d'opérations réalisées directement à taux fixe, soit, à hauteur de 748 millions d'euros, d'opérations résultant de *swaps* de taux d'intérêt, dont 500 millions d'euros (67 % du total) chez Cofiroute.

### Dettes financières à long terme en devises

Les emprunts financiers en devises s'élèvent au total à 284 millions d'euros et sont principalement répartis entre 221 millions de dollars américains (158 millions d'euros), 41 millions de livres sterling (67 millions d'euros), 30 millions de dollars américains (32 millions d'euros) et le solde en pesos chiliens et en dollars de Hong Kong.

### Échéancier des dettes financières à plus d'un an

(en millions d'euros)	31/12/2000
Échéances à plus d'un an et à 2 ans au plus	143,4
Échéances à plus de 2 ans et à 5 ans au plus	686,5
Échéances à plus de 5 ans	1 613,2
Échéances non définies	454,4
<b>Dettes financières à plus d'un an</b>	<b>2 897,5</b>

### Dettes financières à moins d'un an

Le poste « Découverts bancaires et autres dettes financières à moins d'un an » inclut le montant des billets de trésorerie émis par la société mère VINCI pour 138 millions d'euros au 31 décembre 2000 (146 millions d'euros à fin 1999), dont 8,6 millions de livres sterling et 21,5 millions de dollars américains.

### Gestion du risque de taux de la dette financière à long terme

Le groupe VINCI a procédé à une gestion dynamique de sa dette à long terme, qui a consisté à accompagner la baisse des taux au cours des dernières années. Dans ce cadre, les *swaps* à taux fixe relatifs aux crédits-bails finançant les immeubles du siège social à Rueil 2000 avaient été retournés à taux variable. Cette position a été conservée au cours de l'année 2000.

Parallèlement, au début de l'exercice, une couverture a été mise en place sous forme d'un cap à 5 ans à hauteur de 38 millions d'euros, tandis qu'au cours du dernier trimestre de l'exercice Cofiroute réalisait sous forme de *swaps* une couverture à taux fixe sur le solde de son endettement à taux variable.

## D. Notes relatives au compte de résultat

### 17. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé exclut des produits et prestations diverses ainsi que les prestations aux sociétés en participation non consolidées, qui sont reclassés dans la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

#### Répartition du chiffre d'affaires par métier

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	1999
Concessions	847,5	138,3
Énergies-Information	3 096,4	2 741,2
Routes	4 061,3	2 149,1
Construction	5 849,1	3 827,8
Holding et divers	272,5	200,4
	<b>14 126,8</b>	<b>9 056,8</b>

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en 2000 par les sociétés entrantes s'élève à 4,1 milliards d'euros (filiales de Groupe GTM et Cofiroute pour l'essentiel).

### 18. Résultat d'exploitation

#### 18.1. Répartition des charges d'exploitation par nature

##### Charges d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	1999	1998
Achats consommés	4 257,2	2 642,5	2 314,8
Services extérieurs	5 326,2	3 477,6	3 099,8
Frais de personnel	3 494,9	2 479,2	2 326,7
Participation des salariés	32,4	12,5	12,7
Autres charges	509,3	338,0	363,3
	<b>13 620,0</b>	<b>8 949,8</b>	<b>8 117,4</b>

##### Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	1999	1998
<b>Amortissements</b>			
Immobilisations incorporelles	13,1	8,9	7,8
Immobilisations du domaine concédé	48,2	10,0	1,7
Immobilisations corporelles	294,0	185,0	166,8
Charges à répartir	20,4	10,7	11,0
	<b>375,6</b>	<b>214,6</b>	<b>187,3</b>
<b>Dotations (reprises) aux provisions</b>			
Dépréciations d'actifs	(1,5)	6,2	(3,6)
Risques et charges d'exploitation	25,1	31,9	3,2
	<b>23,6</b>	<b>38,1</b>	<b>(0,5)</b>
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>399,3</b>	<b>252,6</b>	<b>186,9</b>

## 18.2. Résultat d'exploitation par métier

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	1999	1998
Concessions	356,8	34,4	7,4
Énergies-Information	117,7	94,1	70,4
Routes	147,1	44,5	29,4
Construction	134,8	58,4	6,1
Holding et divers	(34,0)	(20,5)	(2,4)
	<b>722,4</b>	<b>210,8</b>	<b>110,9</b>

## 19. Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	1999	1998
Produits (frais) financiers nets	(81,7)	(4,8)	11,5
Dividendes perçus	13,5	6,2	8,2
Amortissements de caducité	(33,9)	—	—
Provisions financières	2,1	15,9	(5,1)
Résultat de change et divers	5,2	(11,4)	5,1
	<b>(94,8)</b>	<b>5,9</b>	<b>19,8</b>

Les charges financières nettes de la période proviennent essentiellement des concessions, dont 75,9 millions d'euros au titre de Cofiroute (dont 42 millions d'euros de frais financiers et 34 millions d'euros d'amortissements de caducité).

Par ailleurs, le résultat de change tient compte de l'incidence des opérations de couverture auxquelles le Groupe a recours chaque fois qu'il le juge utile.

## 20. Résultat exceptionnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	1999	1998
Résultat net sur cessions d'actifs	63,0	21,4	13,9
Coûts nets de restructuration	(91,7)	(25,1)	(64,3)
Autres charges et produits exceptionnels (nets de provisions)	(144,2)	(27,8)	9,3
	<b>(172,8)</b>	<b>(31,5)</b>	<b>(41,1)</b>

Le résultat net sur cessions d'actifs prend en compte pour 37 millions d'euros la plus-value réalisée lors de la cession à Suez du pôle industriel de Groupe GTM.

Les autres charges et produits exceptionnels intègrent notamment

les frais relatifs à l'OPE et à l'absorption de Groupe GTM (22 millions d'euros), les dépenses concernant le changement de dénomination sociale (10 millions d'euros) et diverses provisions concernant des litiges et contentieux en cours.

## 21. Impôts sur les bénéfices

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	1999	1998
Impôts courants	(67,3)	(29,5)	(14,7)
Impôts différés	31,6	(5,9)	17,4
	<b>(35,7)</b>	<b>(35,4)</b>	<b>2,6</b>

Le poste « Impôts courants » prend en compte la charge d'impôt de Cofiroute sur la période pour 64,9 millions d'euros.

Les impôts différés, calculés sur la base des différences temporaires, ont généré une augmentation de la position nette d'impôts différés actifs de 136 millions d'euros qui, compte tenu de la visibilité fiscale du Groupe, a été limitée à un produit d'impôt de 32 millions d'euros.

Par ailleurs, les impôts différés relatifs aux reports fiscaux déficitaires, qui concernent pour l'essentiel les filiales allemandes, n'ont fait l'objet d'aucune activation en l'absence d'évolution de leur situation fiscale. Enfin, il est rappelé que la société mère et ses filiales font l'objet de contrôles périodiques de la part de l'administration fiscale.

## 22. Capacité d'autofinancement

Le passage du résultat net des sociétés intégrées à la capacité d'autofinancement se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>328,7</b>	<b>95,0</b>	<b>55,9</b>
Impôts différés	(31,6)	5,9	(17,4)
Dotations nettes aux amortissements	464,0	269,4	223,6
Dotations nettes aux provisions	166,2	(0,8)	(31,9)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>927,2</b>	<b>369,6</b>	<b>230,3</b>
Résultat sur cessions d'actifs	(63,0)	(21,4)	(13,9)
<b>Autofinancement d'exploitation (hors dividendes reçus des sociétés mises en équivalence)</b>	<b>864,2</b>	<b>348,2</b>	<b>216,4</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	10,6	29,3	22,4
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>874,8</b>	<b>377,5</b>	<b>238,8</b>

## E. Informations complémentaires

### 23. Engagements hors bilan

#### Engagements donnés

Ils s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2000	31/12/1999	31/12/1998
Avals, cautions et garanties	3 934,8	2 474,5	2 136,4
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées	151,1	143,7	232,6
Autres engagements	155,3	27,6	79,1
	<b>4 241,3</b>	<b>2 645,7</b>	<b>2 448,2</b>

Les cautions données à l'occasion des grands contrats, qui représentent la plus grande part du poste « Avals, cautions et garanties » et couvrent notamment les avances reçues et les garanties de bonne fin d'exécution des travaux, expliquent l'importance du montant

des engagements donnés. Par ailleurs, des sûretés réelles ont été octroyées à hauteur de 515,6 millions d'euros en garantie des financements obtenus, dont 425,9 millions d'euros sur les concessions d'infrastructures.

#### Engagements reçus

Les engagements reçus qui comprennent des sûretés personnelles (cautions, garanties) représentent 430,5 millions d'euros au 31 décembre 2000 (285 millions d'euros au 31 décembre 1999).

## 24. Effectif

L'effectif moyen des sociétés intégrées se décompose comme suit :

	2000	1999	1998
Ingénieurs et cadres	14 057	8 639	7 899
Employés et ouvriers	108 013	62 060	56 552
	<b>122 070</b>	<b>70 699</b>	<b>64 451</b>

L'augmentation des effectifs est due pour l'essentiel à l'évolution de la structure du Groupe durant l'exercice 2000.

## 25. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des membres du comité exécutif de VINCI ont représenté un montant total de 6,4 millions d'euros en 2000. Les jetons de présence versés dans l'exercice aux administrateurs se sont élevés à 209 600 euros.

Les membres du comité exécutif disposaient globalement à fin 2000 de 1 996 911 options de souscription ou d'achat d'actions à un prix d'exercice moyen de 41,57 euros, dont les échéances de levées se répartissent entre 2003 et 2006.

## 26. Litiges et arbitrages

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société.

La réclamation de Nersa contre VINCI s'était traduite fin 1998 par un jugement condamnant celle-ci solidairement avec un entrepreneur italien, à présent en liquidation. Mis en cause par VINCI, EDF avait, de son côté, été condamné à garantir celle-ci à hauteur de 40 %, ce qui avait ramené le montant à la charge de VINCI à 13,6 millions d'euros (en principal et intérêts), avant prise en compte des indemnités d'assurance. Les circonstances de l'affaire ont conduit VINCI à relever appel de cette décision début 1999 ; cette procédure est toujours en cours.

Dans le cadre de la réclamation formulée par la SNCF contre un ensemble d'entreprises ayant participé à la réalisation du TGV Nord, un collègue d'experts s'est vu confier l'examen du préjudice éventuellement subi par la SNCF dans le cadre de certains des lots visés par ses requêtes. Le Groupe continue de contester le principe même d'un tel préjudice, alors même que la Cour de cassation a cassé, en octobre 1999, l'arrêt par lequel la cour d'appel de Paris avait confirmé le jugement du Conseil de la concurrence ayant condamné ces entreprises au paiement d'amendes.

Concernant les pourvois de la Compagnie du BTP contre les arrêts de la cour d'appel de Paris rendus en faveur de VINCI, la Cour de cassation a rendu le 13 février 2001 deux arrêts déboutant définitivement le requérant de toutes ses demandes.

S'agissant de l'affaire SSDS opposant un groupement constructeur (auquel participait Campenon Bernard) et le gouvernement de Hong Kong, la troisième sentence de l'arbitrage a été rendue le 5 janvier 2001. Elle fait suite à celles du 29 février 2000 et du 28 juillet 2000 et opère une répartition des responsabilités entre les parties, sans déterminer les conséquences financières en découlant. Appel a été interjeté par Campenon Bernard contre certains points des sentences, et, à défaut d'accord entre les parties sur les conséquences financières découlant des constatations de l'arbitre, un arbitrage sur le quantum devra être poursuivi : les résultats de cet arbitrage éventuel (qui n'aboutira pas avant 2004) ne sont pas quantifiables à l'heure actuelle.

Un litige oppose VINCI à la société américaine Global Industries quant aux conséquences de l'échec de la cession à Global Industries de la société ETPM par Groupe GTM. Chacune des parties réclame à l'autre l'indemnisation du préjudice découlant de la rupture de leurs relations. VINCI ne s'attend pas, en cas d'issue défavorable, à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.

Un arrêt de la cour d'appel de Versailles du 14 décembre 2000 a annulé les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de Campenon Bernard Construction du 29 janvier 1999 transformant cette société en SNC. Cet arrêt n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés de VINCI.

Dans le cadre de la réalisation d'un hôtel à Lyon et en raison d'une livraison retardée accidentellement par un incendie provoqué par un sous-traitant, un litige oppose Sogea au maître d'ouvrage HIL quant à l'application des pénalités de retard et à l'appréciation du préjudice subi. Sogea a fait appel du jugement du tribunal de commerce de Lyon du 10 octobre 2000 la condamnant à payer 9 millions d'euros à HIL, et a exercé des recours à l'égard du sous-traitant responsable. VINCI ne s'attend pas, en cas d'issue défavorable, à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.

CBC fait l'objet de plusieurs procédures devant les juridictions mexicaines de la part d'un des actionnaires de la société Prodipe Inc. et de la part d'un établissement public mexicain, qui prétendent que CBC n'aurait pas respecté les termes d'un protocole d'accord relatif au développement d'un site touristique en Basse-Californie, dont le financement était garanti pour 7,2 millions de dollars américains par la Coface, elle-même contre-garantie par cet établissement public mexicain.

Par ailleurs, CBC a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par CBC et escomptés sans recours auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, ces établissements financiers ont engagé plusieurs procédures, dont l'une devant le tribunal de commerce de Paris, où CBC a été appelé en garantie pour un montant de 41 millions d'euros en principal.

En ce qui concerne ces deux derniers litiges, VINCI ne s'attend pas, en cas d'issue défavorable, à une incidence significative sur sa situation financière.

Enfin, certaines filiales du Groupe font l'objet de contrôles et procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence et certains dirigeants font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont pu faire des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. VINCI ne s'attend pas à ce que ces enquêtes ou procédures, en cas d'issue défavorable, aient éventuellement pour effet de dégrader de manière substantielle sa situation financière.

# Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2000

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>1. Concessions</b>		
<b>Stationnement</b>		
Sogeparc	IG	97,92 %
Sureway (Grande-Bretagne)	IG	97,92 %
Aparcamientos Vallehermoso (Espagne)	IG	97,92 %
Les Parcs GTM	IG	99,99 %
Zeson (Hong Kong)	IG	99,99 %
TFM (Grande-Bretagne)	IG	99,99 %
<b>Concessions d'infrastructures</b>		
Cofiroute	IG	65,34 %
Stade de France	IP	66,67 %
Lusoponte (ponts sur le Tage - Portugal)	ME	24,80 %
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage)	ME	28,98 %
Autopista del Bosque (Chili)	IG	81,25 %
Severn River Crossing (Grande-Bretagne)	ME	35,00 %
Gefyra (Grèce)	IG	53,00 %
Strait Crossing Development Inc. (Canada)	IP	49,90 %
Société Concessionnaire de l'Aéroport de Pochentong (Cambodge)	IP	70,00 %
Inversiones Técnicas Aeroportuarias - ITA (Mexique)	ME	24,50 %
ADP Management	ME	34,00 %
<b>2. Énergies-Information</b>		
<b>GTIE</b>	IG	99,95 %
Saunier Duval Électricité - SDEL	IG	99,95 %
Santerne	IG	99,95 %
Garczynski Traploir	IG	99,95 %
Fournié-Grospaud	IG	99,84 %
GTIE Île-de-France	IG	99,95 %
Graniou Île-de-France	IG	99,95 %
Emil Lundgren (Suède)	IG	99,92 %
Controlmatic (Allemagne)	IG	99,97 %
Lee Beesley (Grande-Bretagne)	IG	99,95 %
GTIE Thermique	IG	100,00 %
Lefort Francheteau	IG	100,00 %
G+H Montage (Allemagne)	IG	100,00 %
<b>3. Routes</b>		
<b>Eurovia</b>	IG	100,00 %
Eurovia Champagne-Ardenne Lorraine	IG	100,00 %
Eurovia Île-de-France	IG	100,00 %
Eurovia Rhône-Alpes Auvergne	IG	100,00 %
Eurovia Nord	IG	100,00 %

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Eurovia Bretagne	IG	100,00 %
Eurovia Normandie	IG	100,00 %
Carrières de Chailloué	IG	100,00 %
Cornez Delacre (Belgique)	IG	100,00 %
CTW Strassenbaustoff (Suisse)	IG	51,68 %
SPRD (Pologne)	IG	87,26 %
<b>Eurovia GmbH (Allemagne)</b>	IG	100,00 %
Teerbau	IG	100,00 %
Verkehrsbau Union - VBU	IG	100,00 %
<b>Entreprise Jean Lefebvre</b>	IG	100,00 %
EJL Île-de-France	IG	100,00 %
EJL Centre-Pays de Loire	IG	100,00 %
EJL Sud-Est	IG	100,00 %
EJL Méditerranée	IG	99,99 %
EJL Est	IG	99,93 %
EJL Sud-Ouest	IG	99,99 %
Hubbard (États-Unis)	IG	100,00 %
Ringway (Grande-Bretagne)	IG	85,18 %
Construction DJL (Canada)	IG	95,80 %
SSZ (République tchèque)	IG	61,97 %
Probisa Tecnologia y Construccion (Espagne)	IG	87,84 %
Bitumix (Chili)	IG	50,10 %
<b>4. Construction</b>		
<b>Sogea</b>	IG	100,00 %
SICRA	IG	100,00 %
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00 %
Sogea Atlantique	IG	100,00 %
SATOM	IG	100,00 %
SBTPC (Réunion)	IG	100,00 %
Sobea Gabon (Gabon)	IG	90,00 %
<b>GTM Construction</b>	IG	100,00 %
Chantiers Modernes	IG	100,00 %
Dumez Île-de-France	IG	100,00 %
Petit	IG	100,00 %
Les Travaux du Midi	IG	100,00 %
Dumez Méditerranée	IG	100,00 %
Dumez EPS	IG	100,00 %
Lainé	IG	100,00 %
Entreprise Bœuf et Legrand	IG	100,00 %

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

## Méthode de consolidation

## % intérêt groupe VINCI

<b>Campenon Bernard</b>	IG	100,00 %
Campenon Bernard Construction	IG	100,00 %
Bateg	IG	100,00 %
Campenon Bernard Méditerranée	IG	100,00 %
Deschiron	IG	100,00 %
Klee (Allemagne)	IG	100,00 %
Brüggemann (Allemagne)	IG	96,94 %
Bâtiments et Ponts Construction - BPC (Belgique)	IG	100,00 %
Warbud (Pologne)	IG	72,93 %
BSSI (États-Unis)	IG	100,00 %
<b>Dumez-GTM</b>	IG	100,00 %
Doris Engineering	ME	46,95 %
Constructora Dumez-GTM Tribasa (Chili)	IG	84,60 %
Hidepitö (Hongrie)	IG	97,08 %
Janin Atlas (Canada)	IG	100,00 %
SMP (République tchèque)	IG	73,66 %
Wiemer und Trachte (Allemagne)	ME	50,00 %
<b>Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)</b>	IG	45,25 %
Dredging Environmental and Marine Engineering - DEME	IP	21,61 %
MBG	IG	45,25 %
Bageci	IG	45,25 %
Van Wellen	IP	22,63 %
<b>Norwest Holst (Grande-Bretagne)</b>	IG	100,00 %
Norwest Holst Construction	IG	100,00 %
Rosser and Russell	IG	100,00 %
VINCI Investment	IG	100,00 %
<b>Freyssinet</b>	IG	100,00 %
Freyssinet France Nord	IG	100,00 %
Freyssinet International et Cie	IG	100,00 %
Ménard Soltraitement	IG	100,00 %
The Reinforced Earth Cy - RECO (États-Unis)	IG	100,00 %
Immer Property (Australie)	IG	74,00 %
Freyssinet Koréa (Corée)	IG	90,00 %
<b>5. Autres entités opérationnelles</b>		
Sorif (Immobilier)	IG	100,00 %
Elige (Immobilier)	IG	100,00 %
Ingerop (Ingénierie)	IG	99,96 %
Nickel (Allemagne)	IG	100,00 %

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

## Résumé des comptes sociaux

Les comptes sociaux détaillés de la société mère sont disponibles auprès du service Relations actionnaires.

Le bilan et le compte de résultat de la société mère du Groupe sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante. Les comptes de l'exercice 2000

incluent ceux de la société Groupe GTM SA, dont l'absorption a été décidée par l'assemblée générale du 19 décembre 2000 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

### Compte de résultat résumé

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>118,4</b>	<b>52,9</b>	<b>43,9</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(19,5)</b>	<b>(21,0)</b>	<b>(4,8)</b>
Dividendes perçus des participations	216,0	91,5	56,4
Résultat des filiales constituées en SNC ou SCS	0,4	17,5	(29,8)
Autres produits et charges financières	(110,0)	(12,1)	(7,6)
<b>Résultat financier</b>	<b>106,4</b>	<b>96,9</b>	<b>19,0</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(31,1)</b>	<b>(35,2)</b>	<b>(7,9)</b>
Produits d'intégration fiscale	125,6	36,0	44,6
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>181,4</b>	<b>76,7</b>	<b>50,9</b>

Les comptes de la société mère pour l'exercice 2000 font apparaître un résultat social bénéficiaire de 181,4 millions d'euros, contre un bénéfice de 76,7 millions d'euros pour l'exercice 1999 (soit une hausse de 104,7 millions d'euros).

Le résultat financier progresse de près de 10 % à 106,4 millions d'euros en 2000. L'accroissement des frais financiers, dû au financement en année pleine de l'acquisition de Sogeparc réalisée fin 1999 et à l'augmentation des taux constatés en 2000, a atténué l'effet de la hausse sensible des remontées de résultats des filiales françaises. Celle-ci résulte essentiellement de l'accroissement des dividendes versés par GTIE (49,4 millions d'euros contre 11,1 millions d'euros en 1999) et par Sogea (36,6 millions d'euros contre 13,9 millions d'euros en 1999) et de l'impact des filiales de l'ex-Groupe GTM (45,8 millions d'euros).

Le résultat exceptionnel, déficitaire de 31,1 millions d'euros, intègre des éléments positifs et négatifs significatifs : les plus-values réalisées sur les cessions du pôle industriel de Groupe GTM et de la seconde tranche de la participation dans ETPM (pour un total de

151,9 millions d'euros) n'ont pas suffi à compenser totalement la restructuration financière de VINCI Deutschland, la constitution de provisions pour litiges, les frais liés à l'OPE sur Groupe GTM et les frais de changement de dénomination sociale de SGE en VINCI (qui ont représenté une charge totale de 211,4 millions d'euros).

Enfin, le montant des produits d'intégration fiscale s'établit à 125,6 millions d'euros (contre 36 millions d'euros en 1999), en raison de l'amélioration des résultats des filiales françaises de l'ex-SGE et de l'intégration de Sogeparc et des filiales de l'ex-Groupe GTM. Les résultats des filiales intégrées ayant été intégralement imputés sur le report fiscal déficitaire, VINCI n'a pas supporté de charge d'impôt au titre de l'exercice 2000.

## Bilan résumé

<b>Actif</b> (en millions d'euros)	2000	1999	1998
Immobilisations incorporelles et corporelles	22,1	3,6	4,3
Immobilisations financières	2 572,8	1 742,9	1 155,6
Autres créances et comptes de régularisation	214,0	50,7	40,2
Valeurs réalisables et disponibles	1 283,4	645,8	956,8
<b>Total actif</b>	<b>4 092,3</b>	<b>2 443,0</b>	<b>2 156,9</b>

<b>Passif</b> (en millions d'euros)	2000	1999	1998
Capitaux propres	1 405,1	743,7	781,4
Provisions pour risques et charges	273,2	34,7	22,1
Dettes financières	2 048,1	1 613,4	1 267,7
Autres dettes et comptes de régularisation	365,9	51,2	85,7
<b>Total passif</b>	<b>4 092,3</b>	<b>2 443,0</b>	<b>2 156,9</b>

## Immobilisations financières

Au 31 décembre 2000, les immobilisations financières se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2000	Dépréciation au 31/12/2000	Valeur nette au 31/12/2000	Valeur nette au 31/12/1999
Participations et autres titres immobilisés	2 849,1	420,7	2 428,4	1 684,9
Autres immobilisations financières	154,7	10,3	144,4	58,0
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>3 003,8</b>	<b>431,0</b>	<b>2 572,8</b>	<b>1 742,9</b>

Les mouvements de titres de participations concernent :

– d'une part, la prise en compte des titres détenus par Groupe GTM au 1<sup>er</sup> janvier 2000 (pour 1 198,6 millions d'euros) et la participation aux augmentations de capital d'ADP Management (42,9 millions d'euros) et de VINCI Deutschland (33,2 millions d'euros) ;

– et d'autre part, le reclassement auprès du groupe Suez du pôle industriel de Groupe GTM (245,5 millions d'euros) et la cession du solde de la participation de Groupe GTM dans ETPM à Stolt Comex Seaway (10,4 millions d'euros).

Par ailleurs, les titres VINCI Deutschland ont été dépréciés à hauteur de 78,4 millions d'euros.

## Capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves	Résultat	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 1999</b>	<b>523,4</b>	<b>83,6</b>	<b>60,2</b>	<b>76,7</b>	<b>743,9</b>
Affectation du résultat de l'exercice 1999	—	—	17,6	(76,7)	(86,7)
Augmentations de capital	504,2	1 671,8	—	—	2 176,0
Mali de fusion-absorption de Groupe GTM <sup>(*)</sup>	—	(1 637,1)	—	—	(1 637,1)
Réduction du capital par diminution du nominal	(236,1)	236,1	—	—	—
Résultat de l'exercice 2000	—	—	—	181,4	181,4
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2000</b>	<b>791,5</b>	<b>354,4</b>	<b>77,8</b>	<b>181,4</b>	<b>1 405,1</b>

(\*) L'opération de fusion VINCI-Groupe GTM, réalisée sur la base des valeurs comptables des actifs et passifs apportés, fait ressortir un mali de fusion de 1 637,1 millions d'euros, qu'il a été décidé d'imputer sur les capitaux propres de Vinci afin de ne pas faire apparaître une perte sans signification économique.

## Résumé des comptes sociaux

Au 31 décembre 2000, le capital social de VINCI, composé de 79 154 601 actions de 10 euros nominal, s'élève à 791,5 millions d'euros (contre 523,4 millions d'euros au 31 décembre 1999).

Cette variation provient :

- d'une part, des augmentations de capital consécutives aux opérations présentées dans le tableau ci-dessous ;
- et d'autre part de la réduction du capital social de 236,1 millions d'euros par réduction de la valeur nominale de l'action VINCI de

13 à 10 euros et affectation de la somme correspondante au poste « Primes d'émission ».

Afin de ne pas faire apparaître de perte sans signification économique, et pour maintenir un traitement comptable cohérent avec les comptes consolidés, le mali de fusion-absorption de Groupe GTM (1 637,1 millions d'euros) a été imputé sur la prime d'émission de l'offre publique d'échange sur Groupe GTM (1 639,9 millions d'euros).

(en millions d'euros)	Actions créées	Capital	Prime	Total
OPE sur Groupe GTM	36 645 468	476,4	1 639,9	2 116,3
Fusion-absorption de Groupe GTM	979 104	12,7	0,1	12,8
Souscriptions des salariés du Groupe au PEG	1 136 972	13,4	29,8	43,2
Exercice d'options de souscription d'actions	132 034	1,7	2,2	3,9

### Endettement financier net

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
Emprunt participatif	—	45,7	45,7
Emprunt obligataire	137,2	—	—
Emprunts auprès d'établissements de crédit	118,4	192,4	—
<b>Dettes financières à long terme (part à plus d'un an)</b>	<b>255,6</b>	<b>238,1</b>	<b>45,7</b>
Créances rattachées à des participations et prêts <sup>(1)</sup>	(99,9)	(50,0)	(45,7)
Valeurs mobilières de placement	(988,0) <sup>(2)</sup>	(593,9)	(785,1)
Disponibilités	(279,3)	(44,3)	(167,8)
Emprunts obligataires (part à moins d'un an)	4,0	—	—
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	205,1	32,4	17,4
Billets de trésorerie	138,2	145,5	40,4
Comptes courants de trésorerie	1 533,5	1 109,1	1 111,2
<b>Trésorerie nette</b>	<b>513,6</b>	<b>598,8</b>	<b>170,4</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>769,2</b>	<b>836,9</b>	<b>216,1</b>

(1) Ce poste comprend des avances capitalisables et des prêts accordés par VINCI à ses filiales.

(2) Dont 5 801 341 actions VINCI d'autocontrôle pour 276,2 millions d'euros.

VINCI a remboursé en 2000 l'emprunt participatif de 45,7 millions d'euros consenti par la Compagnie de Saint-Gobain en juin 1988. Par ailleurs, l'augmentation du poste « Emprunt obligataire » résulte de la prise en compte d'un emprunt obligataire de 137,2 millions d'euros émis par Groupe GTM en juin 1998.

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de sicav, de certificats de dépôts et de fonds communs de placement, dont la valeur boursière à la clôture de l'exercice était voisine du prix de revient. Elles comprennent également 5 801 341 actions VINCI d'autocontrôle pour 276,2 millions d'euros (contre 2 683 560 actions VINCI pour 109,8 millions d'euros au 31 décembre 1999).

La progression du nombre d'actions autodétenues provient de :

- l'acquisition de 2 674 058 actions (dont 2 000 000 auprès du groupe Suez) ;
- l'apport par Groupe GTM de ses 239 805 actions Groupe GTM d'autocontrôle à l'offre publique d'échange de VINCI (correspondant à 575 532 actions VINCI) ;
- la cession de 131 809 actions VINCI dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions consenties à des managers du Groupe.

Enfin, les billets de trésorerie émis par VINCI s'élèvent à 138,2 millions d'euros au 31 décembre 2000 (contre 145,5 millions d'euros au 31 décembre 1999).

## Résultats financiers des cinq derniers exercices

	1996	1997	1998	1999	2000
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
a - Capital social (en milliers d'euros)	394 112,0	522 516,7	537 605,2	523 393,3	791 546,0
b - Nombre d'actions ordinaires existantes <sup>(1)</sup>	30 414 182	40 323 352	41 487 757	40 261 023	79 154 601
c - Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—
<b>II - Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)</b>					
a - Chiffre d'affaires hors taxes	18 174,1	17 661,2	16 758,1	16 253,9	58 164,0
b - Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(83 056,4)	(4 067,6)	(37 491,8)	78 509,3	173 289,2
c - Impôts sur les bénéfices <sup>(3)</sup>	(10 450,4)	(20 716,3)	(44 559,2)	(35 955,4)	(125 615,2)
d - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	8 850,3	(18 154,5)	50 851,5	76 667,7	181 372,6
e - Résultat distribué	—	24 589,0	53 229,3	59 093,4	121 108,4 <sup>(4)</sup>
<b>III - Résultat par action (en euros)</b>					
a - Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	(2,4)	0,4	0,2	2,8	3,8
b - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,3	(0,4)	1,2	1,9	2,3
c - Dividende net attribué à chaque action (hors avoir fiscal)	—	0,6	1,4	1,6	1,65 <sup>(5)</sup>
<b>IV - Personnel</b>					
a - Effectif moyen (en nombre de salariés)	74	80	85	104	150
b - Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	6 345,4	6 908,2	7 673,8	10 174,1	18 870,9
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	2 406,6	2 613,6	2 961,2	3 678,1	6 503,4

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée.

(2) Il n'existe pas d'emprunt convertible en actions VINCI au 31 décembre 2000. Par ailleurs, les options consenties dans le cadre des plans de souscription d'actions autorisés par les assemblées générales des 30 juin 1988, 18 juin 1993, 25 mai 1998 et 25 octobre 1999 et mis en place par les conseils d'administration des 5 décembre 1991, 6 novembre 1992, 4 novembre 1993, 4 novembre 1994, 4 mars 1998, 9 mars 1999, 7 septembre 1999, 11 janvier 2000 et 3 octobre 2000, ainsi que les options de souscription d'actions Groupe GTM converties en options de souscription d'actions VINCI par l'assemblée générale du 19 décembre 2000, non encore exercées au 31 décembre 2000, représentent un total de 7 245 673 actions.

(3) Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(4) Calculé sur la base du nombre d'actions en circulation au 26 février 2001 diminué des actions d'autocontrôle.

(5) Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires.

## Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2000

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue en direct (%)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par Vinci	Montant des cautions et avals donnés par Vinci	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vinci
<i>(en milliers d'euros)</i>										
<b>1 - Filiales (50 % au moins du capital détenu par Vinci)</b>										
<b>Filiales françaises</b>										
Campenon Bernard	80 920	—	100,00	83 100	83 100	—	548 089	375 320	(2 558)	—
Stade de France	29 728	556	66,66	19 818	19 818	—	—	64 641	6 343	1 585
Dumez-GTM	85 000	20	58,72	113 344	72 183	—	—	250 800	(1 214)	—
Elige Participations	15 245	7 568	100,00	86 469	28 073	—	—	10 691	1 888	—
Entreprise Jean Lefebvre	62 458	184 827	100,00	305 066	305 066	—	—	41 295	23 547	23 422
Freyssinet International	15 625	3 183	100,00	20 450	20 450	22 800	—	4 145	4 302	—
GTIE	99 511	80 495	99,15	305 026	305 026	—	—	47 909	24 919	49 449
GTIE Thermique	22 350	4 639	100,00	22 715	22 715	—	—	9 239	(8 104)	—
GTM Participations	51 792	(10 260)	100,00	105 662	41 557	—	—	—	11	—
Lefort Francheteau	9 595	—	100,00	10 278	10 278	—	—	32 514	2 283	—
Les Parcs GTM	57 094	77 493	87,13	66 631	66 631	8 367	—	45 533	(13 593)	5 771
Parking Haussmann Mogador	4 573	5 304	100,00	11 242	11 242	—	—	8 103	515	1 372
Parking Haussmann Provence	16 396	15 874	100,00	16 396	16 396	—	—	—	95	—
Socofreg	291 545	49 356	100,00	344 694	344 694	—	—	—	28 720	18 222
Sogea	249 971	6 706	56,99	175 205	175 205	—	—	228 886	77 138	36 566
Sogeparc	54 844	176 339	97,92	598 624	598 624	—	—	—	14 924	23 223
Autres filiales (ensemble)	—	—	—	75 156	14 329	—	—	—	—	—
<b>Filiales étrangères</b>										
VINCI Deutschland	16 110	(14 542)	100,00	161 941	3 068	—	—	5 411	(35 498)	—
Autopista del Bosque	51 645	2 615	81,25	40 193	40 193	—	—	404	(5)	—
Gefyra	56 932	—	53,00	32 581	32 581	—	—	—	—	—
SCA Pochentong	20 419	706	70,00	10 673	10 673	11 684	—	15 436	1 916	—
Autres filiales (ensemble)	—	—	—	5 884	—	—	—	—	—	—
<b>2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu par Vinci)</b>										
<b>Sociétés françaises</b>										
ADP Management	129 101	(3 358)	34,00	43 895	43 895	—	—	1 933	(1 395)	—
Cofiroute	158 282	489 395	48,24	108 063	108 063	—	—	788 963	188 957	49 800
Autres sociétés (ensemble)	—	—	—	13 190	7 212	—	—	—	—	—
<b>Sociétés étrangères</b>										
Inversiones y Tecnicas	138 157	10 545	24,50	26 179	26 179	—	—	5 302	8 619	—
Autres sociétés (ensemble)	—	—	—	8 910	6 454	—	—	—	—	—

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes pro forma (exercice clos le 31 décembre 2000)

Monsieur le Président du conseil d'administration,

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes consolidés pro forma couvrant les périodes du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 1999 et du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis à la suite de l'OPE et de la fusion de VINCI avec Groupe GTM.

Ces comptes consolidés pro forma ont été établis sous votre responsabilité le 8 mars 2001, à partir des comptes consolidés historiques du groupe VINCI des exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés historiques.

Notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1999 attire l'attention sur la note A de l'Annexe, qui expose un changement de méthode comptable relatif à l'annulation des charges antérieurement différées à l'actif du bilan sur les contrats de concession temporairement déficitaires.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 1999, nous nous sommes appuyés sur l'audit des comptes consolidés de Groupe GTM effectués par ses commissaires aux comptes selon les normes professionnelles applicables en France. Leur audit les a conduits à exprimer une opinion sans réserve ni observation sur ces comptes.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2000, nous nous sommes appuyés sur la revue limitée des comptes consolidés de Groupe GTM, effectuée par ses commissaires aux comptes selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Les commissaires aux comptes de Groupe GTM n'ont pas formulé de réserve ni d'observation dans leur rapport d'examen limité sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma, ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes consolidés historiques du groupe VINCI pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donnés. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'élément de nature à remettre en cause le caractère raisonnable des conventions retenues pour présenter les effets de l'OPE et de la fusion de VINCI avec Groupe GTM dans les comptes pro forma des exercices 1999 et 2000, la traduction chiffrée de ces conventions et la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés historiques du groupe VINCI, arrêtés au 31 décembre 2000.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 18 avril 2001

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit

Thierry Benoît

Dominique Descours

RSM Salustro Reydel

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

## Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2000)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VINCI, établis en euros et relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis selon les principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 18 avril 2001

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit

Thierry Benoît

Dominique Descours

RSM Salustro Reydel

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

# Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(exercice clos le 31 décembre 2000)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

– le contrôle des comptes annuels de la société VINCI établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

– les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels établis selon les principes comptables français sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle

du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## 2 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 18 avril 2001

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit

Thierry Benoît

Dominique Descours

RSM Salustro Reydel

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(exercice clos le 31 décembre 2000)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. En application de l'article L 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Convention avec les sociétés Soficot et AM Conseil

*Dirigeants concernés : MM. Bernard Huvelin, Serge Michel et Alain Minc (nommé en qualité d'administrateur de la société VINCI par l'assemblée générale mixte du 11 septembre 2000).*

Afin de faciliter le rapprochement entre les sociétés VINCI et Groupe GTM, VINCI a conclu, en date du 28 avril 2000, une convention conjointe avec les sociétés AM Conseil et Soficot. Dans le cadre de cette convention, la rémunération des conseils a été fixée à 1 % des sommes engagées, qu'il s'agisse d'échange de titres ou de versements en cash, les frais et honoraires liés à l'opération venant s'imputer sur cette somme.

### Convention avec la Compagnie Générale de Bâtiment et de la Construction (CBC)

*Dirigeants concernés : M. Bernard Huvelin et la société Vivendi Universal (administrateur jusqu'au 25 mai 2000).*

Pour permettre à CBC de faire face aux pertes qu'elle a enregistrées en 1999 et 2000 à la suite de la constitution de provisions sur des anciens contentieux, VINCI lui a accordé, en date du 31 décembre 2000, une subvention d'équilibre d'un montant de 15,8 millions d'euros.

### Convention avec la société Vivendi Universal

*Dirigeants concernés : MM. Guy Dejouany et Jean-Marie Messier.*

VINCI a acquis auprès de Vivendi Universal, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000, 10 % du capital social de la Compagnie Générale de Bâtiment et de la Construction (CBC) pour le prix d'un franc. Depuis cette date, VINCI possède l'intégralité du capital social de cette société.

### Convention avec la Compagnie Générale des Eaux

*Dirigeants concernés : MM. Jean-Marie Messier, Serge Michel, Henri Proglia et Antoine Zacharias.*

VINCI a cédé à la Compagnie Générale des Eaux la totalité des actions Sogea Environnement qu'elle détenait par l'intermédiaire de sa filiale Sogea. En contrepartie de cette cession, VINCI a conclu, en date du 21 décembre 2000, avec la Compagnie Générale des Eaux, une convention par laquelle elle s'engage à ne pas exercer, directement ou indirectement, d'activité dans le domaine de la gestion déléguée des réseaux d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire français et pendant une durée de cinq ans.

En cas de non-respect de cet engagement, VINCI devra verser à la Compagnie Générale des Eaux, à titre de dommages et intérêts, une somme égale à 15 % du montant hors taxes du chiffre d'affaires généré par le ou les contrats passés par la ou les personnes morales en infraction avec cet engagement.

### Convention avec la société Dumez SA

*Dirigeant concerné : M. Jérôme Tolot.*

Dans le cadre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 19 décembre 2000, VINCI a acquis, le 29 décembre 2000, un total de 2 millions d'actions VINCI auprès de Dumez SA au prix unitaire de 61 euros.

## Conventions relevant de l'article L225-38 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice 2000 par Groupe GTM

### Convention avec la société Suez Lyonnaise des Eaux

*Dirigeants concernés : MM. Philippe Brongniart, François Jaclot et Yves-Thibault de Silguy.*

Groupe GTM a cédé, en date du 6 octobre 2000, à la société Suez Lyonnaise des Eaux :

- les actions qu'elle détenait dans la société Entreprise Industrielle pour un prix de 108,5 millions d'euros ;
- les actions qu'elle détenait dans la société Entrepose pour un prix de 32 millions d'euros ;
- les actions qu'elle détenait dans la société Financière, Foncière et Forestière pour un prix de 32,5 millions d'euros ;
- les actions qu'elle détenait dans la société GTMH pour un prix de 78,7 millions d'euros ;
- les actions qu'elle détenait dans la société Delattre Levivier pour un prix de 25 millions d'euros.

### Convention avec la société GTMH

*Dirigeants concernés : MM. Jean-Louis Brault et Jérôme Tolot.*

Groupe GTM a cédé à GTMH, en date du 6 octobre 2000, les actions qu'elle détenait dans la société de Construction de Lignes Électriques pour un prix de 3,3 millions d'euros.

### Convention avec la société Sita

*Dirigeants concernés : MM. Philippe Brongniart et François Jaclot.*

Groupe GTM a acquis auprès de Sita, 30 % du capital social de la Société Européenne de Nettoyage (SEN), en date du 13 juillet 2000. Parallèlement, il a été convenu que Groupe GTM procéderait à l'acquisition complémentaire de 20 % du capital social de cette même société selon le calendrier suivant : 15 % le 31 décembre 2001 et 5 % le 31 décembre 2002.

Au global, le prix de cession portera sur une somme de 13 millions d'euros pour la quote-part de 50 % acquise par Groupe GTM. Une caution bancaire de 2,3 millions d'euros a été remise par Groupe GTM aux cédants à l'effet de garantir le paiement à l'échéance du 31 décembre 2001. Cette cession est assortie d'une garantie de situation nette plafonnée pour l'ensemble de l'opération à 5,3 millions d'euros pour la quote-part de Groupe GTM et d'une durée expirant le 31 décembre 2003.

*Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.*

### Convention avec la société Vivendi Universal

Les sociétés VINCI, Vivendi Universal et la Compagnie Générale de Bâtiment et de la Construction (CBC) ont signé le 30 juin 1997 une convention portant sur l'acquisition des titres CBC ainsi que des garanties et clauses de retour à meilleure fortune attachées.

Aux termes de cette convention, votre société a reçu en 2000 de la société Vivendi Universal un remboursement de charges de 1,49 million d'euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 18 avril 2001

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit

Thierry Benoît

Dominique Descours

RSM Salustro Reydel

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

## Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'autorisation d'émettre des valeurs mobilières

(assemblée générale mixte d'approbation des comptes de l'exercice 2000)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles 225-129 et 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les autorisations demandées par votre conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer dans le cadre des neuvième, dixième et onzième résolutions.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et de renoncer le cas échéant à votre droit préférentiel de souscription. Les caractéristiques générales des autorisations demandées vous sont présentées dans le tableau joint en annexe au présent rapport.

L'autorisation visée à la dixième résolution emporte renonciation à votre droit préférentiel de souscription lors de l'émission initiale, cette renonciation portant également sur le droit de souscrire les actions qui seront ultérieurement créées. Toutefois, votre conseil d'administration se réserve, dans le cas d'émissions sur le marché français, la possibilité de vous conférer un délai de priorité pour la souscription des actions et des valeurs mobilières.

Les opérations visées à la neuvième résolution n'emportent pas, quant à elles, renonciation à votre droit préférentiel de souscription

lors de l'émission initiale des valeurs mobilières, mais seulement lors de la souscription des actions qui seront ultérieurement créées.

Nous avons examiné le projet d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en France. Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique de certaines des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 18 avril 2001

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit

Thierry Benoît

Dominique Descours

RSM Salustro Reydel

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

### Synthèse des opérations financières présentées à l'assemblée générale mixte dans sa partie extraordinaire

Nature de l'opération	Résolution	Durée de l'autorisation	Montant maximal de l'émission initiale de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société restant à utiliser	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital restant à utiliser	Prix minimal d'émission des actions
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Avec maintien du droit préférentiel de souscription</b>					
Émissions d'actions nouvelles ordinaires ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres émis en représentation d'une quotité de capital social de la société	9	26 mois	1 300 <sup>(1)</sup>	400 <sup>(2)</sup>	À fixer par le conseil d'administration
Émission d'actions ordinaires nouvelles à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés	11	26 mois	—	400 <sup>(3)</sup>	À fixer par le conseil d'administration
<b>Avec suppression du droit préférentiel de souscription</b>					
Émissions d'actions nouvelles ordinaires ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres émis en représentation d'une quotité de capital social de la société	10	26 mois	1 300 <sup>(1)</sup>	400 <sup>(2)</sup>	Moyenne des premiers cours cotés à la Bourse de Paris pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt qui précéderont le jour du début de l'émission

(1) Le montant cumulé des émissions visées aux neuvième et dixième résolutions ne pourra excéder un plafond de 1 300 millions d'euros.

(2) Le montant cumulé des augmentations de capital qui résulteront de ces autorisations ne pourra excéder un plafond de 400 millions d'euros.

(3) Un rapport des commissaires aux comptes n'est pas requis pour les opérations visées à la onzième résolution. Néanmoins, cette résolution est mentionnée pour information dans le présent rapport eu égard au fait que le montant maximal d'augmentation de capital s'imputera sur le montant maximal d'augmentation de capital de 400 millions d'euros autorisée en vertu de la délégation globale donnée aux termes des neuvième et dixième résolutions.

# Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'autorisation de réduire le capital par voie d'annulation d'actions

(assemblée générale mixte d'approbation des comptes de l'exercice 2000)

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en exécution de la mission prévue à l'article 225-209 du Code de commerce en cas de réduction de capital, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation demandée par votre conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par voie d'annulation d'actions.

Nous avons analysé la demande d'autorisation de réduction du capital par voie d'annulation d'actions, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en France.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pendant une durée de vingt-quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale, le soin de mettre en œuvre cette opération.

Les modalités de cette opération prévoient d'autoriser le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou

plusieurs fois, dans la limite de 10 % du montant du capital social, les actions acquises dans le cadre des autorisations qui lui sont données, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social.

Nous nous sommes assurés que la réduction envisagée, qui portera sur 10 % maximum du capital, ne ramenait pas le montant du capital à un chiffre inférieur au minimum légal. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 18 avril 2001

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit

Thierry Benoît

Dominique Descours

RSM Salustro Reydel

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

## Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 1<sup>er</sup> octobre 1999 sur l'émission d'actions réservées aux salariés du groupe VINCI dans le cadre du plan d'épargne groupe, autorisée par votre assemblée générale mixte du 25 octobre 1999 en remplacement de l'autorisation donnée par votre assemblée générale mixte du 25 mai 1998.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage des pouvoirs ainsi conférés, votre conseil d'administration a décidé, sous réserve de l'approbation de l'assemblée et selon les modalités décrites ci-après :

- de procéder à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés du groupe VINCI dans le cadre du plan d'épargne groupe. Le montant de l'augmentation de capital correspondra au montant nominal des actions qui seront effectivement souscrites par les salariés du Groupe. Pour cette opération, la période de souscription a été fixée du 1<sup>er</sup> mai 2001 au 31 août 2001 ;
- de fixer le plafond de l'abondement de l'entreprise à un maximum de 10 500 francs, soit 100 % des sommes versées de 0 à 1 000 francs, 50 % des sommes versées de 1 001 à 10 000 francs, 30 % des sommes versées pour la tranche comprise entre 10 001 et 20 000 francs, et 10 % des sommes versées pour la tranche comprise entre 20 001 et 40 000 francs.

Ces opérations sont réalisées dans la limite de 10 % du capital social à la date de la prise de décision par le conseil d'administration.

Le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse ayant précédé le 8 mars 2001, soit 51,40 euros représentant 10 euros de valeur nominale et 41,40 euros de prime d'émission.

Nous avons vérifié la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 25 octobre 1999 et des indications fournies à celle-ci, et nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Nous avons procédé au contrôle des informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant, et également vérifié les informations chiffrées qui y sont présentées, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Les informations chiffrées présentées sont extraites des comptes consolidés au 31 décembre 2000 ayant fait l'objet, de notre part, d'un audit.

Nous certifions la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration.

La proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission et de son montant définitif n'appellent pas d'observation de notre part.

La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action n'appelle pas non plus, de notre part, d'observation.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 18 avril 2001

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit

Thierry Benoît

Dominique Descours

RSM Salustro Reydel

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

## Rapport complémentaire du conseil d'administration sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne groupe

Le présent rapport complémentaire est établi en application de l'article 155-2 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Vous avez autorisé, aux termes de la treizième résolution de l'assemblée générale mixte en date du 25 octobre 1999, le conseil d'administration à procéder en une ou plusieurs fois, pendant un délai de cinq ans, à des émissions d'actions destinées à être souscrites exclusivement par les salariés de VINCI et/ou de ses filiales adhérant au plan d'épargne groupe institué à l'initiative de la Société.

Le conseil d'administration a décidé de procéder à une émission d'actions nouvelles de 10 euros nominal chacune dans les conditions suivantes :

– pour favoriser le développement du plan d'épargne groupe, le plafond de l'abondement de l'entreprise a été porté à un maximum de 10 500 francs, soit 100 % des sommes versées de 0 à 1 000 francs, 50 % des sommes versées de 1 001 à 10 000 francs, 30 % des sommes versées pour la tranche comprise entre 10 001 et 20 000 francs, et 10 % des sommes versées pour la tranche comprise entre 20 001 et 40 000 francs ;

– pour la prochaine opération, la période de souscription commencera le 1<sup>er</sup> mai 2001 et s'achèvera le 31 août 2001. Les actions souscrites par l'intermédiaire du FCP Accueil seront intégralement libérées à la souscription, inscrites en comptes nominatifs et porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2001 ;

– le prix de souscription, pour cette opération, a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé le conseil d'administration du 8 mars 2001, soit 51,40 euros, représentant 10 euros de valeur nominale et 41,40 euros de prime d'émission. Le montant de l'augmentation de capital sera donc limité au nominal des actions souscrites par l'intermédiaire des fonds communs de placement ;

– à l'issue de cette opération, le conseil d'administration s'assurera que les fonds communs de placement, conformément aux dispositions de la treizième résolution de l'assemblée générale mixte du 25 octobre 1999, ne détiennent pas, cumulativement, plus de 10 % du capital social de la Société ;

– le nombre maximal de titres pouvant être émis sur la base du capital social arrêté à la date du 26 février 2001 est le suivant :

	Nombre	Pourcentage
Participation au travers des FCP	3 243 640	4,09 %
Nombre maximal de titres pouvant être émis	4 678 362	5,91 %
<b>Total</b>	<b>7 922 002</b>	<b>10,00 %</b>

Ces données seront ajustées en fonction du niveau du capital social au moment des souscriptions.

L'incidence de l'émission d'un maximum de 4 678 362 actions nouvelles sur la participation dans le capital social d'un actionnaire détenant 1 % du capital de VINCI et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital serait la suivante :

Participation de l'actionnaire en %	
Avant émission	1 %
Après émission d'un nombre maximal de 4 678 362 titres	0,94 %

En outre, l'incidence de cette émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés – part du groupe – pris au 31 décembre 2000, pour un actionnaire détenant une action VINCI et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital, serait la suivante :

Quote-part dans les capitaux propres consolidés	
Avant émission	17,06 euros (111,88 francs)
Après émission d'un nombre maximal de 4 678 362 titres	16,11 euros (105,64 francs)

Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, celle-ci ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Le conseil d'administration

## Partie ordinaire

### Première résolution

#### Approbation des comptes de l'exercice 2000

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les

opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve en particulier le montant des charges non déductibles (article 39.4 du Code général des impôts) mentionné dans le rapport du conseil d'administration.

### Deuxième résolution

#### Affectation du résultat de l'exercice 2000

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le bénéfice net de l'exercice 2000 s'élève à 1 189 726 028,97 francs (181 372 563,90 euros), approuve la proposition d'affectation faite par le conseil d'administration et décide :

- d'affecter à la réserve légale la somme de 59 486 301,45 francs (9 068 628,19 euros) ;
- d'affecter à la réserve spéciale des plus-values à long terme la somme de 264 300 000 francs (40 292 275,26 euros) ;
- de distribuer aux actionnaires une somme de 794 418 915,88 francs (121 108 383,00 euros) ;
- d'affecter le solde, soit 71 520 811,64 francs (10 903 277,45 euros), au poste « Report à nouveau ».

En conséquence, le dividende net, versé à chacune des 73 399 020 actions y ouvrant droit sur les 79 220 028 actions composant le capital social

au 26 février 2001, à l'exception des 5 821 008 actions d'autocontrôle détenues par la société à cette date, sera de 1,65 euro. À ce dividende s'ajoutera un avoir fiscal de 0,825 euro correspondant à l'impôt payé au Trésor, pour former un revenu global de 2,475 euros.

Compte tenu des textes en vigueur, l'avoir fiscal peut être réduit à un montant de 0,4125 euro suivant la qualité du bénéficiaire, pour former alors un revenu global de 2,0625 euros.

Si, au jour de la mise en paiement, la Société détient un nombre d'actions propres différent de 5 821 008, la somme correspondant aux dividendes non versés ou à verser en raison de ces actions sera, suivant les cas, inscrite ou prélevée sur le poste « Report à nouveau ».

Le dividende sera mis en paiement à compter du 27 juin 2001.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le dividende versé au titre des exercices 1997, 1998 et 1999 s'établit ainsi qu'il suit :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
1997	40 323 352	4,00 F (0,61 €)	2,00 F (0,30 €)	6,00 F (0,91 €)
1998	38 020 937	1,40 € (9,18 F)	0,70 ou 0,63 € <sup>(*)</sup> (4,59 ou 4,13 F)	2,10 ou 2,03 € <sup>(*)</sup> (13,78 ou 13,32 F)
1999	36 933 365	1,60 € (10,50 F)	0,80 ou 0,64 € <sup>(*)</sup> (5,25 ou 4,20 F)	2,40 ou 2,24 € <sup>(*)</sup> (15,74 ou 14,69 F)

(\*) Suivant la qualité du bénéficiaire et selon les textes en vigueur.

### Troisième résolution

#### Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce, leur en donne acte et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

## Quatrième résolution

### Quitus au conseil d'administration

En conséquence de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales

ordinaires, donne quitus de sa gestion au conseil d'administration jusqu'à la date de clôture dudit exercice.

## Cinquième résolution

### Nomination de Deloitte Touche Tohmatsu en qualité de commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de l'expiration du mandat du cabinet Deloitte Touche Tohmatsu-Audit de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, nomme

le cabinet Deloitte Touche Tohmatsu, dont le siège social est à Neuilly-sur-Seine (92200), 185, avenue Charles-de-Gaulle, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Le mandat du cabinet Deloitte Touche Tohmatsu viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

## Sixième résolution

### Renouvellement du mandat de RSM Salustro Reydel en qualité de commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, renouvelle le mandat du cabinet Salustro Reydel, dont la dénomination sociale

est devenue RSM Salustro Reydel, dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire.

Le mandat du cabinet RSM Salustro Reydel viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

## Septième résolution

### Nomination de BEAS en qualité de commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de l'expiration du mandat de M. Jacques Convert de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du conseil d'administration, nomme la société BEAS SARL, dont le siège social est à Neuilly-sur-Seine (92200) 7-9, villa Houssay, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Le mandat de BEAS SARL viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

## Huitième résolution

### Renouvellement du mandat de M. François Pavard en qualité de commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, renouvelle

le mandat de M. François Pavard dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

Le mandat de M. François Pavard viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

## Partie extraordinaire

### Neuvième résolution

#### **Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre – avec maintien du droit préférentiel de souscription – différentes catégories de valeurs mobilières avec ou sans bons de souscription donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée générale, le pouvoir de procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs devises étrangères, avec ou sans primes, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission initiale :

- d'actions ordinaires ;
- de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière autorisée par la loi, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres émis en représentation d'une quotité du capital social de la Société.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, indépendamment de toutes émissions qui pourraient être réalisées en vertu de ce qui précède, le pouvoir de procéder à l'émission ou à l'attribution de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions ou des valeurs mobilières représentatives d'une quote-part du capital social de la Société et à l'émission de ces actions et valeurs mobilières pour permettre l'exercice des bons sans qu'ait à s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières auxquelles ils donnent droit.

L'assemblée générale supprime en outre expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles les valeurs mobilières susceptibles d'être émises, en vertu de la présente autorisation, donneront droit.

En cas d'usage, par le conseil d'administration, de la présente délégation de pouvoirs, le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus est fixé à 400 millions d'euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal de toute augmentation de capital susceptible d'être réalisée, directement ou non, en vertu des dixième et onzième résolutions de la présente

assemblée, étant entendu que les augmentations de capital réalisées préalablement à la présente autorisation ne seront pas prises en compte dans ce plafond.

En outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 1 300 millions d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant s'ajoutera au montant nominal des titres de créances qui seront susceptibles d'être émis en vertu de la deuxième résolution de l'assemblée du 25 octobre 1999 et que sur le plafond de 1 300 millions d'euros ci-dessus fixé s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront susceptibles d'être émis en vertu de la dixième résolution de la présente assemblée.

Les émissions d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières seront à libérer contre espèces ou par compensation de créance. Leur souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes qui pourront souscrire, dans le délai de dix jours de Bourse, les actions ou les valeurs mobilières nouvelles tant à titre irréductible que, le cas échéant, à titre réductible.

Les actions, les bons ou les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires pourront faire l'objet d'un placement public.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs à son président, pour procéder aux émissions d'actions, de bons ou de valeurs mobilières, en vertu de la présente résolution, aux époques qu'il déterminera et suivant les modalités qu'il arrêtera en conformité avec la loi, et notamment :

- fixer la nature des valeurs mobilières à créer, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission ;
- procéder à toutes imputations sur les primes d'émission et d'apport ;
- procéder à toutes attributions de titres, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ;
- limiter l'émission au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission ;
- répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits ;
- offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français et/ou international ;

- décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en Bourse, à tout moment ou pendant les périodes déterminées, les titres émis ou à émettre en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes d'émission ou d'apport et prélever

- sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation ;
- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures, décider et effectuer toutes formalités, fixer toutes les conditions utiles pour aboutir à la réalisation et à la bonne fin des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée toutes délégations antérieures relatives à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social de la Société.

## Dixième résolution

### **Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre – sans droit préférentiel de souscription – différentes catégories de valeurs mobilières avec ou sans bons de souscription donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social**

**1.** L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée générale, le pouvoir de procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs devises étrangères, à l'émission avec ou sans primes, en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission initiale, auquel l'assemblée générale renonce expressément :

- d'actions ordinaires ;
- de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière autorisée par la loi, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres émis en représentation d'une quotité du capital social de la Société.

Ces titres pourront notamment être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une OPE dans les conditions fixées à l'article L225-148 du Code de commerce. L'assemblée générale supprime en outre expressément le droit

préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles les valeurs mobilières susceptibles d'être émises, en vertu de la présente autorisation, donneront droit.

**2.** L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, indépendamment de toutes émissions qui pourraient être réalisées en vertu de ce qui précède, le pouvoir de procéder à l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions ou des valeurs mobilières représentatives d'une quote-part du capital social de la Société et à l'émission de ces actions et valeurs mobilières pour permettre l'exercice des bons sans qu'ait à s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières auxquelles ils donnent droit, en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente autorisation, auquel l'assemblée générale renonce expressément ;

**3.** L'assemblée générale décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non, à partir de

l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visée ci-dessus est fixé à 400 millions d'euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal de toute augmentation de capital susceptible d'être réalisée, directement ou non, en vertu des neuvième et onzième résolutions de la présente assemblée, étant entendu que les augmentations de capital réalisées préalablement à la présente autorisation ne seront pas prises en compte dans ce plafond ;

– le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 1 300 millions d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant s'ajoutera au montant nominal des titres de créances qui seront susceptibles d'être émis en vertu de la deuxième résolution de l'assemblée du 25 octobre 1999 et que sur le plafond de 1 300 millions d'euros ci-dessus fixé s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront susceptibles d'être émis en vertu de la neuvième résolution de la présente assemblée.

L'assemblée décide qu'en cas d'utilisation par le conseil d'administration de la présente autorisation :

– le prix d'émission des actions ordinaires ou de celles qui pourront être créées par souscription secondaire, conversion, échange, exercice de bons ou de toute autre manière, devra être déterminé sur la base d'une valeur de l'action au moins égale à la moyenne des premiers cours cotés à la Bourse de Paris – premier marché – pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt qui précéderont le jour du début de l'émission après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance ;

– si les émissions ont lieu sur le marché français, le conseil d'administration pourra accorder aux actionnaires la possibilité de souscrire par priorité aux actions, aux bons ou aux valeurs mobilières émises pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera pour tout ou partie de l'émission. Ce droit de priorité, non négociable, s'exercera proportionnellement au nombre d'actions possédées par chaque actionnaire ;

– les actions, bons ou valeurs mobilières non souscrits pendant ce délai de priorité pourront faire l'objet d'un placement public.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs à son président, pour procéder aux émissions d'actions, de bons ou de valeurs mobilières, en vertu de la présente résolution, aux époques qu'il déterminera et suivant les modalités qu'il arrêtera en conformité avec la loi, et notamment :

– fixer la nature des valeurs mobilières à créer, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission ;

– procéder à toutes imputations sur les primes d'émission ou d'apport ;

– procéder à toutes attributions de titres, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ;

– arrêter les conditions de la ou des émissions ;

– décider le montant à émettre, le prix de l'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;

– déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;

– fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;

– fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en Bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;

– prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois ;

– plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange (OPE), arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions de l'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités de l'émission dans le cadre, soit d'une OPE, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre unique proposant l'achat ou l'échange des titres visés contre un règlement en titres et en numéraire, soit d'une offre publique d'achat (OPA) ou d'échange à titre principal, assortie d'une OPE ou d'une OPA à titre particulier ;

– à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes d'émission ou d'apport et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

– constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

– procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital ;

– d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures, décider et effectuer toutes formalités, fixer toutes les conditions utiles pour aboutir à la réalisation et à la bonne fin des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente autorisation.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée toute délégation antérieure relative à l'émission, sans droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social.

## Onzième résolution

### **Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, pendant une durée de vingt-six mois, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre est de 400 millions d'euros et s'imputera sur le plafond global fixé aux neuvième et dixième résolutions adoptées par la présente assemblée.

L'assemblée générale décide qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution d'actions gratuites, les droits d'attribution formant rompus qui ne seront pas négociables et qui subsisteront

après l'attribution à chaque actionnaire des actions nouvelles lui revenant, feront l'objet d'un règlement en espèces.

Les actions nouvelles correspondant aux droits formant rompus seront vendues et le produit net de leur vente sera alloué aux titulaires de ces droits, au prorata de ces derniers, au plus tard trente jours après l'inscription à leur compte du nombre entier d'actions nouvelles attribuées.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs à son président, pour fixer les modalités, conditions et dates des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente autorisation et pour modifier les statuts en conséquence. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure relative à l'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

## Douzième résolution

### **Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la Société**

L'assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du montant du capital social et par périodes de 24 mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la Société d'acquérir ses propres actions, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social.

L'assemblée générale fixe à vingt-quatre mois à compter de la

présente assemblée générale la durée de la présente autorisation et confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de déléguer à son président, à l'effet de régler le sort d'éventuelles oppositions, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserve de son choix, y compris « Primes d'émission, de fusion et d'apport », accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier en conséquence les statuts de la Société.

## Treizième résolution

### **Pouvoirs pour les formalités**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'opérer tous dépôts et publications prévus par la loi.

## 1. Historique

La Société Générale d'Entreprises (aujourd'hui VINCI) a été constituée en 1908 par l'apport des actifs de la société TP Girolou, fondée en 1898 par Alexandre Giros et Louis Loucheur. La SGE connaît un essor rapide jusqu'à la Première Guerre mondiale, pendant laquelle elle contribue à l'effort de défense nationale. Le conflit terminé, elle tient un rôle de premier plan dans la reconstruction des infrastructures du nord de la France.

Durant l'entre-deux-guerres, l'électricité constitue l'axe majeur de développement du Groupe. Cependant, les événements des années 1940 (défaite militaire, occupation, nationalisation de ses actifs électriques en 1946) contraignent la SGE à un redéploiement spectaculaire. Pendant les « trente glorieuses », elle devient la première entreprise française de génie civil : son leadership technique dans le domaine des grands aménagements hydroélectriques (barrages de Génissiat [Ain] et de Bin-el-Ouidane [Maroc], usine marémotrice de la Rance) lui permet une croissance rapide.

Les années 1966-1967 voient l'entrée de la SGE dans le giron de la Compagnie Générale d'Électricité (actuel Alcatel). Spécialiste du BTP et des travaux électriques, la SGE se lance en 1970 dans les concessions d'infrastructures en participant à la création de Cofiroute, appelé à financer, construire et exploiter les autoroutes A10 (Paris-Orléans) et A11 (Paris-Le Mans). Centrée sur le marché métropolitain, la SGE fusionne en 1982 avec Sainrapt-et-Brice, un spécialiste du béton précontraint très actif à l'export.

Devenue actionnaire majoritaire en 1984, la Compagnie de Saint-Gobain procède à une profonde restructuration de la société : la SGE devient une holding, dont la principale filiale est Sogea, issue de la fusion de SGE BTP avec le pôle Construction de Saint-Gobain (qui regroupe principalement Sobeas, Balency-et-Schuhl et Grands-Travaux-en-Béton-Armé). Les travaux routiers deviennent le deuxième métier du Groupe avec les acquisitions successives de Bourdin-et-Chaussé en 1977 et de Cochery en 1982. L'équipement électrique et climatique constitue la troisième branche d'activité, avec Électricité Saunier Duval (actuel SDEL), Tunzini et Wanner Isofi.

Suite à sa dénationalisation, Saint-Gobain cherche à se recentrer sur ses métiers de base et cède en 1988 le contrôle de la SGE à la Compagnie Générale des Eaux. Cette dernière apporte alors au Groupe ses filiales de BTP Campenon Bernard et Freyssinet ainsi que la société de travaux routiers ViaFrance. Au début des années 90, plusieurs opérations de croissance externe contribuent à donner à la

SGE une ouverture européenne : le Groupe prend le contrôle de Norwest Holst (société britannique de BTP, de travaux hydrauliques, électriques et mécaniques) et, dans le cadre des opérations de privatisation faisant suite à la réunification allemande, des sociétés est-allemandes OBG et OBAG (bâtiment), MLTU (canalisations) et VBU (travaux routiers). En 1994, la SGE fait également l'acquisition des sociétés ouest-allemandes Controlmatic (ingénierie électrique) et Klee (bâtiment et maintenance).

L'année 1997 est marquée par d'importantes opérations croisées entre la Société et son actionnaire majoritaire : la SGE cède à la Générale des Eaux son activité de traitement des ordures ménagères ainsi que l'essentiel de ses activités de distribution d'eau et de promotion immobilière en France et en Allemagne. En sens inverse, la Générale des Eaux apporte à la SGE ses entreprises de travaux électriques GTIE et Santerne, et lui cède 90 % de CBC, entreprise française de bâtiment née d'une scission de Campenon Bernard dans les années 80. Parallèlement, la Générale des Eaux ramène de 85 % à 50 % sa participation au capital de la SGE par le biais d'un placement privé d'actions réalisé auprès d'investisseurs institutionnels français et étrangers.

En 1998 et 1999, la SGE se réorganise en quatre pôles de métiers (Construction, Énergies-Information, Routes et Concessions) et poursuit sa croissance externe, ciblant les activités à résultat récurrent et à forte valeur ajoutée technique et financière. Dans l'Énergie, le Groupe fait l'acquisition de l'entreprise suédoise d'ingénierie électrique Emil Lundgren et du numéro un allemand de la protection incendie, Calanbau. Freyssinet devient le leader mondial de la géotechnique en prenant le contrôle de Terre-Armée-International et de Ménard Soltraitement. Dans le domaine des travaux routiers, la SGE acquiert Teerbau, numéro un allemand du secteur. Enfin, la Société lance et réussit une OPA sur Sogeparc, le leader français des parcs de stationnement.

L'année 2000 est celle de l'indépendance : en février, Vivendi (l'ex-Compagnie Générale des Eaux) cède l'essentiel de sa participation au capital de la SGE à des investisseurs institutionnels et n'en conserve que 17 %. En mai, la SGE change de dénomination sociale pour devenir VINCI. Au cours du deuxième semestre, l'OPE de VINCI sur Groupe GTM (troisième entreprise française de construction) lui permet de devenir le numéro un mondial du secteur, devant le suédois Skanska et Bouygues.

## 2. Identité de la Société

**Dénomination :** VINCI S.A.

**Siège :** 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, F-92851 Rueil-Malmaison Cedex.

**Forme juridique :** société anonyme à conseil d'administration.

**Législation :** française.

**Constitution :** 1<sup>er</sup> juillet 1908.

**Durée :** durée initiale de 99 années, prorogée de 99 années le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

**Exercice social :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

**Registre du commerce :** RCS : 552 037 806 Nanterre – Code NAF : 74.1J

**Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques :** au siège social de VINCI et au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

### Objet social (article 2 des statuts)

« **La Société a pour objet :**

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers ; notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originairement apporté par la société Sainrapt-et-Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, hydrauliques et de ciment armé,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France, dans les

départements et territoires français d'outre-mer, qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

### Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :

- les sommes reconnues utiles par le conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs actions sont

libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;

- le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par

L'assemblée générale sont fixées par elle, ou à défaut par le conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

## **Assemblées générales (articles 8 et 17 des statuts)**

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation. Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret n° 83-359 du 2 mai 1983 constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, l'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du conseil d'administration s'il en a été désigné un, et sinon par un membre du conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président. Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. » (Article 17.)

« Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. » (Extrait de l'article 8.)

### 3. Renseignements sur le capital de VINCI

Les statuts ne soumettent ni les modifications du capital ni le droit des actions à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales (à l'exception des franchissements de seuils prévus par l'article 10 bis des statuts - voir page 113).

**Capital souscrit** : au 31 décembre 2000, le capital social de VINCI, d'un montant de 791 546 010 euros, était composé de 79 154 601 actions de même catégorie, d'une valeur nominale de 10 euros, entièrement

libérées et cotées au premier marché de la Bourse de Paris. Suite aux levées de stock-options effectuées jusqu'au 8 mars 2001, le capital social de VINCI était composé à cette date de 79 223 522 actions et s'élevait à 792 235 220 euros. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur et sont librement cessibles.

**Capital autorisé mais non émis** : les autorisations en cours, données au conseil d'administration, sont les suivantes :

	Plafond d'augmentation du capital social	Échéance	Renouvellement demandé <sup>(1)</sup>
Émission – sans droit préférentiel de souscription – de différentes catégories de valeurs mobilières avec ou sans bons de souscription donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social	400 M€	25/12/01	30/07/03
Émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – de différentes catégories de valeurs mobilières avec ou sans bons de souscription donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social	400 M€	25/12/01	30/07/03
Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	400 M€	25/12/01	30/07/03
Augmentation de capital réservée aux salariés de VINCI et de ses filiales, dans le cadre de plans d'épargne	10 % du capital social <sup>(2)</sup>	25/10/04	—
Mise en place d'options de souscription d'actions par les salariés conformément aux dispositions des articles L225-177 et suivants du Code de commerce	10 % du capital social <sup>(3)</sup>	25/10/04	—

(1) À l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2000.

(2) Les augmentations de capital réalisées précédemment au 25/10/99 ne sont pas prises en compte dans le plafond.

(3) Le nombre d'actions créées ne peut dépasser à tout moment 10 % du capital social, compte tenu des options consenties précédemment au 25/10/99 et non encore levées.

Le conseil d'administration est par ailleurs autorisé jusqu'au 25 octobre 2004 à mettre en place des plans d'options d'achat d'actions par les salariés, conformément aux dispositions des articles L225-177 et suivants du Code de commerce. Le nombre d'options consenties ne pourra donner lieu à l'achat par VINCI d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social au jour où le conseil attribue ces options.

**Capital potentiel** : les seuls titres existants pouvant engendrer la création d'actions VINCI sont les options de souscription d'actions consenties aux cadres supérieurs et aux mandataires sociaux du Groupe (voir ci-dessous). Elles représentent une dilution potentielle de 9,3 % du capital de la Société (au 8 mars 2001).

**Options consenties au management** : elles sont réparties en 5 plans d'options d'achat et 16 plans d'options de souscription (dont

6 plans d'options de souscription d'actions Groupe GTM, converties en options de souscription d'actions VINCI suite à la fusion-absorption de Groupe GTM par VINCI, devenue définitive le 19 décembre 2000). Plus de 1 700 personnes en bénéficient. Chaque option donne droit à la souscription ou à l'achat d'une action VINCI.

Au 8 mars 2001, les 12 082 572 options non levées représentent 13,9 % du capital dilué de VINCI et sont assorties d'un prix d'exercice moyen de 42,6 euros. 10 % de ces options sont actuellement exerçables ; 10 % le seront à partir de 2003, 35 % à partir de 2004, 41 % à partir de 2005 et 4 % à partir de 2006.

Au 8 mars 2001, les 6 membres du comité exécutif de VINCI détenaient ensemble 2 461 911 options de souscription ou d'achat d'actions VINCI, représentant 20 % des options non levées à ce jour et 2,8 % du capital dilué de VINCI.

# Renseignements généraux sur la Société

## Plans d'options

Nom du plan d'options	SGE 1998 achat	SGE 1999 achat n° 1	SGE 1998 achat n° 2	VINCI 2001 achat n° 1	VINCI 2001 achat n° 2	Total des plans d'achat	SGE 1991 souscription	SGE 1992 souscription
Date d'assemblée	18/06/93	25/05/98	25/05/98	25/10/99	25/10/99	—	30/06/88	30/06/88
Date de conseil	04/03/98	10/05/99	07/09/99	03/10/00	08/03/01	—	05/12/91	06/11/92
Nombre de bénéficiaires à l'origine	8	3	590	999	3	<b>1 183</b>	87	116
Nombre d'options à l'origine	800 000	101 490	2 006 309	1 767 500	232 500	<b>4 907 799</b>	269 500	327 500
Point de départ des levées	05/03/03	05/03/03	07/09/04	03/10/05	08/03/06	—	01/01/93	01/01/94
Date d'expiration des levées	05/03/05	05/03/05	06/09/09	02/10/10	07/03/11	—	05/12/01	06/11/02
Prix d'exercice ajusté (en €)	33,70	33,80	43,66	48,04	57,00	<b>44,46</b>	25,90	16,79
Options levées en 2000	101 809	—	30 000	—	—	<b>131 809</b>	11 162	8 870
Options levées du 01/01/01 au 08/03/01	—	—	5 333	—	—	<b>5 333</b>	6 877	—
Options restant à lever au 08/03/01	610 854	101 490	1 970 476	1 767 500	232 500	<b>4 683 320</b>	76 593	93 275
Soit, en % du capital dilué <sup>(*)</sup>	0,7 %	0,1 %	2,3 %	2,0 %	0,3 %	<b>5,4 %</b>	91 %	0,1 %
Nombre de bénéficiaires résiduels	7	3	588	999	3	<b>1 181</b>	24	36

Nom du plan d'options	SGE 1993 souscription	SGE 1994 souscription	GTM 1995 souscription	GTM 1996 souscription	GTM 1997 souscription	SGE 1998 souscription	GTM 1998 souscription	SGE 1999 souscription n° 1
Date d'assemblée	18/06/93	18/06/93	—	—	—	18/06/93	—	25/05/98
Date de conseil	04/11/93	04/11/94	—	—	—	04/03/98	—	09/03/99
Nombre de bénéficiaires à l'origine	117	119	29	168	194	66	211	88
Nombre d'options à l'origine	282 000	305 000	26 880	343 800	357 000	240 500	357 360	652 000
Point de départ des levées	01/01/95	01/01/96	12/09/97	11/06/98	27/06/99	01/01/99	25/03/03	09/03/04
Date d'expiration des levées	04/11/03	04/11/04	11/09/02	10/06/04	26/03/05	04/03/08	24/03/06	08/03/09
Prix d'exercice ajusté (en €)	30,93	25,01	23,50	19,31	18,74	25,61	25,41	37,98
Options levées en 2000	21 132	55 707	—	—	—	100	—	20 063
Options levées du 01/01/01 au 08/03/01	16 639	16 803	5 280	15 600	6 000	3 055	1 800	—
Options restant à lever au 08/03/01	129 805	94 866	14 160	268 200	316 800	221 381	347 640	634 020
Soit, en % du capital dilué <sup>(*)</sup>	0,2 %	0,1 %	0,0 %	0,3 %	0,4 %	0,3 %	0,4 %	0,7 %
Nombre de bénéficiaires résiduels	58	44	21	159	190	59	210	87

Nom du plan d'options	SGE 1999 souscription n° 2	GTM 1999 souscription	SGE 2000 souscription	GTM 2000 souscription	VINCI 2001 souscription n° 1	VINCI 2001 souscription n° 2	Total des plans de souscription	Total général
Date d'assemblée	25/05/98	—	25/10/99	—	25/10/99	25/10/99	—	—
Date de conseil	07/09/99	—	11/01/00	—	03/10/00	08/03/01	—	—
Nombre de bénéficiaires à l'origine	590	369	40	355	999	3	<b>1 705</b>	<b>1 705</b>
Nombre d'options à l'origine	1 003 191	692 868	975 000	564 120	1 767 500	232 500	<b>8 396 719</b>	<b>13 304 518</b>
Point de départ des levées	07/09/04	24/03/04	11/01/05	24/05/05	03/10/05	08/03/06	—	—
Date d'expiration des levées	06/09/09	23/03/07	10/01/10	23/05/08	02/10/10	07/03/11	—	—
Prix d'exercice ajusté (en €)	42,30	32,93	50,00	35,63	57,00	57,00	<b>41,47</b>	<b>42,63</b>
Options levées en 2000	15 000	—	—	—	—	—	<b>132 034</b>	<b>263 843</b>
Options levées du 01/01/01 au 08/03/01	2 667	2 400	—	1 800	—	—	<b>78 921</b>	<b>84 254</b>
Options restant à lever au 08/03/01	985 524	682 668	975 000	559 320	1 767 500	232 500	<b>7 399 252</b>	<b>12 082 572</b>
Soit, en % du capital dilué <sup>(*)</sup>	1,1 %	0,8 %	1,1 %	0,6 %	2,0 %	0,3 %	<b>8,5 %</b>	<b>13,9 %</b>
Nombre de bénéficiaires résiduels	588	368	40	354	999	3	<b>1 657</b>	<b>1 657</b>

(\*) Capital statutaire de VINCI au 08/03/01, augmenté des augmentations de capital résultant de l'exercice de l'ensemble des options de souscription non encore levées à cette date.

**Capital annulable :** il est rappelé que l'assemblée générale du 10 mai 1999, dans sa quinzième résolution, a autorisé le conseil d'administration à annuler 10 % du capital social à la date de cette assemblée, soit un nombre total d'actions de 4 148 775. Cette autorisation, d'une durée de 24 mois, expirera le 9 mai 2001. 2 074 400 actions ayant déjà été annulées par décision du conseil d'administration du 10 mai 1999, le nombre d'actions pouvant

être annulées dans le cadre de cette autorisation s'élève à 2 074 375 (au 8 mars 2001). Il sera proposé à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2000 d'autoriser le conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du montant du capital social et pour une période de 24 mois, les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de la société (voir 12<sup>e</sup> résolution page 105).

## Évolution du capital sur cinq ans

	Date de constatation par le conseil ou de décision de l'assemblée	Augmentation (réduction) de capital (en euros)	Prime d'émission d'apport ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en euros)
<b>Situation au 31/12/95</b>					<b>30 197 084</b>	<b>391 298 841</b>
PEG	25/06/96	1 833 581	47 457	141 500	30 338 584	393 132 422
PEG	11/10/96	461 207	101 465	35 592	30 374 176	393 593 629
<b>Situation au 31/12/96</b>					<b>30 374 176</b>	<b>393 593 629</b>
Apports de titres GTIE et Santerne	30/01/97	122 991 660	108 522 053	9 491 440	39 865 616	516 585 288
PEG	01/04/97	518 404	—	40 006	39 905 622	517 103 693
PEG	18/06/97	2 603 827	—	200 941	40 106 563	519 707 519
PEG et levées d'options	04/03/98	2 809 188	576 421	216 789	40 323 352	522 516 707
<b>Situation au 31/12/97</b>					<b>40 323 352</b>	<b>522 516 707</b>
PEG et levées d'options	02/09/98	9 792 266	3 345 407	755 683	41 079 035	532 308 974
PEG et levées d'options	08/10/98	3 839 090	2 086 686	296 268	41 375 303	536 148 064
PEG et levées d'options	09/03/99	1 457 198	1 558 231	112 454	41 487 757	537 605 261
<b>Situation au 31/12/98</b>					<b>41 487 757</b>	<b>537 605 261</b>
Conversion du capital en euros	10/05/99	1 735 580	—	—	41 487 757	539 340 841
Annulation d'actions	10/05/99	- 26 880 421	- 57 564 299	- 2 074 400	39 413 357	512 373 641
PEG et levées d'options	07/09/99	6 448 468	6 584 987	496 036	39 909 393	518 822 109
PEG et levées d'options	11/01/00	3 873 883	4 434 029	297 991	40 207 384	522 695 992
PEG	08/03/00	697 307	1 064 734	53 639	40 261 023	523 393 299
<b>Situation au 31/12/99</b>					<b>40 261 023</b>	<b>523 393 299</b>
Levées d'options	08/03/00	457 158	497 696	35 166	40 296 189	523 850 457
PEG et levées d'options	03/10/00	9 413 651	16 181 243	724 127	41 020 316	533 264 108
OPE sur Groupe GTM	03/10/00	476 391 084	1 639 884 693	36 645 468	77 665 784	1 009 655 192
Levées d'options	(*)	616 213	804 681	47 401	77 713 185	1 010 271 405
Fusion avec GTM	19/12/00	12 728 352	75 273	979 104	78 692 289	1 022 999 757
Réduction du nominal de 13 à 10 €	19/12/00	- 236 076 867	236 076 867	—	78 692 289	786 922 890
PEG et levées d'options	08/03/01	4 623 120	14 465 459	462 312	79 154 601	791 546 010
<b>Situation au 31/12/00</b>					<b>79 154 601</b>	<b>791 546 010</b>
Levées d'options	08/03/01	654 270	1 064 407	65 427	79 220 028	792 200 280
<b>Situation au 26/02/01</b>					<b>79 220 028</b>	<b>792 200 280</b>

(\*) Déclarations du président des 9 et 23 novembre 2000, constatées par le conseil du 8 mars 2001.

## Répartition du capital et des droits de vote

Le nombre total de droits de vote s'élevait au 8 mars 2001 à 73 412 514, pour un total de 79 233 522 actions. À cette date, on comptait 822 actionnaires nominatifs purs et 341 actionnaires nominatifs administrés

(le nombre d'actionnaires disposant de titres au porteur n'est pas connu de la Société). Au 8 mars 2001, à la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de VINCI étaient répartis de la manière suivante :

Capital	08/03/2001 Nombre d'actions	08/03/2001 en %	31/12/2000 en %	31/12/1999 en %	31/12/1998 en %
Groupe Suez	13 499 054	17,0	17,1	—	—
Groupe Vivendi Universal	6 818 695	8,6	8,6	49,2	50,3
Autocontrôle	5 821 008	7,3	7,3	6,7	2,5
Salariés (PEG)	3 226 673	4,1	4,2	3,2	2,5
Mobil Oil France	929 856	1,2	1,2	—	—
Autres	48 938 236	61,8	61,6	40,9	44,7
<b>Total</b>	<b>79 233 522</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Droits de vote	08/03/2001 Nombre de droits de vote	08/03/2001 en %	31/12/2000 en %	31/12/1999 en %	31/12/1998 en %
Groupe Suez	13 499 054	18,4	18,4	—	—
Groupe Vivendi Universal	6 818 695	9,3	9,3	68,3	51,6
Autocontrôle	—	—	—	—	—
Salariés (PEG)	3 226 673	4,4	4,5	3,1	2,6
Mobil Oil France	929 856	1,3	1,3	—	—
Autres	48 938 236	66,6	66,5	28,6	45,8
<b>Total</b>	<b>73 412 514</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Le nombre d'actionnaires individuels est estimé au 31 décembre 2000 à 52 000 (représentant 9% du capital), et le nombre de salariés actionnaires par le biais du plan d'épargne groupe à 20 000 (4,2% du capital). Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires. À noter que Vivendi Universal a réalisé en février 2001 une émission d'obligations échangeables en actions VINCI pour un montant de 527 M€, correspondant à la totalité de la participation de Vivendi Universal dans VINCI (8,6% du capital). Ces obligations, émises à 77,35 €, ont une durée de vie de 5 ans et bénéficient d'un taux nominal de 1%.

Les principaux événements ayant entraîné des modifications dans la répartition du capital et des droits de vote de VINCI au cours des trois dernières années sont les suivants :

- le placement privé de 13 millions d'actions réalisé en février 2000 par le groupe Vivendi Universal a ramené la participation de ce dernier au capital de VINCI de 49,2% à 16,9% ;
- l'offre publique d'échange de VINCI sur Groupe GTM a fait entrer en septembre 2000 deux nouveaux actionnaires principaux dans le capital de VINCI : le groupe Suez avec 23,7% et Mobil Oil France avec 1,2% (voir les parties « Évolution récente et stratégie », page 6 et « Rapport du conseil d'administration », page 54) ;
- le placement privé de 3 millions d'actions réalisé en octobre 2000

par le groupe Suez a ramené sa participation au capital de VINCI de 23,7% à 19,9% ;

- dans le cadre de ses programmes de rachats d'actions, VINCI a fait l'acquisition de 8 032 150 actions propres entre 1998 et février 2001, notamment auprès des groupes Vivendi Universal (1 037 200 actions en avril 1999) et Suez (2 000 000 actions en décembre 2000, ramenant la participation de ce dernier au capital de VINCI de 19,9% à 17,2%). Sur ces 8 032 150 actions propres, 2 074 000 ont été annulées le 10 mai 1999 et 4 820 462 ont été affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions. Les 1 137 688 actions restantes sont conservées en portefeuille et, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 19 décembre 2000, peuvent servir notamment à :
  - l'attribution d'actions aux salariés du groupe VINCI dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ;
  - la remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société ;
  - la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
  - la régularisation du cours de bourse par intervention sur le marché du titre ;
  - l'achat et la vente d'actions en fonction des situations du marché boursier.

## Existence de seuils statutaires (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 356-1 de la loi sur les sociétés commerciales (article L233-7 du Code de commerce), toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la société – égale ou supérieure à 2 %, ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou

de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue. La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société. »

## Marché du titre VINCI

L'action VINCI est cotée au premier marché de la Bourse de Paris et figure dans l'indice SBF 120 (qui regroupe les 120 principales valeurs de la place), dans l'indice Euronext 100 (qui regroupe les 100 principales valeurs des bourses de Paris, Bruxelles et Amsterdam) et dans l'indice

Dow Jones Stoxx (qui regroupe les principales valeurs européennes). Le cours de bourse et le volume des transactions réalisées sur l'action VINCI ont évolué de la manière suivante au cours des dix-huit derniers mois (source : Euronext Paris) :

		Cours moyen <sup>(1)</sup> (en euros)	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Transactions <sup>(2)</sup> (en nombre de titres)	Capitaux échangés <sup>(2)</sup> (en millions d'euros)
1999	septembre	46,99	49,85	44,30	1 841 840	88,4
	octobre	44,76	48,45	42,20	1 385 323	61,5
	novembre	43,87	46,09	41,80	1 500 628	65,4
	décembre	44,83	46,60	43,01	1 274 168	56,6
2000	janvier	45,84	49,99	43,00	2 041 163	94,5
	février	44,53	48,80	40,10	4 763 031	214,2
	mars	42,66	46,00	38,40	3 798 419	162,6
	avril	42,53	45,00	39,90	1 496 949	63,3
	mai	44,22	47,95	41,50	1 881 755	85,4
	juin	45,56	47,00	43,00	1 989 602	90,4
	juillet	46,77	49,37	43,50	3 913 986	184,3
	août	51,35	60,50	45,73	5 752 535	305,6
	septembre	57,53	60,00	54,50	3 682 471	211,0
	octobre	57,70	59,35	54,05	3 919 344	225,7
	novembre	58,25	62,80	55,70	4 341 655	254,3
	décembre	62,51	66,00	59,50	3 905 057	244,2
2001	janvier	62,90	67,15	59,00	3 765 178	236,2
	février	64,00	66,90	56,30	6 012 161	373,2
	mars	66,53	70,60	62,40	7 869 500	527,9

(1) Moyenne arithmétique des cours de clôture.

(2) Ces chiffres n'incluent pas les opérations de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels (cession de 13 millions d'actions par Vivendi Universal en février 2000 et de 2,9 millions d'actions par le groupe Suez en octobre 2000) ni le rachat par VINCI de 2 millions de ses propres actions auprès de Suez en décembre 2000.

Voir également la partie « Bourse et actionariat », page 12.

## 4. Conseil d'administration

Le conseil d'administration de VINCI comprend 18 membres dont le mandat est de six ans. Leurs fonctions et leurs principaux mandats sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Pour chaque administrateur, les dates de début du premier mandat et de fin de mandat actuel ont été indiquées en dessous du nom.

<b>Antoine Zacharias</b> 61 ans 1990-2002	<b>P-DG de VINCI</b> (depuis 1997) Membre du conseil de surveillance de Vivendi Environnement. Administrateur de Prodith, Eurohypo, Cofiroute et de sociétés du groupe VINCI.
<b>Dominique Bazy</b> 49 ans 1996-2002	<b>P-DG de UBS Holding France</b> Membre du conseil de surveillance d'ATOS et administrateur de GrandVision.
<b>Philippe Brongniart</b> 61 ans 2000-2006	<b>Vice-président du directoire de Suez</b> Administrateur de sociétés du groupe Suez.
<b>Guy Dejouany</b> 80 ans 1987-1988 et 1990-2006	<b>Président d'honneur de Vivendi Universal</b> Administrateur de Société Générale, Alcatel, Electrafina et de sociétés du groupe Vivendi Universal. Membre du conseil de surveillance d'ABN-Amro France et de sociétés du groupe Vivendi Universal. Ancien président du conseil de surveillance (1988-1990) et ancien P-DG (1990-1996) de VINCI.
<b>Alain Dinin</b> 50 ans 1997-2002	<b>Vice-président du directoire de Nexity</b> P-DG de George V et Crédit Financier Lillois. Administrateur de SARI Participations, FNPC, ESC Lille et de sociétés du groupe Nexity.
<b>Patrick Faure</b> 54 ans 1993-2005	<b>Président de Renault Sport et directeur général adjoint de Renault</b> Administrateur de ESL & Network, GIAT Industries et de filiales du groupe Renault.
<b>Dominique Ferrero</b> 54 ans 2000-2006	<b>Directeur général du Crédit Lyonnais</b> Membre du conseil de surveillance d'ATOS, administrateur de Gallimard et de sociétés du groupe Crédit Lyonnais
<b>Bernard Huvelin</b> 64 ans 1983-1988 et 2000-2006	<b>Directeur général de VINCI</b> P-DG du Stade de France. Administrateur de GIE Transmanche, Soficot, Cofido, Electro Banque et de sociétés du groupe VINCI.
<b>François Jaclot</b> 52 ans 2000-2006	<b>Vice-président du directoire de Suez</b> Administrateur de TPS, M6, Paris Première, Coficem et de sociétés du groupe Suez.
<b>Jean-Marie Messier</b> 44 ans 1994-2002	<b>P-DG de Vivendi Universal</b> Président du conseil de surveillance de Vivendi Environnement et de Groupe Canal+. Président de la Fondation d'entreprise Vivendi Universal. Administrateur de Saint-Gobain, LVMH, Alcatel, BNP Paribas, Cegetel, UGC et de sociétés du groupe Vivendi Universal. Ancien P-DG de VINCI (1996-1997).
<b>Serge Michel</b> 74 ans 1984-2002	<b>P-DG de Soficot</b> Membre du conseil de surveillance de Vivendi Environnement. Administrateur d'Eiffage et de la Compagnie Générale des Eaux. Ancien P-DG (1984-1988) et ancien président du directoire (1988-1990) de VINCI.

<b>Alain Minc</b> 52 ans 1985-1986 et 2000-2006	<b>Président de AM Conseil et de la Société des lecteurs du Monde</b> Président du conseil de surveillance de Le Monde SA. Administrateur de Valeo, Yves Saint Laurent, FNAC et Ingenico. Membre du conseil de surveillance de Pinault Printemps Redoute. Ancien directeur financier (1982-1985) et ancien administrateur-directeur général (1985-1986) de VINCI.
<b>Henri Proglio</b> 51 ans 1997-2002	<b>Président du directoire de Vivendi Environnement</b> Président, membre du conseil de surveillance et administrateur de sociétés du groupe Vivendi Environnement. Administrateur de la Fondation d'entreprise Vivendi Universal.
<b>Henri Saint Olive</b> 57 ans 2000-2006	<b>P-DG de Banque Saint Olive</b> Administrateur de Rue Impériale de Lyon, Prodith, CIARL, MGA, Demandolx Gestion, Parteurop, Biotek, Société Financière de Distribution, de la sicav Iena Monétaire, du Centre hospitalier Saint-Joseph et Saint-Luc et de sociétés du groupe Saint Olive.
<b>Christian Schneebeli</b> 63 ans 2000-2002	<b>Ancien P-DG de Mobil Oil France</b>
<b>Yves-Thibault de Silguy</b> 53 ans 2000-2006	<b>Membre du directoire de Suez</b> Ancien membre de la Commission européenne, en charge des affaires économiques. Membre du comité exécutif du MEDEF International. Membre du conseil de surveillance de Sofisport. Administrateur de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), de TPS et de sociétés du groupe Suez.
<b>Willy Stricker</b> 58 ans 2000-2006	<b>P-DG de CDC Participations</b> Administrateur de Club Méditerranée, Accor, Part'com, Pierre-et-Vacances, Canal+ et Société Générale de Presse.
<b>Jérôme Tolot</b> 49 ans 2000-2006	<b>Directeur général de VINCI</b> Administrateur de Solétanche Bachy, Cofiroute, Stade de France et de sociétés du groupe VINCI.

- **Comités d'administrateurs** : voir la partie « Gouvernement d'entreprise » (page 8).
- **Rémunération des membres des organes d'administration et de direction** : voir la partie « Gouvernement d'entreprise » (page 8) et note 25 de l'Annexe aux comptes consolidés (page 81).
- **Opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou de direction** : voir « Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées » (page 94).
- **Prêts et garanties accordés aux membres des organes d'administration et de direction** : néant.

## 5. Schémas d'intéressement du personnel, plan d'épargne

Le plan d'épargne Castor, mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 1995, permet aux salariés du Groupe de participer à la constitution d'un portefeuille collectif d'actions VINCI par souscription à des augmentations de capital réservées et par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement. Castor est accessible aux salariés des sociétés françaises

du Groupe (58 % des effectifs) et, à compter du mois de mars 2001, à ceux des filiales allemandes (9 % des effectifs) et anglaises (6 % des effectifs). Il est alimenté par les versements volontaires des salariés, qui se sont élevés à 33,3 M€ en 2000, contre 14,2 M€ en 1999 et 13,7 M€ en 1998.

### Versements des salariés (en millions d'euros)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Total
Castor	4,5	2,5	4,7	13,7	14,2	33,3	72,9

Les versements des salariés sont complétés par une contribution de l'entreprise (l'« abondement »), qui peut atteindre 10 500 francs par an et par personne. Depuis la mise en place de Castor en 1995, le groupe

VINCI a versé à ses salariés 14,3 M€ à titre d'abondement (après déduction de la CSG et de la CRDS), auquel s'ajoute l'abondement relatif au plan d'épargne de Vivendi Universal jusqu'en 1999 (4,9 M€).

### Abondement net (en millions d'euros)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Total
Castor	0,9	0,5	0,6	1,2	1,4	9,7	14,3
Plan Vivendi Universal <sup>(*)</sup>	—	0,5	1,0	1,8	1,7	—	4,9
Total	0,9	1,0	1,6	2,9	3,0	9,7	19,2

(\*) Les salariés de VINCI ne peuvent plus participer au plan d'épargne de Vivendi Universal depuis le mois de février 2000.

Environ 20 000 salariés du groupe VINCI (soit 16 % des effectifs totaux) sont aujourd'hui actionnaires de VINCI par l'intermédiaire de Castor. Ils détiennent conjointement 4,1 % du capital au 8 mars 2001 et

constituent le troisième principal actionnaire de VINCI après les groupes Suez et Vivendi Universal.

## 1. Nom et attestation du responsable du document de référence

« À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les

perspectives de VINCI ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

*Le président-directeur général,  
Antoine Zacharias.*

## 2. Nom et attestation des commissaires aux comptes

### Commissaires titulaires

#### **RSM Salustro Reydel**

8, avenue Delcassé – 75008 Paris  
(Bernard Cattenoz et Bertrand Vialatte)  
Début du premier mandat : 23 juin 1989  
Durée du mandat actuel : six ans  
(expiration à l'issue de l'AG d'approbation des comptes de l'exercice 2000)

#### **Deloitte Touche Tohmatsu-Audit**

183, av. Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine  
(Thierry Benoît et Dominique Descours)  
Début du premier mandat : 23 juin 1989  
Durée du mandat actuel : six ans  
(expiration à l'issue de l'AG d'approbation des comptes de l'exercice 2000)

### Commissaires suppléants

#### **François Pavard**

8, avenue Delcassé – 75008 Paris  
Début du premier mandat : 16 juin 1995  
Durée du mandat actuel : six ans  
(expiration à l'issue de l'AG d'approbation des comptes de l'exercice 2000)

#### **Jacques Convert**

183, av. Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine  
Date de début du premier mandat : 16 juin 1995.  
Durée du mandat actuel : six ans  
(expiration à l'issue de l'AG d'approbation des comptes de l'exercice 2000)

**NB** : il sera proposé à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2000 de nommer les sociétés RSM Salustro Reydel et Deloitte Touche Tohmatsu en tant que commissaires aux comptes titulaires, et M. François Pavard et la société BEAS en tant que commissaires aux comptes suppléants. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006 (voir 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> résolutions, pages 101).

### Avis de sincérité des commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du conseil d'administration de VINCI. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient, portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société, acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels et consolidés de VINCI pour les exercices clos les 31 décembre 1998, 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000 ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1998 attire l'attention sur la note A de l'Annexe relative aux faits marquants, qui expose :

- le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des contrats de crédit-bail ;
- le changement de méthode comptable relatif à la constatation de la marge à l'avancement des filiales des divisions « Ingénierie et travaux électriques » et « Thermique-mécanique ».

Notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1999 attire l'attention sur la note A de l'Annexe qui expose un changement de méthode comptable relatif à l'annulation des charges antérieurement différées à l'actif du bilan sur les contrats de concession temporairement déficitaires.

Les comptes consolidés pro forma des exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration et présentés dans ce document, ont fait l'objet d'un examen par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et d'un rapport inclus au présent document de référence qui n'exprime pas de réserve. L'observation relative aux comptes consolidés « historiques » de VINCI au 31 décembre 1999 telle que mentionnée ci-dessus est reprise dans ce document.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière, les comptes historiques et pro forma présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 18 avril 2001

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit

Thierry Benoît

Dominique Descours

RSM Salustro Reydel

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

## 3. Responsables de l'information financière

Christian Labeyrie, directeur financier et secrétaire du conseil d'administration (+33 1 47 16 48 65)

Pierre Coppey, directeur de la communication (+33 1 47 16 35 41)

**Photos** : Abron, Ian Berry/Magnum, Elie, A. Heise, S. Kalimerov, M. Labelle, M. Maiofiss, J.-P. Mesguen, V. Paul, D. Seed/Pix, A. da Silva/Graphix Images, G. Uféras/Rapho, F. Vigouroux, L. Zylberman, photothèques VINCI et filiales, DR.  
**Conception et réalisation** : Stratéus. **Photogravure** : Open Graphic. **Impression** : JPA.



1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex - France  
Tél. : + 33 1 47 16 35 00 - Fax : + 33 1 47 51 91 02 - Internet : [www.groupe-vinci.com](http://www.groupe-vinci.com)